

REPUBLIQUE DE GUINEE
TRAVAIL - JUSTICE – SOLIDARITE



PROGRAMME POLITIQUE DU PARTI ET DE L'ALLIANCE

« GUINEE POUR TOUS »

POUR UNE GUINEE FORTE, UNIE ET PROSPERE

PROJET DE SOCIETE

Février 2010

Sommaire

AVANT PROPOS

LE MESSAGE DU PRESIDENT

PREMIERE PARTIE

LA GUINEE AUJOURD'HUI : L'ETAT DES LIEUX

DEUXIEME PARTIE

LE PROJET

LES AXES PRIORITAIRES DU PROJET DE GUINEE POUR TOUS (GPT)

1. - LES REFORMES INSTITUTIONNELLES ET LA GOUVERNANCE

- 1.1 - REFORME DU SYSTEME LEGISLATIF
- 1.2 - REFORME DU SYSTEME JUDICIAIRE
- 1.3 - REFORME DU SYSTEME DE DEFENSE ET DE SECURITE
- 1.4 - REFORME DE L'APPAREIL ADMINISTRATIF

2. - LA POLITIQUE DE REGIONALISATION

Mise en place des Pôles Régionaux de Développement (PRD)

- 2.1 – INSTITUTIONS ET ADMINISTRATIONS DECENTRALISEES
- 2.2 - DOMAINES DE COMPETENCES DES PÔLES REGIONAUX DE DEVELOPPEMENT (PRD)
- 2.3 - PROGRAMMES REGIONAUX D'INVESTISSEMENT MINIMUM

3. - LES REFORMES MACROECONOMIQUES

L'adhésion de la Guinée à l'Union Economique Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), c'est à dire la Zone CFA.

4. - DEVELOPPEMENT DURABLE ET DEFIS DU MILLENAIRE

- 4.1- LA REFORME DU SYSTEME EDUCATIF
- 4.2 - LA REFORME DU SYSTEME DE SANTE
- 4.3 - LA REFORME DU SYSTEME AGRICOLE
- 4.4 - L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
- 4.5 - MODE DE PARTICIPATION DES STRUCTURES DECENTRALISEES DANS LE PROCESSUS DE DEVELOPPEMENT DURABLE

5. - FINANCEMENT ET MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME

- 5.1 - REFORME DU SECTEUR MINIER
- 5.2 - REFORME BUDGETAIRE ET FISCALE
- 5.3 - MOBILISATION DU SECTEUR PRIVE ET SYSTEME DE MICROCREDITS
- 5.4 – AIDE PUBLIQUE AU DEVELOPPEMENT
- 5.5 – MOBILISATION DE LA DIASPORA GUINEENNE POUR LE DEVELOPPEMENT DU PAYS
- 5.6 – AMELIORATION DE LA CAPACITE D'ABSORPTION

CONCLUSION GENERALE

AVANT PROPOS

LE MESSAGE DU PRESIDENT

Notre pays traverse sans doute la période la plus sombre de son histoire. La Guinée est, en effet, confrontée aujourd'hui à une crise généralisée qui affecte tous les secteurs de la société et qui n'épargne personne. L'ampleur et la gravité de cette crise sont telles que les fondements même de notre existence en tant que nation sont menacés.

Cette crise sans précédent est avant tout politique. L'origine du drame que vivent aujourd'hui la Guinée et les guinéens est à rechercher dans le déficit de démocratie et les carences de leadership qui ont caractérisé le demi-siècle qui s'est écoulé depuis notre accession à l'indépendance en 1958. Toutes les frustrations et ressentiments accumulés au long des années ont généré des comportements individuels égoïstes, privilégiant les divisions et les contradictions internes au détriment de l'intérêt général, rendant ainsi impossible la formation d'un consensus et le début d'une adhésion à un projet de société en vue du développement harmonieux de la nation guinéenne.

La crise est aussi économique, conséquence de la mauvaise gouvernance devenue, hélas, une culture en Guinée et aggravée récemment par une contraction économique majeure à l'échelle mondiale. La récession économique a, en effet, frappé aussi bien les pays riches que ceux en voie de développement. Elle a aggravé le chômage endémique et son cortège de pauvreté. En peu de temps, elle a annihilé les efforts de développement des pays pauvres et réduit à néant les chances de combler leur retard économique, en raison précisément de l'extrême fragilité de leur économie.

La crise est également sociale, induite par les bouleversements sociétaux planétaires qui, insidieusement, ont fait perdre aux guinéens, leurs repères historiques, culturels et traditionnels propres à leur civilisation millénaire.

Dans ce contexte de crise généralisée, tous les guinéens et guinéennes sont aujourd'hui conscients d'une chose : le moment est grave, la Guinée est dans le creux de la vague et les menaces sur l'équilibre social et les fondements même de notre nation sont légion.

La situation actuelle est d'autant plus choquante pour chaque guinéenne et chaque guinéen que notre pays dispose d'atouts naturels et historiques hors du commun. Il

nous faut, sans délai, puiser dans nos ultimes ressources de civisme, la force morale et l'engagement patriotique pour affronter notre destin avec plus de responsabilité. Aujourd'hui, la preuve est faite que l'égoïsme forcené, la recherche du profit immédiat, l'absence de civisme, l'ignorance, voire le mépris de l'intérêt général, ne peuvent conduire qu'au chaos. Il est impératif pour chaque guinéen de comprendre qu'il faut changer radicalement de comportement et agir dès lors en citoyen responsable. Cette prise de conscience de la nécessité de rompre avec les mauvaises habitudes prises au fil des années, de manière insidieuse et pernicieuse, est le premier pas que chacun et chacune d'entre nous doit faire pour permettre, enfin, l'avènement d'un nouvel ordre politique, économique et social qui soit à même de répondre aux attentes collectives.

Prenant la mesure de la situation actuelle de notre pays, le Parti et l'Alliance Guinée Pour Tous (GPT) que j'ai l'honneur de présider, souhaitent vous faire partager leur vision de la Guinée de demain à travers le présent projet de société. Nous vous remercions, à l'avance, de l'intérêt que vous porterez à ce projet qui n'a d'autre but que de vous convaincre qu'ensemble nous pouvons mettre un terme à la spirale infernale de la précarité et de la pauvreté dans laquelle les guinéens ont été entraînés depuis trop longtemps. Notre espoir est de vous faire adhérer massivement à une vision d'une Guinée forte, unie et prospère que nous méritons tous et qui, en fait est à notre portée.

Ce projet constitue une démarche stratégique de progrès et de développement qui a pour objectif de faire de la Guinée de demain un pays prospère où il fera bon vivre. Aucun domaine n'échappe à la nécessité de réformes : ni l'institutionnel, ni le politique, ni l'armée, tout comme le social. Bien sûr, tout n'est pas à changer. Tantôt il faudra innover, tantôt il y aura lieu de préserver ce qui existe, tantôt il importera de reconstruire ce qui a été détruit. Il ne faut pas se voiler la face : la Guinée d'aujourd'hui offre au monde le spectacle de paradoxes assez troublants et doit donc faire face à de multiples défis et contraintes.

C'est le paradoxe d'un pays qui végète dans la pauvreté quasi absolue en dépit de ses potentialités économiques d'une exceptionnelle richesse !

C'est le paradoxe d'avoir la réputation d'être « le château d'eau de l'Afrique de l'Ouest », en abritant les sources des principaux cours d'eau de la sous-région, et de manquer cruellement d'eau potable et d'électricité !

C'est le paradoxe de disposer des meilleures terres arables de la sous-région et que nos populations manquent souvent de nourriture !

C'est le paradoxe d'un pays qui fait face à un taux de chômage des plus élevés au monde et dont la législation du travail et autres lois sociales protègent davantage l'employé, et refusent souvent à l'employeur la flexibilité et les incitations nécessaires pour plus de création d'emplois!

C'est le paradoxe d'un pays qui manque cruellement de ressources humaines

compétentes aux commandes de l'Etat pour réussir son développement, et ne fait rien pour faciliter le retour de la pléthore de compétences disponibles au sein de sa diaspora qui n'attend qu'un environnement favorable pour s'investir dans le processus de développement de notre pays !

C'est le paradoxe de l'armée guinéenne, l'une des toutes premières armées africaines qui a marqué en lettres d'or l'histoire de la décolonisation du Continent, qui s'est distinguée dans des missions onusiennes de paix et de sécurité, mais qui est devenue aujourd'hui la source principale d'insécurité, de violence et de terreur dans la cité.

En effet, nous offrons aujourd'hui à la face du monde le paradoxe choquant d'un pays qui, à la fois, " dispose de tout !" et " manque de tout ! ".

Le projet de société que nous vous proposons fixe les contours du programme de gouvernement GPT. Il est inspiré par vingt années de mon expérience personnelle en matière de développement et de finances, conforté par l'expérience et les compétences de l'équipe d'hommes et de femmes qui soutiennent ma démarche et m'accompagnent dans cette noble mission. Le projet de société est inspiré aussi des résultats des recherches académiques que j'ai menées ces dernières années, sur la problématique du développement, notamment l'expérience des pays dits à succès en matière de croissance économique, de même que sur les échecs de politiques et programmes de développement d'autres pays en voie de développement. Enfin, ce projet a été enrichi des résultats d'études diagnostiques auxquelles nous nous sommes livrés, mon équipe et moi, chacun dans son domaine de compétence.

Durant la période de Juillet à Décembre 2009 pendant laquelle j'ai séjourné en Guinée pour créer et implanter le parti politique, nous avons parcouru le pays de long en large, dialogué avec les partenaires sociaux, les opérateurs économiques et aussi une multitude de simples citoyens. Nous avons procédé à des enquêtes, revisité des programmes et projets sectoriels. A l'issue de ce périple, mon constat est accablant : j'ai quitté une Guinée pauvre en fin 1999. J'ai retrouvé une Guinée encore plus pauvre en 2009, dix années après. J'ai pu, en effet, mesurer le niveau de dégradation de la situation politique, économique et sociale. Mon équipe et moi avons alors systématiquement recensé les obstacles à surmonter et les défis à relever. Nous avons aussi identifié les forces de ce pays, les opportunités à saisir pour bâtir une nouvelle Guinée pour tous. Ainsi, le projet de société que le Parti et l'Alliance GPT proposent aux guinéens est-il basé sur le constat que nous avons réalisé sur place et résulte-t-il de l'analyse réaliste et sans concession de la situation d'ensemble du pays.

Fruit de notre engagement politique, ce projet de société constitue la synthèse des solutions que nous proposons pour faire de la Guinée un pays moderne, régi essentiellement par l'ordre républicain et dans lequel le développement humain est au centre de toute politique économique et sociale.

Dans cette perspective, le projet de société suggère, en priorité, l'organisation de journées nationales de réconciliation (JNR) destinées à jeter un regard rétrospectif sur

le demi-siècle qui s'est écoulé depuis l'accession de la Guinée à la souveraineté. Ces JNR passeront en revue les problèmes de gouvernance, y compris les audits économiques et financiers dans le but, entre autres, d'écarter des fonctions électives des candidats qui ont eu des indécidables dans leur gestion passée. Ces JNR seront en priorité axées sur les crimes de sang et autres atteintes graves aux droits de l'homme perpétrés sous les régimes successifs qui ont gouverné le pays. Ces JNR qui ont vocation à clarifier certaines pages sombres de notre histoire récente devraient se tenir dans la sérénité et sans passion. Le but est de faire le point sur ce qui s'est passé, en situer les responsabilités, de façon à favoriser le pardon et la réconciliation nationale. En effet, les guinéens n'ont pas d'autre choix que d'assumer leur passé, si douloureux soit-il, l'écrire dans sa vérité historique, en fournir le témoignage aux générations futures pour traduire en actes concrets le slogan universellement partagé : " plus jamais ça ".

Le projet de société GPT vise l'amélioration de la gouvernance du pays. Cela comporte des exigences en matière de connaissance du terrain et des réalités du monde contemporain afin de mieux cerner les contraintes et élaborer des politiques et programmes appropriés. En effet, la gouvernance de ce pays doit se poser en termes d'approche, de projets et de résultats.

Notre vision repose sur une politique de développement centrée sur les régions naturelles. Cette vision se veut équilibrée, impliquant l'établissement de liens étroits entre la rationalité économique et la solidarité dans la création et la distribution du revenu national.

Le Parti et l'Alliance GPT restent par ailleurs convaincus que seul le pluralisme et une réelle volonté politique sont de nature à permettre une réforme profonde de la société.

Pour mettre en pratique cette vision et générer le progrès économique et social souhaité, GPT propose la série de priorités suivantes qui, en termes statistiques, sont « non mutuellement exclusives ».

1. La réforme du système de gouvernance.

Un nouveau système de gouvernance doit être mis en place de manière à garantir l'Etat de droit et les libertés fondamentales, un système dans lequel la loi a force de loi à travers un fonctionnement adéquat des institutions républicaines. A cet égard, GPT réaffirme son adhésion au système institutionnel de séparation des pouvoirs, législatif, judiciaire et exécutif avec cependant certains ajustements. Parmi ces ajustements, il convient d'évoquer la réforme du système législatif avec notre proposition de mettre en place une deuxième chambre.

Ce bicaméralisme serait selon nous susceptible d'améliorer l'élaboration des lois et de favoriser les réformes indispensables au développement. Cette proposition de réforme constitutionnelle est largement développée dans notre projet de société.

2. La réforme du système de défense et de sécurité.

La réforme du corps militaire est l'une des toutes premières priorités à entreprendre dans la reconstruction du système guinéen de gouvernance.

Il ne se passe pas un jour sans qu'un incident, une injustice voire une exaction ne viennent rappeler aux guinéens que l'armée est, aujourd'hui, le problème central de la nation. Supposée par sa mission traditionnelle d'être garante de la sécurité, de la sûreté, l'armée est devenue la source principale de l'insécurité et du désordre, s'attirant ainsi le regard désapprobateur du monde entier. L'état de désorganisation actuelle du corps et l'indiscipline qui y règne constituent une menace sérieuse pour l'ordre républicain. L'armée a failli à sa mission et a entraîné le pays dans un climat général de peur et d'insécurité paralysant ainsi toute activité. La réforme de l'armée est donc, à l'évidence, l'une des toutes premières réformes à entreprendre dans la reconstruction du système guinéen de gouvernance.

En la matière, GPT propose que cette réforme soit confiée à l'assistance internationale avec pour tête de file le Maroc (en raison de la discipline et du professionnalisme de l'Armée Royale). Cette assistance technique sera alors placée en position hiérarchique pour une période de cinq années.

La réorganisation des forces armées guinéennes nécessitera la mobilisation des conditions matérielles optimales pour le casernement de nos concitoyens en armes, leur formation professionnelle et civique, et surtout l'avènement et le développement d'une culture de discipline, c'est à dire la déontologie militaire.

Enfin, les missions de l'ensemble de nos forces de défense et de sécurité (armée, police et gendarmerie) seront redéfinies dans le cadre d'une politique budgétaire qui associera étroitement les forces de défense et de sécurité au processus général de développement du pays.

L'armée sera impliquée par exemple dans la construction des routes, ponts et pistes rurales. L'utilisation rationnelle des ressources allouées aux forces armées sera une priorité pour GPT.

3. La Politique de régionalisation du développement (PRD).

Elle est une orientation stratégique de GPT dans l'approche de décentralisation basée sur le principe de subsidiarité entre l'État et les périphéries, ces dernières devant devenir de plus en plus autonomes.

Notre option suggère le partage des responsabilités et des ressources entre l'État central et les PRD. A titre indicatif et en guise de démarrage, 10 à 15% des revenus fiscaux annuels de l'Etat central devront être transférés aux PRD.

Nous pensons que la création des Pôles Régionaux de Développement, en s'appuyant sur les spécificités naturelles du pays, en termes notamment de potentiel économique, permettra la promotion d'une véritable politique de développement intégrée de chaque région naturelle.

4. La réorientation fondamentale de la politique macroéconomique et monétaire.

La nouvelle politique économique et monétaire s'articulera autour d'une stratégie centrale novatrice : l'adhésion à l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) et l'adoption du franc CFA. Cette adhésion garantira la stabilité macroéconomique et libérera la Guinée des entraves liées à la non convertibilité du franc guinéen. De même, elle mettra fin à la gestion laxiste du budget de l'Etat et l'action nocive des contrefacteurs de la monnaie nationale.

Certains ne manqueront pas de dénoncer le sacrifice de notre indépendance monétaire .Nous estimons que ce sacrifice qui mettra fin à une situation d'isolement monétaire vaut la peine d'être consenti compte tenu des avantages immenses que notre pays pourra en tirer. Avant toute chose, l'intégration à la zone monétaire apportera l'indispensable discipline monétaire qui a tant manqué à notre économie depuis des décennies. Face à des rentrées fiscales en déclin et dans l'incapacité de contrôler ses dépenses, l'Etat n'a eu d'autres solutions que le recours à ce qu'il est coutume d'appeler la " planche à billets ". Ceci a eu pour conséquence une envolée de l'inflation dont nos populations ont énormément souffert, comme en atteste l'augmentation chronique des prix du riz et d'autres denrées de première nécessité que tout un chacun a pu constater sur nos marchés. Nous pensons, par ailleurs, que l'intégration monétaire produira, en outre, des économies d'échelle qui impulseront la croissance en Guinée. De même, elle va générer des effets stabilisateurs, puis multiplicateurs du pouvoir d'achat des ménages, grâce au nécessaire et inévitable alignement des grilles salariales aux réalités de la sous région.

5. La refonte totale du système actuel de l'enseignement en Guinée.

Il faut immédiatement réorienter les ressources actuellement allouées à subventionner la pléthore d'universités privées qui, pour la plus part délivrent un enseignement approximatif et coupé de la réalité du marché de l'emploi, vers des écoles professionnelles qui prépareront mieux nos enfants à entrer dans le marché du travail dès après leur formation.

L'objectif est de privilégier la formation professionnelle sur l'enseignement universitaire de façon à répondre aux exigences du marché de l'emploi et résoudre le problème de chômage endémique de la jeunesse.

6. La réforme de l'Administration publique.

Le développement de la Guinée implique également que l'Administration soit au service de l'intérêt général, tant au niveau de l'Etat qu'à celui, et surtout, les populations. Une profonde réforme des mentalités doit être entreprise. L'Administration est aujourd'hui perçue négativement par la population et, la corruption y règne à tous les échelons. En un mot, l'Administration, loin d'être un acteur majeur du développement, est source de tracasseries et de lenteurs qui obèrent l'activité économique. Aussi, la corruption devra

être combattue mais il faudra également mettre tout en œuvre pour que les fonctionnaires puissent travailler et vivre décemment. L'alibi du " il faut bien se débrouiller " doit être définitivement éradiqué en menant une véritable politique salariale et sociale au bénéfice des fonctionnaires (accès aux soins, programmes d'accèsion à la propriété, salaires décents etc. ...).

7. La révision fondamentale de la stratégie agricole.

La révision fondamentale de la stratégie agricole que nous préconisons a pour objectif de privilégier une politique axée sur la génération de revenus. Elle s'oppose à la démarche uniquement centrée sur l'autosuffisance et la sécurité alimentaires en vigueur jusqu'ici et dont l'échec est patent.

La nouvelle stratégie agricole sera axée sur la création et le développement de deux ou trois filières agricoles par Pôle Régional de Développement (PRD). Ces filières porteront de préférence sur les cultures les plus rémunératrices, c'est-à-dire génératrices de valeurs ajoutées importantes, essentiellement les cultures de produits destinés à l'exportation. Le choix de ces cultures sera évidemment fonction des conditions naturelles et économiques de chaque région, de même que des opportunités du marché. Le choix des filières portera sur les produits agricoles à cycle rapide et à forte valeur marchande, de façon à améliorer de manière substantielle et rapide le niveau de revenus des paysans guinéens. L'objectif ultime est de doubler, voire tripler le revenu paysan à horizon de cinq ans, en un mot créer une classe paysanne aisée. Le projet de société GPT suggère ainsi de résoudre le problème de pauvreté endémique par la mise en oeuvre d'une politique agricole qui va au-delà de la stratégie classique d'autosuffisance et de sécurité alimentaires menée stérilement jusqu'ici. La nouvelle approche est la plus adaptée à notre objectif économique général d'accroissement du produit intérieur brut (PIB) comme vecteur essentiel de la lutte contre la pauvreté.

8. Le développement durable ou les défis du millénaire.

Le projet de société GPT est une réponse à la satisfaction des besoins à court et moyen termes des populations objets du recensement et des recommandations de la Conférence de Gleneagles en 2005. Ces recommandations devraient constituer, en principe, pour tout programme de gouvernement en Guinée comme ailleurs, le niveau d'engagement international minimum pour l'atteinte des objectifs universels de développement humain à l'horizon 2015. Il s'agira de faire notre part de chemin sur le recul de la pauvreté à l'échelle planétaire en 2015, afin que chaque enfant soit nourri, soigné et instruit correctement, que chaque famille bénéficie des soins de santé primaire, de logements décents et d'eau potable. Il s'agira aussi de mettre en place des infrastructures économiques de bases : les routes, l'énergie etc.

Le programme GPT développe une stratégie agressive de mobilisation financière pour la Guinée pour un montant annuel minimum de cinq cents millions (500.000.000) USD, et ceci pour les cinq prochaines années.

9. La révision de la législation syndicale et des lois sociales.

Cette révision répond à la nécessité d'améliorer les relations entre les différents acteurs du monde du travail. Il s'agira, notamment, de négocier une trêve sociale et d'instituer un moratoire pour mettre fin aux grèves répétées qui perturbent gravement l'activité économique et la paix sociale dans notre pays. Il est temps que le syndicalisme soit "dépolitisé" en Guinée, de même qu'il est grand temps que l'employeur soit traité avec respect si nous voulons encourager l'initiative privée et la création d'emploi. Les guinéens doivent comprendre que "l'argent n'aime pas le bruit" et que le développement a besoin de paix sociale. Dans ce monde contemporain caractérisé par une âpre compétition économique, et, sur un fond de récession économique et de chômage endémique de la jeunesse guinéenne, nous gagnerions beaucoup à faire de notre pays un havre de paix et une bonne destination privilégiée pour attirer les investissements directs étrangers. C'est seulement en garantissant un environnement sociopolitique stable, prévisible, pacifique et serein que les investisseurs potentiels se décideront à investir en Guinée. C'est en favorisant l'investissement privé national et étranger que nous créerons davantage de valeur ajoutée nationale, c'est-à-dire de croissance, et donc de recettes fiscales pour l'Etat, du profit pour les investisseurs, et surtout des emplois pour nos concitoyens. C'est grâce à la croissance que la Guinée sortira du joug de la pauvreté et de la dépendance étrangère. Et enfin, Cette sortie de la spirale de la pauvreté permettra à la Guinée de se réconcilier avec elle-même et lui fera retrouver son unité dans sa quête pour une nation prospère.

10. La protection de l'environnement et mise en place d'une politique rigoureuse de la ville

La forêt dense guinéenne a reculé en 35 ans de 14 millions à 700 000 hectares au début des années 2000. Ceci explique l'avancée du désert à une allure de 2 km par an sur notre territoire.

L'état de nos villes est actuellement choquant en raison de leur développement anarchique et leur insalubrité. En effet, nos villes sont devenues des bidonvilles avec des immondices à ciel ouvert et dans tous les coins de rue, entraînant des nuisances sérieuses pour les populations et mettant en péril la santé publique. Il s'agit d'une véritable catastrophe écologique et sociale. Il faut agir et agir vite. GPT a inscrit le sujet sur la liste des priorités afin de promouvoir une politique environnementale et de ville, « c'est-à-dire des villes sans taudis ni bidonvilles », qui garantisse le bien-être social, protège contre la dégradation de l'écosystème et préserve les acquis naturels pour les générations futures.

En conclusion, notre projet de société se veut novateur et ambitieux dans ses objectifs et ses approches pour parvenir au plus vite au développement de la Guinée, objectif central de notre programme. Dans cette perspective, notre approche stratégique vise à jeter les bases d'une croissance à deux chiffres, à l'horizon de cinq ans. Cette approche est axée en même temps sur l'offre et la demande agrégées de manière que :

- Face aux effets dévastateurs de la crise née du déficit de démocratie et de la mauvaise gouvernance, il faut, sans délai, rechercher le consensus national, la refondation majeure de l'Administration par la mise en place des technostructures administratives décentralisées, autour des Pôles Régionaux de Développement (PRD) destinés à impulser le développement durable ;
- Face aux préoccupations sociétales diverses, notamment celles de la jeunesse en détresse, il convient d'entreprendre au plus vite des réformes et initiatives ambitieuses de développement que permettent nos immenses potentialités économiques. En effet, la mise en oeuvre des investissements économiques et sociaux massifs contenus dans notre projet de société jettera les bases d'une croissance à deux chiffres.
- Après tant d'années de souffrances et de privations, il faut tout mettre en oeuvre pour que le guinéen puisse enfin profiter des ressources naturelles qui abondent dans le pays et perçoivent sous une forme plus effective les revenus de ces ressources par la nouvelle gestion des ressources minières que propose GPT.
- Face à la compétition économique mondiale, il faut engager résolument la Guinée dans des voies susceptibles de transformer les défis actuels en opportunités, pour la propulser dans le cercle vertueux de la croissance et de l'emploi. A cet égard, au titre régional et continental, nous pensons qu'il faut engager la Guinée dans des projets intégrateurs (c'est l'exemple de notre option pour l'adoption sans délai du franc CFA), c'est-à-dire la voie de l'intégration régionale comme l'outil d'accélération de la lutte contre la pauvreté et de prévention des conflits de voisinage.

Chers compatriotes,

Nous avons la capacité de sortir de l'ornière : la pauvreté ne peut être une fatalité dans un pays regorgeant de tant de richesses naturelles comme la Guinée. Certes, nous savons tous que la voie du progrès est longue et suppose d'importants sacrifices. Nous savons que le progrès n'est nullement une denrée facile à acquérir. Ce progrès que nous appelons tous, et de toutes nos forces ne pourra être que le fruit d'une conquête quotidienne que guinéennes et guinéens devront mener à la sueur de leur front. C'est pourquoi, nous sommes condamnés à nous retrouver sur les différents chantiers d'édification de la nation dans un élan patriotique engagé. Le projet de société GPT plaide en faveur de l'approche d'une démocratie participative conformément à nos fondements idéologiques qui associent l'initiative privée et la solidarité, pour garantir l'optimum social recherché dans la répartition des richesses entre tous les fils et toutes les filles du pays.

Le Parti et l'Alliance GPT considèrent que nous avons un devoir envers les générations futures : il nous faut sans délai rompre avec le passé et nous tourner, ensemble, vers l'avenir. Ces générations futures seraient laissées pour compte si nos programmes d'aujourd'hui sont stériles en perspectives qui n'intègrent pas en jeu les facteurs durables de progrès dont ces générations profiteront demain. La réussite de notre démarche implique une adhésion totale au changement, une volonté forte de travailler ensemble pour un avenir meilleur. Soyons conscients que nous n'avons pas aujourd'hui d'autres choix possibles.

Le présent projet de société n'a pas la prétention d'être la panacée à « la situation guinéenne ». Il n'y a pas de miracle, tout au moins en économie. Le projet que nous portons se veut plutôt un outil de travail permettant d'engager le débat intellectuel sur les politiques et stratégies susceptibles de faire face au mieux à notre situation. Le débat est ainsi ouvert à toute personne qui voudrait y contribuer et GPT y prêtera une oreille attentive. Comme tout modèle économique ou social, ce projet est sujet à amendement, ne serait-ce que pour tenir compte de l'évolution des hypothèses théoriques et pratiques qui sous tendent sa formulation, vu le contexte guinéen bien connu pour l'insuffisance et la non fiabilité de données statistiques.

De façon résumée, notre vision prône les valeurs cardinales suivantes :

- L'unité nationale, la cohésion sociale et l'intégration économique régionale.
- La défense effective des droits de l'homme en conformité avec la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et du Citoyen
- La moralisation de la pratique du pouvoir par l'émergence d'une éthique de l'action politique et la prise en compte de nos valeurs propres de civilisation
- La modernisation de l'État, par le partage et le développement du sens des responsabilités entre le Centre et les périphéries
- La non-violence, la tolérance et le dialogue

- La méritocratie et la rigueur dans la gestion de la chose publique.
- L'alternance dans l'exercice du pouvoir par des élections libres et démocratiques.

Nous invitons à la discussion de ce projet de société sans calcul politicien. Les critiques et suggestions des uns et des autres sont les bienvenues pour le débat sur la problématique d'édification d'une nation forte et prospère que guinéens et guinéennes appellent de tous leurs vœux. Cette nouvelle Guinée pour tous est possible car aujourd'hui, les conditions objectives sont sur le point d'être réunies.. ,

Nous lançons ici un appel vibrant à nos concitoyens afin de relever le niveau du débat politique de façon à dépasser les systèmes de valeurs stériles que sont les fantômes en « isme » : ethnocentrisme, racisme, régionalisme, etc... qui, hélas hantent encore les guinéens. GPT en fait un point d'honneur d'extirper de nos mentalités et de nos réalités l'ethnocentrisme pour enfin construire une nation guinéenne harmonieuse.

GPT vous assure de ma totale détermination pour mener ce projet à terme avec toute la rigueur, dans tous les domaines, que cette tâche requiert D'avance, je vous remercie pour votre soutien militant à la cause sacrée de la partie.

Vive la Guinée, vive la Guinée pour tous.

Que Dieu bénisse la Guinée.

Ibrahima Kassory Fofana

Président Fondateur de GPT

ikassoryfofana@guineepourtous.org

PREMIERE PARTIE

LA GUINEE AUJOURD'HUI : L'ETAT DES LIEUX

Le constat que nous faisons sur les facteurs d'inertie au progrès socioéconomique de la Guinée peut se résumer en quelques points suivants :

- 1 - La fragilisation de la nation par le spectre grandissant de l'ethnocentrisme ;
- 2 - Une armée peu professionnelle dont les insuffisances organisationnelles font peser des risques sérieux sur l'ordre républicain, sur la paix et la sécurité des citoyens. En outre le poids des dépenses militaires, de toute évidence, irrationnellement utilisées, grève le budget de l'Etat et entrave ainsi les possibilités d'investissements productifs pour la nation ;
- 3 - Des institutions républicaines peu fonctionnelles, qui se sont rendues coupables ou complices de tripatouillage de la constitution dont elles sont supposées défendre, sont aussi, très souvent inadaptées au progrès économique, à la démocratie, bref à l'ordre républicain ;
- 4 - Une Administration sclérosée et opaque, totalement inadaptée aux impératifs d'interface entre l'Etat et les citoyens qu'elle a vocation de servir. Elle représente par ailleurs une entrave à l'économie libérale qu'elle est supposée impulser ;
- 5 - Un manque d'incitation et de politiques appropriées pour le développement du secteur privé, notamment l'émergence des PME, et d'un secteur industriel et agricole générateur d'emplois à grande échelle ;
- 6 - Un chômage endémique, notamment celui des jeunes qui représente aujourd'hui une véritable menace pour l'équilibre social de la nation ;
- 7 - Une politique agricole incapable jusqu'ici d'assurer le minimum vital aux populations qui en dépendent à 85 %, alors qu'avant l'indépendance le pays vivait dans une auto suffisance alimentaire avec un excédent de la production rizicole de 200.000 tonnes par an et ceci, malgré la forte option mise par le colon sur les cultures d'exportation (banane, ananas etc....) ;
- 8 - Des ressources halieutiques systématiquement pillées et l'écosystème marin progressivement détruit par manque de rigueur dans la gestion et la planification sectorielle ;
- 9 - Une crise énergétique devenue chronique qui empêche tout progrès économiques ;
- 10 - Un secteur minier caractérisé systématiquement par le sous investissement et une contribution insuffisante au produit intérieur brut (PIB) et cela malgré le potentiel existant.

- 11 - Un environnement menacé par la pratique d'exploitations désordonnées et abusives affectant dangereusement la biodiversité et l'écosystème. A titre illustratif: la Guinée disposait de 14 millions ha de forêts vers la fin des années 50 contre à peine 500.000 ha de nos jours ;
- 12 - Un secteur touristique quasi inexistant par manque d'infrastructures d'accueil et d'appui institutionnel approprié. Pourtant ce secteur aurait pu faire de la Guinée une destination privilégiée au regard des riches potentialités liées à la diversité de ses quatre régions naturelles ;
- 13 - Des infrastructures économiques de base sont vétustes avec un réseau routier délabré, et un réseau ferroviaire, aérien et maritime quasi inexistant ;
- 14 - Une mauvaise gestion des finances publiques reflétant la mauvaise gouvernance économique du pays dont les conséquences sont reflétées dans des déséquilibres macroéconomiques, des échecs de programmes de développement, le tout illustré par le taux de croissance très faible de l'économie ;
- 15 - Une gestion monétaire inadaptée à la promotion de la stabilité macroéconomique. La monnaie guinéenne reste une "monnaie de singe " dont les taux de change sont imprévisibles. Le système bancaire révèle un taux d'épargne des plus bas du continent. Il n'offre toujours pas de guichets de soutien à ceux qui ont des projets d'investissement notamment dans le domaine de création d'entreprises génératrices d'emplois ;
- 16 - Un secteur privé dominé par l'informel avec une faible contribution aux ressources fiscales ;
- 17 - Un système éducatif inadapté aux besoins du marché de l'emploi et aux défis du 21eme siècle avec une conséquence très lourde en termes de chômage, notamment chez les jeunes ;
- 18 - Un système de santé en manque cruel d'infrastructures, de personnels qualifiés, traduisant la faiblesse du taux de couverture sanitaire national ;
- 19 - Une criminalité galopante fragilisant chaque jour davantage la protection des personnes et de leurs biens et compromettant la liberté de mouvement et d'investissement.
- 20 - Une absence de politique de ville faisant de Conakry la capitale et des villes de l'intérieur des bidonvilles sans plan d'aménagement du territoire, avec une absence totale des normes universelles de l'habitat. De surcroît les villes guinéennes manquent cruellement d'infrastructures pour les services publics de base : eau, électricité, routes, téléphonie ;
- 21 - Un sous équipement sportif du pays en termes d'infrastructures et des insuffisances dans la politique des sports, dont les conséquences en termes de

performances de nos équipes dans les compétitions internationales font aujourd'hui de la Guinée la risée en Afrique et dans le monde

- 22 - L'absence cruelle de ressources humaines qualifiées compétentes aux commandes de l'Etat pour le développement alors que parallèlement il y a pléthore de cadres qualifiés, notamment au sein de la diaspora guinéenne à l'étranger. Il n'existe pas de structures opérationnelles d'accueil permettant le retour de ces compétences pour s'investir dans le développement du pays ;
- 23 - Un manqué de stabilité politique qui dissuade les investisseurs étrangers de s'implanter en Guinée ;
- 24 - Une corruption quasi généralisée à tous les niveaux qui a atteint un seuil intolérable même pour l'Afrique ;
- 25 - Les décisions de création et de domiciliation des projets de développement sont faites selon le bon vouloir des décideurs et non basées sur des considérations rationnelles de développement et de l'intérêt général ;
- 26 - L'inégalité entre les hommes et les femmes dans l'occupation des postes de responsabilité dans le secteur public et électif est encore une triste réalité.

Les problèmes ci-dessus énumérés témoignent de l'état de délabrement de la nation mais sont loin d'être exhaustifs. Ils montrent cependant la nécessité d'une remise en question totale du système et des pratiques en cours.

Notre conviction est que seule une volonté profonde de réformes dans l'unité et le progrès permettra d'apporter les réponses aux problèmes du moment. En clair la Guinée a besoin de profondes réformes pour se réconcilier avec elle-même et jeter les bases d'un développement durable.

DEUXIEME PARTIE

LE PROJET

LES AXES PRIORITAIRES DU PROJET GUINEE POUR TOUS

1. - LES REFORMES INSTITUTIONNELLES ET LA GOUVERNANCE

Le GPT réaffirme solennellement son adhésion au principe de la séparation des pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire.

Néanmoins, un certain nombre d'ajustements du dispositif institutionnel actuel semblent nécessaires pour assurer un fonctionnement harmonieux des dites institutions.

1.1 - REFORME DU SYSTEME LEGISLATIF

GPT considère que la représentation bicamérale correspond à ses options stratégiques de développement durable pour la Guinée. En effet, au nombre des questions essentielles qui se posent à la Guinée en matière de réforme législative figure celle du choix entre le monocamérisme ou le bicamérisme, c'est-à-dire la question de savoir si le parlement doit être constitué d'une seule chambre (on parle alors de monocamérisme) ou de deux chambres (bicamérisme).

La justification de notre choix du bicamérisme réside dans le besoin de conforter par les dispositifs institutionnels notre option stratégique de mise en place de Pôles Régionaux de Développement (PDR) viables. Ces PDR auront pour vocation de favoriser l'émergence d'un environnement social, politique et économique, propice au développement rapide et durable de chaque région. Ce choix stratégique est le fondement sur lequel repose la politique de régionalisation de notre projet de société.

En effet si la grande force de la logique monocamérale est de réunir l'ensemble des individus dans une même communauté citoyenne, ses principales faiblesses résident dans le fait que le législatif ne tient pas compte du fait que la réalité économique, sociale et politique comporte également des formes de solidarité qui méritent d'être intégrées dans le jeu de la représentation institutionnelle.

Le système bicaméral a justement la vertu, sans pour autant renoncer au principe de la citoyenneté, de permettre une représentation plus diversifiée des composantes de la société. En fait, la seconde chambre permettra

d'inclure dans le jeu démocratique institutionnel des composantes de la communauté nationale auxquelles les chambres basses, pour des raisons diverses, ne peuvent offrir une représentation satisfaisante.

Nous souhaitons mettre en place des Pôles Régionaux de Développement économique qui bénéficieront d'une orientation et d'un contrôle politique exercé par des représentants issus des associations corporatives de la région, c'est à dire des différentes composantes professionnelles de la région.

Pour le Parti et l'Alliance GPT, la nation ne doit pas être pensée simplement comme une communauté homogène de citoyens tous semblables. Pour le besoin du développement nous envisageons de "doubler" la représentation de la communauté citoyenne par celle des composantes professionnelles juridiquement reconnues. Ainsi, à coté d'une chambre basse (l'Assemblée Nationale) représentant les citoyens dans leur similitude, nous suggérons une représentation des régions basée sur des groupes socio-professionnels et corporatifs. C'est une reconnaissance au sein de la nation de l'existence des acteurs du développement économique et social. A titre d'exemple, les groupes socio-professionnels suivants seront pris en compte : les pêcheurs et mareyeurs, les éleveurs, les cultivateurs et planteurs, les forgerons, les ouvriers agricoles et industriels, les enseignants et parents d'élèves, les transporteurs, les commerçants et employés du secteur tertiaire, les chefs d'entreprises, etc.

Les représentants corporatifs seront élus au niveau préfectoral puis régional. Les représentants des Pôles Régionaux de Développement qui siégeront au Sénat, deuxième chambre du Parlement, seront démocratiquement élus au sein des élus régionaux. Ainsi, les différents corps de métiers qui constituent les piliers de notre économie choisiront librement et démocratiquement leurs représentants dans la deuxième chambre du Parlement National.

Il faut préciser que les sénateurs et les députés, représentent la nation toute entière et expriment sa volonté indivisible. N'est-il pas un principe majeur de la démocratie qui affirme que "la souveraineté nationale appartient au peuple qui l'exerce par ses représentants et par la voie du référendum ". Députés et sénateurs, ensemble, seront donc les représentants de la nation toute entière. Cette affirmation clairement unitaire de la nature de l'Etat sera la base juridique qui fonde la démarche de GPT en faveur d'une seconde chambre.

1.2 - LA REFORME DU SYSTEME JUDICIAIRE

Si au niveau des juridictions ordinaires il n'existe aucune difficulté à saisir l'organisation et le fonctionnement des juridictions de base (Tribunal de première instance, cour d'appel), il en est tout autrement de la Cour Suprême.

Le bloc monolithique que constitue la Cour Suprême a des pouvoirs judiciaires, constitutionnels et administratifs qui sont exercés par trois chambres:

1°) Une chambre constitutionnelle et administrative

2°) Une chambre judiciaire, pénale, commerciale et sociale

3°) Une chambre des comptes

Le système actuel pêche par l'excès de concentration du pouvoir au niveau de la Cour suprême, en l'occurrence au niveau de son Premier Président. Ce dernier a des pouvoirs quasi absolus qui lui permettent de dominer l'institution judiciaire.

En effet, la loi L 91/008 du 23 décembre 1991, portant attributions, organisation et fonctionnement de la Cour Suprême, confère à cette institution des pouvoirs constitutionnels et administratifs selon les articles 2, 3 et 4 de la loi organique. Les problèmes soulevés par l'interprétation de l'application des dispositions de l'article 78 de cette loi résident dans les dispositions qui permettent au Premier Président de la Cour Suprême, à titre provisoire, de décider du sursis à l'exécution de l'arrêt ou d'un jugement, ou du renvoi. Cette disposition ne fait pas l'unanimité dans le monde des juristes guinéens.

Ainsi, le Premier Président de la Cour Suprême exerce un pouvoir discrétionnaire dans la prise des ordonnances de sursis ou de renvoi.

La réforme préconisée par GPT s'inscrit dans la logique de la mise en place d'institutions fortes, indépendantes et interactives afin de garantir la transparence et l'application correcte des lois et règlements. A cet égard, la réforme proposée par GPT prévoit de mettre en place des dispositions qui feront obligation à la Cour Suprême de siéger et de délibérer sur tout dossier devant faire l'objet de sursis ou de renvoi. De la sorte, le Président de la Cour ne disposera pas du pouvoir discrétionnaire pour prendre unilatéralement l'ordonnance de sursis ou de renvoi.

1.3 - REFORME DU SYSTEME DE DEFENSE ET DE SECURITE

1.3.1 - La modernisation de la police

Si la sécurité est un droit fondamental pour les citoyens, elle constitue également un devoir majeur pour l'Etat. Force est de constater que dans la Guinée d'aujourd'hui, ce devoir envers les populations n'est pas bien rempli. La Guinée est en proie à toutes les formes de délinquance et de criminalité. La situation de détresse économique et sociale que subit la population ne fait qu'aggraver la situation. Face à cela, la police n'apporte aucune réponse adéquate.

Tout le monde s'accorde à dire qu'une police est réellement au service des citoyens quand ces derniers ont confiance dans les forces de l'ordre. Le constat que tout un chacun (les rares touristes y compris) peut faire est évident : la police non seulement ne remplit pas son rôle mais se laisse aller à la corruption et autres pratiques condamnables (rackets aux carrefours par exemple).

Certes, il pourra nous être rétorqué que les policiers sont insuffisamment payés, qu'ils manquent de moyens et de formation. Cela est malheureusement incontestable mais, il faut être conscient que le plus grave reproche qui peut être fait à l'encontre de nos forces de police, c'est bien l'absence de conscience professionnelle.

En ce qui concerne les moyens matériels qui conditionnent le bon fonctionnement des services de police, il faut bien parler de sous-développement et citer :

- Le parc automobile qui est manifestement insuffisant même si quelques efforts ont été consentis ces dernières années ;
 - Les infrastructures (commissariats et locaux de détention notamment) qui brillent par leur vétusté ;
 - Les moyens informatiques et les indispensables outils de communication quasi inexistantes et, à tout le moins, insuffisamment entretenus ou obsolètes.
 - L'absence d'une véritable police scientifique, gage d'efficacité.
 - Les effectifs notoirement insuffisants.
 - Le mode de recrutement qui ne garantit pas une homogénéité en matière de niveau de connaissances, voire de moralité.
 - Une formation initiale largement insuffisante et inadaptée (une formation mixte – théorique et pratique doit être généralisée) et une quasi absence de formation permanente.
- Il conviendra de réformer la formation professionnelle : chaque policier bénéficiera d'un stage long tous les trois ou cinq ans. Par

ailleurs, tous les fonctionnaires appelés à exercer un commandement d'un certain niveau auront une formation dans le domaine de la gestion administrative et des ressources humaines. De même, toutes les promotions seront accompagnées, voire pour certains grades précédées, de sessions d'adaptation et de recyclage. Les techniques modernes d'enseignement devront être mises en œuvre (notamment l'enseignement assisté par ordinateur). Des formations spécifiques seront nécessaires pour certaines missions : il en sera ainsi notamment pour la police de proximité à laquelle « Guinée pour Tous » est attaché. La pratique de l'îlotage est, en effet, tout spécialement bien adaptée à notre société pour trois raisons : elle rassure les populations, elle développe la polyvalence des gardiens de la paix, et enfin, elle dissuade les délinquants.

- L'image actuelle de notre police est détestable. Tout devra être mis en œuvre pour renverser la vapeur. Il est fondamental que la police, véritable bras séculier de la nation retrouve une image digne et positive. D'immenses efforts devront être déployés pour y parvenir mais cela est possible. Les populations doivent avoir des relations de confiance avec leur police. Nous pensons qu'un code de déontologie devrait être rapidement rédigé afin de répondre à la nécessité de doter chaque policier du cadre général de référence dans lequel il doit accomplir sa mission.

1.3.2 - Pour une armée républicaine

Le dossier de l'armée et de la défense est aujourd'hui un dossier brûlant. Plus que jamais, les feux de l'actualité sont braqués sur une armée qui se fait remarquer par des exactions, voire des crimes de sang. La communauté internationale elle-même a dénoncé et dénonce tous les jours les insuffisances graves d'une armée sans discipline qui, il faut bien l'admettre, est devenue aujourd'hui la source principale de l'insécurité et du désordre dans la cité. L'état de désorganisation actuelle du corps et son corollaire d'indiscipline, constituent une menace sérieuse pour l'ordre républicain et la démocratie.

La réforme de l'armée apparaît donc comme la priorité des priorités, le préalable incontournable à toute tentative de restauration de l'ordre républicain dans notre pays. Selon « Guinée pour Tous » c'est, et de loin, l'une des toutes premières actions à entreprendre dans la reconstruction du système guinéen de gouvernance.

A cet égard, GPT propose les axes de reformes profondes ci- après :

1.3.2.1 - Professionnaliser l'armée

C'est à dire en faire une armée polyvalente, efficace et productive. Les militaires, en plus de l'art du métier de défense, devront pouvoir disposer d'une formation professionnelle qui leur permettra d'acquérir les compétences susceptibles de leur garantir un emploi civil une fois qu'ils seront libérés de l'armée. Le problème de la réinsertion socio-professionnelle est majeur selon nous. La priorité sera accordée aux moins qualifiés. C'est toute une politique de participation de l'armée à la vie économique du pays en temps de paix que GPT entend promouvoir. Le cas du Génie Militaire dans les travaux publics et celui de l'usine militaire dans la manufacture des chaussures par le passé illustrent bien les avantages d'une telle politique. Toutes ces structures pourront utilement être réactivées tout en étant adaptées aux exigences et aux besoins du monde moderne. Très souvent, à l'étranger, les hôpitaux militaires jouissent d'une excellente réputation. Cela doit nous faire réfléchir pour mettre progressivement en place des infrastructures médicales militaires de qualité dotées de médecins bien formés.

1.3.2.2 - Restructurer les effectifs militaires

Il importe de rajeunir le corps militaire si l'on souhaite le succès de la réforme des forces armées guinéennes. Pour ce faire, des programmes de préretraite pour les plus âgés et/ou les plus gradés seront entrepris dans le but d'optimiser les effectifs et de permettre aux plus jeunes d'accéder à des responsabilités.

1.3.2.3 - Elaborer un plan de carrière militaire

Les spécificités de la carrière militaire militent en faveur d'un plan de carrière suffisamment rapide dans la mesure où il est de tradition dans toutes les armées de qualité à travers le monde, de penser à la reconversion avant d'atteindre l'âge de cinquante ans. Il est indispensable qu'un militaire à l'issue d'une carrière puisse s'assurer une vie active de qualité. Beaucoup d'observateurs et de spécialistes de la défense à travers le monde ont été interpellés par la lenteur avec laquelle les militaires guinéens montent en grade, peut-être du fait de leur qualification insuffisante. Lors de la prise du pouvoir par l'armée en décembre 2008, nombre d'observateurs à travers le monde ont été surpris que le Président autoproclamé à 44 ans, n'était encore que capitaine. A cet âge, dans la plupart des armées

d'Afrique et du monde, il serait au moins Colonel et penserait à sa reconversion professionnelle. La politique proposée par GPT permettra d'aligner l'armée guinéenne sur les meilleures pratiques africaines.

1.3.2.4 - Poursuivre la rénovation des infrastructures militaires et l'équipement des garnisons

Bien que ce secteur n'ait pas été le plus délaissé au cours de ces dernières années, il sera poursuivi la rénovation des infrastructures militaires sur l'étendue du territoire.

En effet, GPT considère que si les populations attendent de l'Armée qu'elle assure son rôle avec toute l'efficacité voulue, il convient de mettre les militaires dans des conditions leur permettant d'assumer leur travail sereinement.

Il sera attaché une attention toute particulière, d'une part aux conditions d'habitation des militaires avec un plan leur permettant un accès privilégié à la propriété, d'autre part à la construction d'hôpitaux militaires suivant les normes les plus récentes.

1.3.2.5 - Garantir une assistance technique à l'armée

Aux fins de mettre en place la restructuration de l'armée, il est nécessaire d'avoir recours à une assistance technique extérieure, à placer en position hiérarchique pour une période de 5 ans en vue d'exécuter les réformes envisagées. Pour ceci, nous pensons recourir à l'armée chérifienne (Le Royaume du Maroc), qui sera la tête de file de cette assistance compte tenu des qualités professionnelles et de la discipline qui y règnent, mais aussi en raison de la qualité des liens étroits d'amitié entre les deux pays. La communauté internationale sera sollicitée pour son appui technique et financier dans cette réforme prioritaire. L'objectif est de créer un cadre sain dans lequel les militaires de tout rang pourront construire leur carrière et rendre le service que la nation est en droit d'attendre d'eux.

1.4 - REFORME DE L'APPAREIL ADMINISTRATIF

La restructuration de l'appareil administratif est un axe essentiel dans la série de réformes envisagées par GPT car cette réforme conditionne le succès du programme de développement socio-économique de la Nation.

L'Administration doit être au service du développement par la mise en œuvre de l'approche de proximité du service public, notamment au travers des Pôles Régionaux de Développement (PRD). Etant donné que la stratégie de

GPT repose sur ces pôles, l'appareil administratif sera dès lors décentralisé et déconcentré au profit desdits pôles.

Quelques actions spécifiques seront rapidement mises en œuvre, dont entre autres :

1.4.1 - Le transfert de compétences entières de l'administration centrale aux Pôles Régionaux de Développement

Telles que :

➤ **La gestion administrative du personnel de la santé publique et de l'éducation**

Ainsi, le fichier central fera l'objet de subdivisions régionales de façon à résoudre les problèmes de transparence et de maîtrise de gestion du personnel enseignant, médical et para médical. Ceci permettra, entre autres, de résoudre les problèmes des emplois fictifs, d'abandon de postes, de doublons, de décès non déclarés etc. La maîtrise de la masse salariale est à ce prix. Ces problèmes récurrents des administrations précédentes et actuelles seront mieux maîtrisés dès lors que l'utilisateur du service public que sont les Pôles Régionaux de Développement, sera le payeur des agents concernés.

➤ **La décentralisation de certaines administrations telles que l'urbanisme et l'habitat.**

Dans cette optique les Ministères centraux de ces secteurs définiront les politiques et stratégies sectorielles d'ensemble. Les projets et programmes de mise en œuvre de ces stratégies relèveront de la compétence des Pôles Régionaux de Développement (PRD). Ainsi, il appartiendra à chaque Pôle, dans le domaine de l'urbanisme et de l'habitat, de procéder à la définition du plan d'occupation des sols (POS) et des normes architecturales du territoire régional, de définir les normes et les types de construction, de déterminer les conditions d'utilisation des matériaux locaux. En un mot, il appartiendra aux Pôles Régionaux de Développement d'assurer la gestion foncière de la région.

Sur le plan de la réalisation et de la maintenance des infrastructures routières, le réseau primaire sera du ressort du Ministère central alors que les réseaux secondaire et tertiaire relèveront des Pôles Régionaux de Développement (PDR).

1.4.2 - La dépolitisation de la procédure de nomination administrative

Pour mettre fin au népotisme ambiant dans les nominations administratives, qui obère l'efficacité de l'administration, le programme de gouvernement de GPT prévoit la contractualisation des postes clés de l'administration centrale. En pratique, chaque poste de l'administration fera l'objet d'une description et d'une

définition des critères de performance. La procédure de recrutement se fera par appel d'offres ouvert à la candidature des guinéens aussi bien de l'intérieur que de l'extérieur. Les contrats de travail seront conclus sur une période de trois ou cinq ans, renouvelable. L'emploi du contractant sera sécurisé et placé à l'abri des improvisations ou de l'arbitraire du Ministre de tutelle. Pour les postes à profil politique (préfets, cabinets ministériels, etc.), toutes les nominations se feront en Conseil des Ministres et ratifiées par décret présidentiel. L'avantage attendu est de réduire les nominations à base ethnique ainsi que la floraison de faux décrets de nomination que notre pays a connues dans un passé récent. Cette politique de prise de décision en Conseil des Ministres sera également mise en œuvre pour tous les actes majeurs engageant l'Etat.

1.4.3 - La réforme du système de rémunération de la fonction publique et la lutte contre la corruption.

L'approche stratégique choisie par le GPT est la réalisation d'une étude approfondie du système de rémunération des travailleurs de la fonction publique afin de rendre les emplois publics suffisamment attractifs et les rémunérations compétitives par rapport au secteur privé. Le but est de permettre la promotion d'une politique salariale basée sur le rendement de manière à garantir des ressources humaines compétentes dans la fonction publique, y compris faciliter l'emploi de la diaspora guinéenne dans les emplois publics. Il s'agira à la fois de promouvoir les compétences et d'assurer leur rémunération correcte au regard du niveau de rémunération pratiqué dans le secteur privé. Cette action devrait avoir un effet mécanique positif sur la corruption qui gangrène depuis des décennies notre Administration. Evidemment, le corollaire indispensable à une telle politique de rémunération compétitive prônée par GPT sera une tolérance zéro vis à vis de la corruption.

1.4.4 - Le suivi des plans de carrière des travailleurs de la fonction publique

Les cadres organiques des services de l'Administration seront revus dans le but de les optimiser et chaque agent ou groupe d'agents fera l'objet d'un véritable plan de carrière intégrant les impératifs de formation continue, de mobilité, et de promotion administrative.

2 - LA POLITIQUE DE REGIONALISATION

Mise en place des Pôles Régionaux de Développement (PRD)

La régionalisation est notre orientation stratégique de développement fondée sur le développement des régions, en tenant compte des spécificités de chacune d'elles en termes de potentiel économique. Elle consiste aux transferts effectifs des pouvoirs et des centres de décisions à proximité de ceux qui sont les bénéficiaires des services publics, c'est-à-dire les administrés. Cette politique que GPT ambitionne est la voie pour mettre un frein à la bureaucratie et à la corruption. Cette politique va aussi lutter contre l'inefficacité dans le choix et la réalisation des projets de développement avec son corollaire que constitue l'exode rural vers la capitale et le chômage préoccupant des jeunes.

Le Parti GPT a jeté son dévolu sur cette stratégie pour mieux atteindre ses objectifs de gouvernance de proximité qui permet de mieux prendre en compte les questions vitales des populations à la base.

Les régions sont considérées dans cette perspective comme des pôles de développement à travers lesquels seront déployés le réseau de projets de développement local et l'administration locale.

La stratégie de régionalisation aura pour zones d'application la zone spéciale de Conakry la capitale et les quatre régions naturelles. Ces entités seront alors érigées en Pôles Régionaux de Développement (PRD). Ces pôles, à leur tour, vont transférer, en phases successives des pouvoirs et obligations, et cela au gré des législations, vers les échelons inférieurs que sont les communes urbaines, les CRD ou toutes autres structures intercommunales créées ou reconnues par le Législateur à différents niveaux.

Ces cinq régions seront non seulement économiques, mais elles seront aussi des régions politiques régies par une charte des régions, une nouvelle organisation des finances, le tout couronné par des élections communales de représentants avec un réel pouvoir d'action sur la vie socio-politico-économique de leur région.

Ainsi les régions en dépit de leur statut de collectivités locales avec grand « L », auront une vocation définitivement économique, culturelle et sociale, et une dimension juridique propre. Elles éliront désormais des assemblées ou conseils régionaux qui auront des moyens propres, des prérogatives précises et devront entretenir des synergies avec les autres collectivités locales décentralisées.

2.1 – INSTITUTIONS ET ADMINISTRATIONS DECENTRALISEES

En concevant le programme de développement durable en fonction des quatre régions naturelles, érigées en pôles de développement économique, des mesures institutionnelles s'imposent. Il s'agira de la mise en place d'exécutifs régionaux élus, soutenus et contrôlés par des assemblées régionales. Ces exécutifs, au nombre de cinq (5), à raison de un par région

naturelle et un pour la zone spéciale de Conakry, remplaceront les gouverneurs de région actuellement nommés par le pouvoir central. Ceci contribuerait énormément à l'approfondissement de la culture et de la pratique démocratique dans notre pays. Car il est tout à fait concevable que l'on retrouve à la tête d'une région des formations politiques qui ne dirigent pas le gouvernement central à Conakry. Comme dans le cas de l'armée, une assistance internationale pourrait être nécessaire. Le meilleur modèle se trouve probablement en France ou la loi Gaston Defferre, consécutive à l'élection de François Mitterrand le 10 mai 1981, a installé ce modèle de façon durable. De nos jours, quoique ne contrôlant pas le pouvoir central, le PS contrôle et gouverne près des 2/3 des régions françaises.

2.1.1 - Au plan législatif

- **Un Parlement Régional**, qui sera l'image de l'Assemblée Nationale au niveau régional sera élu, en majorité par des organisations socio professionnelles constituées dans les préfectures de la région économique, c'est-à-dire le Pôle Régional de Développement (PRD). En effet, la particularité de cette institution régionale est qu'elle ne sera pas issue seulement des partis politiques. Ce parlement régional ou Conseil Régional sera constitué :
 - d'une part, par les députés de la Région concernée, élus à l'uninominal à l'Assemblée Nationale. Ces députés uninominaux provenant de partis politiques seront alors membres de droit de l'Assemblée Régionale ;
 - d'autre part, les représentants élus des organisations socio professionnelles et corporatives des préfectures constituant la région économique. Ils constitueront au moins 75% de l'Assemblée Régionale pour que les préoccupations de développement socio économique dominant l'agenda parlementaire régional.

Ces représentants élus des organisations socio professionnelles et corporatives des préfectures refléteront l'économie régionale à travers les pêcheurs et mareyeurs, les éleveurs, les cultivateurs et planteurs les forgerons, les ouvriers agricoles et industriels, les enseignants et parents d'élèves, les transporteurs, les commerçants etc....C'est en leur sein que seront élus des sénateurs de la deuxième chambre du Parlement National.

- **Des assemblée préfectorales**, c'est-à-dire des parlements locaux constituées par les élus des organisations socio professionnelles et corporatives des sous préfectures constituant l'économie préfectorale.

2.1.2 - Au plan exécutif

Les structures administratives suivantes seront créées ou restructurées dans les PRD. Elles constitueront le gouvernement local de la Région économique. Ce sont :

- Le Département Régional de l'Éducation
- Le Département Régional de la Santé
- Le Département Régional de l'aménagement du territoire : routes, urbanisme, habitat, énergie
- Le Département Régional de l'Agriculture
- Le Département Régional de l'Environnement
- Le Département Régional de l'économie régionale : budget, fiscalité, statistiques et programmation du développement régional
- Le Département Régional de guichet unique pour l'appui à l'initiative privée et à l'emploi des jeunes
- Le Département Régional d'animation sportive, culturelle et artistique
- L'Office Régional du tourisme
- L'Office Régional des guinéens de l'étranger

2.2 - DOMAINE DE COMPETENCE DES PÔLES REGIONAUX DE DEVELOPPEMENT (PRD)

Dans le programme de GPT, les Pôles Régionaux de Développement (PRD) constituent les moteurs du développement économique ; ils doivent donc tenir lieu de locomotive dans les projets d'aménagement, de désenclavement et d'investissement.

Pour concrétiser cette stratégie de régionalisation, l'objectif primaire visera la décentralisation, par le transfert de compétences de l'État vers les collectivités territoriales, lesquelles devront bénéficier d'une large autonomie de décision et disposer de moyens budgétaires autonomes. Cette autonomie permet de traiter la diversité des situations pour y apporter des réponses adaptées localement. Afin d'opérationnaliser la décentralisation, le gouvernement et les corps de législation entreprendront une révision des lois en cours. Des lois subséquentes détermineront la répartition des compétences entre les CRD, les communes urbaines, les Régions et l'État dans un cadre légal avec des compétences obligatoires définies, de même que des compétences facultatives.

Dans une première phase les transferts de compétence de l'Etat central vers les Pôles Régionaux de Développement (PRD) concernera les secteurs suivants :

- La promotion de l'économie régionale, y compris l'appui à l'initiative privée et l'emploi des jeunes
- La gestion du personnel de l'Education et de la Sante
- Le transport régional, y compris le transport des marchandises et des passagers dans l'espace régional ; l'aménagement de l'espace communautaire, la gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire, la construction, l'entretien et le fonctionnement des équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire, l'entretien des réseaux secondaire et tertiaire du réseau routier.
- La création de nouveaux documents d'urbanisme : les schémas de cohérence territoriale (SCOT), et les plans locaux d'urbanisme (PLU), lesquels devront promouvoir un développement urbain respectueux de l'environnement et exprimer un projet de développement.
- La définition et la gestion de la fiscalité régionale
- La conduite des programmes régionaux de l'environnement, notamment la protection et la mise en valeur de l'environnement du cadre de vie.

2.3 - PROGRAMMES REGIONAUX D'INVESTISSEMENT MINIMUM

Dans le but d'impulser le développement et de renouer avec une croissance forte qui mette tout le pays au travail en attaquant ainsi et de manière frontale l'épineuse question de l'emploi, les chantiers ci-après seront ouverts dans chaque Pôle Régional de Développement (PRD) :

- **La construction d'un centre administratif régional**, c'est-à-dire d'un bloc administratif qui abritera le gouvernement local et l'assemblée régionale
- **La construction d'un complexe régional des affaires.** : Il s'agit d'un espace commercial à construire dans chaque capitale régionale, comprenant des bureaux, des espaces professionnels (pour avocats, notaires, dentistes...), des grandes surfaces avec des boutiques et magasins, y compris des ateliers de couture, de réparation de voitures, etc. L'investissement qui est destiné à l'usage du secteur privé pourra, si possible, être réalisé grâce à des montages financiers privés nationaux et/ou étrangers. Il s'agit en effet d'investissements qui relèvent du secteur

marchand dont la rentabilité peut justifier l'intervention du secteur privé. Les administrations publiques centrales et régionales peuvent encourager de tels investissements en fournissant des incitations nécessaires au secteur privé.

- **La modernisation et remise a niveau des hôpitaux régionaux** pour en faire des centres hospitaliers universitaires capables de fournir des soins médicaux spécialisés, alors que la situation actuelle conduit à l'évacuation de nos maladies dans les pays voisins et ailleurs dans le monde.
- **La création ou réhabilitation d'aéroports régionaux** dans les capitales régionales.
- **La construction de prisons régionales** répondant aux normes et exigences du respect des droits de l'homme et de la dignité humaine.
- **La création de parcs régionaux de l'environnement** dans le but de développer et d'enraciner la culture environnementale dans nos mœurs.
- **La création ou réorientation d'universités et institutions de recherche régionales** où il sera développé des spécialités et filières qui reflètent les spécificités économiques des régions. Par exemple, l'université en Guinée forestière mettrait l'accent sur l'agriculture, la foresterie et la recherche agronomique sur le café, l'hévéa. L'université en Haute Guinée privilégiera les cultures des agrumes et du coton. L'université du Fouta se spécialiserait en élevage. L'université en basse Guinée pourra être axée sur la filière des mines.
- **La mise en place des centres régionaux de formation** professionnelle pour intensifier la formation de la jeunesse aux différents métiers et combattre le chômage.
- **La création et l'aménagement de cimetières régionaux** pour garantir respect et dignité à nos morts.
- **La construction et l'équipement de complexe omnisport** afin d'encourager le développement du sport en Guinée et de favoriser la tenue de compétitions sportives régionales, nationales et internationales.
- **La construction et l'équipement de bibliothèques régionales**
- **La construction et l'équipement des centres régionaux des arts et de la culture** pour la promotion de la culture guinéenne.
- **Pour la zone spéciale de Conakry** l'aéroport international actuel sera transféré sur le nouveau site déjà identifié après Coyah. L'espace actuel sera récupéré et affecté aux promoteurs privés pour la construction d'un

hôtel cinq étoiles de classe internationale, de résidences et appartements de luxe, ainsi que des espaces commerciaux de haut standing.

- **Les ports miniers de SBK et Friguia** seront également transférés à l'extérieur de la capitale pour des raisons environnementales et d'hygiène. Une étude sera menée pour l'identification d'un nouveau site pour un port en eau profonde à réaliser par le secteur privé en BOT.

3 - LES REFORMES MACROECONOMIQUES

L'adhésion de la Guinée à l'Union Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), c'est-à-dire la zone CFA

La Guinée mène une politique monétaire autonome depuis le 1er Mars 1960. Les résultats obtenus sont loin d'être satisfaisants. Les périodes de stabilité macroéconomique ont été peu fréquentes dans notre économie qui est plus généralement marquée par des déséquilibres profonds, caractérisés par des tensions inflationnistes et des séries de dépréciation et de dévaluation.

A titre d'exemple, la stabilité des années 90 qui a vu l'économie guinéenne enregistrer un taux de croissance annuel moyen du PIB de 4,4% et un taux d'inflation à un chiffre, a cédé le pas à une période de dégradation sans précédent aux conséquences des plus fâcheuses. En effet, depuis le début des années 2000, les performances macroéconomiques susmentionnées ont été altérées et les agrégats se sont profondément détériorés.

La croissance a ralenti à une moyenne de 2% par an et a atteint son niveau le plus bas en 2007, avec 1,5%.

La masse monétaire (M2) a crû à un rythme effréné passant de 9,9% du PIB en 1999 à 20% en 2006. L'inflation est montée jusqu'à 34,7% en moyenne annuelle en 2006 pour redescendre à 20% en 2007. Cette hausse de l'inflation est la résultante de l'explosion de la masse monétaire (beaucoup de liquidités par rapport à peu de biens produits ou importés). Cette explosion de la masse monétaire est elle-même la résultante d'un recours systématique à la planche à billets pour financer des dépenses publiques non maîtrisées. Sous l'effet de cette inflation, le taux d'intérêt réel est devenu négatif depuis 2003 et a atteint 24,4% en 2006. Ainsi les réserves de change sont devenues quasi inexistantes et le pays a fait face à la plus grande pénurie de devises de 2005 à 2007.

Cette dégradation des indicateurs persiste et place le pays dans une situation de crise économique et sociale quasi permanente. La perte de pouvoir d'achat liée à la fluctuation du taux de change est considérable.

L'augmentation de la pauvreté et des inégalités sociales qui en résultent, présente un risque certain pour la paix sociale. En outre, la dépendance de la Banque Centrale de l'autorité politique fragilise la politique monétaire de l'Institution. Le financement du déficit budgétaire sans respect de la limite statutaire et la gestion laxiste des réserves de change qui en ont résulté ont alimenté la spirale inflationniste et favorisé le développement d'un marché parallèle de change.

Ainsi, au fil des ans, le franc guinéen s'est déprécié à un rythme accéléré, mettant en péril le pouvoir d'achat des populations et altérant encore plus la confiance des

opérateurs économiques. La non convertibilité du franc guinéen est aussi un facteur supplémentaire qui limite l'investissement direct étranger.

Pour sortir du marasme économique, la Guinée doit nécessairement renouer avec la bonne gouvernance en observant les normes internationales optimales de gestion des affaires publiques.

L'adhésion à une zone monétaire apparaît pour la Guinée une alternative crédible. Dans cette perspective, l'option du GPT est l'UEMOA en lieu et place de la ZMAO en perspective.

En effet, la Guinée a participé en Décembre 2000 à Bamako à la décision de la création d'une seconde zone monétaire en Afrique de l'Ouest, la Zone Monétaire de l'Afrique de l'Ouest (ZMAO). L'objectif visé était de créer le premier juillet 2005 une nouvelle zone monétaire de cinq pays de la CEDA qui ne sont pas membres de l'UEMOA (Gambie, Ghana, Guinée, Nigeria et Sierra-Leone). Dans cette perspective, la ZMAO a élaboré des critères de convergence qui devaient être respectés par tous les pays membres à partir de 2004 au plus tard. Beaucoup de facteurs d'inertie ont fait surface. Les pays membres n'ont pas réalisé les performances économiques recommandées. Au-delà de ces critères, la création d'une zone monétaire avec ces cinq pays pose certains problèmes importants pour notre pays.

En effet, la ZMAO n'offre pas des conditions d'une zone monétaire optimale, dont entre autres :

- Des similarités socioéconomiques et financières pouvant permettre de renoncer au taux de change comme moyen d'ajustement aux chocs conjoncturels. Autrement dit, l'Union Monétaire n'est concevable que pour des pays affectés par des chocs symétriques ;
- Etre un groupe de pays dont les économies sont étroitement liées par des échanges de biens et services et par la mobilité des facteurs de production. Or, les disparités géographiques, socioéconomiques et financières des pays membres de la ZMAO compromettent la possibilité d'un ajustement automatique.
A ce jour, la monnaie unique de cette zone monétaire n'est toujours pas une réalité.

Le choix de la ZMOA présente des inconvénients majeurs pour la Guinée, en particulier :

- a) Notre éloignement des deux pays membres à fort potentiel : le Nigéria et le Ghana. Le poids disproportionné de l'économie nigériane par exemple représente à lui seul 87% du PIB de la zone en 2006, soit 115 milliards de dollars sachant que l'essentiel de ses ressources vient du pétrole. Cette situation crée une asymétrie des chocs avec des petites économies comme celle de la Guinée aujourd'hui dont la principale ressource est la bauxite.
- b) La Guinée a une frontière commune avec quatre pays de l'UEMOA et la mobilité des biens et des personnes avec ces pays voisins est plus dense qu'avec les pays de la ZMAO. L'éloignement de la Guinée avec l'essentiel de ces pays, doublé du sous-développement des moyens de transport, fait que seulement 2% des transactions se font avec les pays de la ZMAO, la quasi-totalité des échanges économiques régionaux se faisant avec les pays de l'UEMOA. En effet, les importations de la Guinée de la zone Euro/CFA

représentent environ 45% de notre commerce extérieur. Il s'agit des importations en provenance de l'Europe (France, Italie, Allemagne, etc....) et des pays voisins (notamment Sénégal, Côte d'Ivoire et Mali).

- c) Le facteur linguistique : la Guinée est le seul pays francophone de la ZMAO. La langue constitue à cet effet un handicap à la facilité des échanges et à la mobilité de la main d'œuvre au sein de la zone.

C'est pour toutes ces raisons que le GPT porte sa préférence sur l'UEMOA qui, au regard des conditions énoncées, répond mieux aux critères d'une zone monétaire optimale pour la Guinée que la ZMAO.

Ainsi, la politique macroéconomique de la Guinée sera axée essentiellement sur la réalisation à moyen terme des critères de convergence de l'UEMOA.

Ces critères sont :

- Le solde budgétaire de base hors dons à 0% du PIB au lieu de -1,7% en 2008,
- L'endettement ne dépassant pas 70% du PIB,
- Le taux d'inflation annuel moyen à 3% au lieu de 18,4% en 2008,
- Les arriérés non accumulés,
- Les masses salariales à 35% des recettes fiscales au lieu de 36,99% en 2008,
- Les investissements financés sur ressources intérieurs à 20% du PIB au lieu de 17,19% en 2008,
- Le déficit des paiements courants hors dons à 5% du PIB au lieu de 6,9% en 2008.

Ces critères pourraient être réalisés dans un délai maximum de 3 ans grâce, entre autres, à l'annulation de la dette extérieure. Celle-ci sera consécutive à l'atteinte, dès la première année du programme de gouvernement, du point d'achèvement de l'initiative pour les pays pauvres très endettés (PPTTE).

A long terme, l'économie guinéenne sera intégrée à celle des pays de l'UEMOA. Dès lors, la politique économique sera déterminée par une parité fixe avec l'euro et par les mécanismes institutionnels d'encadrement strict du financement direct des déficits budgétaires par la Banque Centrale des Etats de l'Afrique Occidentale (BCEAO).

Certes, une telle aventure a des coûts non négligeables qui ont d'ailleurs alimenté le scepticisme de certains théoriciens. Pour ces adversaires, l'intégration à une organisation économique et monétaire provoque, par exemple, la perte d'une partie de notre souveraineté politique (financière, monétaire) et entraînerait des coûts sociaux importants.

En effet, le pays traîne aujourd'hui une dette publique importante qu'il ne pourrait alléger de façon significative qu'en recourant au financement monétaire. Or, l'adhésion à une zone monétaire ne laisse qu'un choix pour mobiliser les ressources budgétaires nécessaires, celui d'augmenter considérablement la pression fiscale, d'autant plus que le pays ne pourra plus compter sur les revenus liés à l'augmentation de la masse monétaire.

En dépit de ce prix à payer, GPT considère que les avantages de l'intégration monétaire sont de loin supérieurs à ses contraintes. Au demeurant, les arguments qui ont justifié notre adhésion à la ZMAO en 2001, restent valables pour l'intégration à l'UEMOA.

En effet, à ces arguments s'opposent les gains économiques et la discipline financière inhérente à l'adhésion de la Guinée à une zone économique et monétaire.

En outre, unis dans une zone économique et monétaire, les Etats membres ont une capacité de négociation renforcée face à leurs partenaires extérieurs. Ils se trouvent dans la situation d'un oligopole dont les membres sont simultanément soumis à deux objectifs : réaliser des gains au détriment des autres, s'entendre avec les autres pour garantir un résultat minimal.

L'union monétaire crédibilise la zone et stabilise son environnement à travers la définition de règles et obligations établies au niveau supranational. Par ailleurs, l'intégration économique et monétaire réduit les coûts d'information et de transactions tout en favorisant les équilibres macroéconomiques.

Le fait de disposer d'une monnaie commune favorise la croissance économique de la zone monétaire tout en consolidant l'intégration économique grâce aux économies d'échelle dans les secteurs de production et de commerce qui résultent de la spécialisation des pays membres.

4 - DEVELOPPEMENT DURABLE ET DEFIS DU MILLENAIRE

Citation : « Les objectifs du Millénaire des Nations Unies pour le développement : une nouvelle charte internationale du développement »

Le sommet des Nations Unies du Millénaire a repris à son compte la philosophie du PNUD. "Civiliser l'économie mondialisée ou garantir que la mondialisation devienne une force positive pour tous les peuples du monde" préconise la Déclaration du Millénaire.

Les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), adoptés par les 191 Etats membres des Nations Unies, constituent un agenda ambitieux pour réduire la pauvreté, ainsi que ses causes et manifestations.

« OBJECTIFS DU MILLENAIRE POUR LE DEVELOPPEMENT »

- 1 - D'ici 2 015, réduire de moitié, par rapport à 1 990, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à 1 dollar par jour et la proportion de la population qui souffre de la faim.
- 2 - Assurer l'éducation primaire pour tous d'ici à 2 015
- 3 - Éliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici à 2005, si possible, et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015, au plus tard.
- 4 - D'ici 2015, réduire de deux tiers, par rapport à 1990, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans.

- 5 - D'ici 2015, réduire de trois quarts, par rapport à 1990, le taux de mortalité maternelle.
- 6 - D'ici 2015, stopper la propagation du VIH/sida, maîtriser le paludisme et d'autres grandes maladies, et commencer à inverser la tendance actuelle.
- 7 - Assurer un environnement viable en intégrant les principes du développement durable dans les politiques et programmes nationaux et en inversant la tendance actuelle à la déperdition des ressources environnementales.
- 8 - Mettre en place un partenariat mondial pour le développement.

New York, septembre 2000. ». Fin de citation

Pour le GPT, le développement durable n'est ni un simple concept ni une fiction. C'est plutôt une entreprise de réalisation de programmes qui permettront d'atteindre les défis du millénaire en 2015.

Les objectifs du millénaire se présentent comme un recueil d'indicateurs sociaux dont l'amélioration attestera en 2015 le recul de la pauvreté sur le globe terrestre.

A savoir :

- L'accès aux soins de santé pour tous
- L'accès à l'éducation pour tous ;
- L'accès à l'eau potable pour tous ;
- L'accès à la nourriture pour tous ;
- L'accès à un logement décent pour tous.

Bien au delà des objectifs du millénaire, le GPT a fondé son projet de société sur des thèmes du développement durable en vue de réduire considérablement le contraste entre la pauvreté généralisée et les immenses richesses du pays.

Dans cette optique de double objectif en 2015, le GPT compte s'engager dans un programme de développement durable avec une nouvelle approche basée sur la gouvernance de proximité.

Notre objectif est de mettre en place un cadre institutionnel plus réceptif aux investissements locaux et étrangers et plus propices à l'émergence d'économies locales.

Dans cette perspective, les réformes institutionnelles telles qu'envisagées dans le programme du parti, graviteront autour d'un nouveau découpage administratif qui servira de base pour entretenir les projets de développement aptes à éradiquer la pauvreté d'ici 2015.

Dans cette vision, le GPT compte mettre à profit les atouts naturels qui prédisposent la Guinée à instituer 5 pôles de développement y compris la zone spéciale de Conakry.

Il s'agit de :

- 1 –la Guinée Forestière
- 2 –la Haute Guinée
- 3 –la Moyenne Guinée
- 4 – la Basse Guinée
- 5 – la zone spéciale de Conakry.

Cette option se justifie par le fait que ces régions constitueront des zones économiques distinctes qui, dans un contexte de bonne gouvernance, peuvent faciliter la réalisation de programmes de développement durable.

Les pôles régionaux reposeront essentiellement sur les domaines suivants

:

4.1 - LA REFORME DU SYSTEME EDUCATIF

L'Education est la pierre angulaire du projet de société de GPT.

Cette orientation stratégique du parti est fonction des enjeux importants et des défis à relever dans le secteur.

A cet effet, notre programme vise la couverture de l'ensemble du territoire par la création des écoles de proximité dans le primaire et le secondaire.

Au niveau régional, chaque région sera dotée :

- D'une Université dont le focus sera axé prioritairement sur l'économie de la région
- D'écoles professionnelles ayant pour option la formation des corps de métiers opérationnels dans la région d'abord, pour essaimer ensuite dans d'autres régions ou le besoin se fera sentir. Par exemple, en Guinée forestière l'accent en formation professionnelle sera mis sur l'agriculture, ensuite sur la foresterie et le bois; alors qu'en moyenne Guinée l'accent pourrait être mis sur la formation des zootechniciens et autres spécialistes dans le sous secteur de l'élevage.
- D'écoles de formation d'enseignants et de personnels de santé de tous les niveaux, dont la planification sera fonction des besoins régionaux.

4.1.1 - Le constat du système éducatif actuel :

Tout d'abord, GPT prend en compte la certitude que rien de tout ce qui est entrepris aujourd'hui n'aura d'effet durable sans un système éducatif efficient

L'éducation guinéenne est à l'image du pays. Elle a connu des mutations parallèles à celles de la société dont elle est d'une certaine manière le reflet.

C'est pourquoi notre intérêt pour l'éducation dépasse le cadre d'une simple réforme de l'enseignement. Il englobe une stratégie qui fera du système éducatif à la fois un instrument de promotion individuelle et d'émancipation collective, et un puissant appui au développement économique et à l'harmonie sociale.

Le système d'enseignement guinéen évolue dans quatre sous secteurs généralement constitués en département ministériels :

- L'enseignement préscolaire
- L'enseignement pré universitaire
- L'enseignement technique et professionnel
- L'enseignement supérieur et la recherche scientifique

Pendant les 20 dernières années, des efforts financiers assez appréciables ont été consentis dans l'éducation de base pour augmenter le taux brut de scolarisation (TBS) chez les garçons et chez les filles. Ainsi, des améliorations significatives ont été enregistrées dans le domaine de l'élargissement de l'accès à l'école avec toutefois une baisse chronique de la qualité de l'enseignement. Ce phénomène n'étant pas dû aux enseignants mais à la distorsion entre l'augmentation des effectifs et la stagnation, voir la réduction, les budgets mis à disposition. Ces investissements à la base de la pyramide scolaire répondaient à un besoin ponctuel qui est celui de l'augmentation du TBS. Malheureusement, malgré la concentration des efforts sur l'éducation de base, le faible niveau des investissements de l'Etat dans l'enseignement technique et la formation professionnelle, résultant d'une mauvaise allocation du budget national de développement (BND) entre les sous secteurs, ont engendré des disfonctionnements dans le secteur avec bien évidemment des conséquences sur le développement de la nation.

L'insuffisance de performance de l'école guinéenne tire essentiellement sa source dans les faiblesses suivantes :

- L'absence d'une dynamique efficace, efficiente et cohérente du développement dans le secteur
- Le faible niveau de réalisation des infrastructures scolaires dans le Professionnel et le Supérieur
- L'absence d'une politique de formation continue des formateurs à tous les niveaux; primaire, secondaire, professionnel et supérieur
- L'absence d'une politique de motivation des enseignants
- Le sous équipement en matériel didactique et matériel de laboratoire

Les conséquences de cette gestion approximative du système éducatif s'observent aisément sur la qualité médiocre de l'enseignement, l'absence de motivation des travailleurs du secteur, des élèves et des parents d'élèves. La physionomie actuelle du secteur est la suivante:

4.1.1.1 - Au niveau de l'enseignement primaire

- Le faible niveau des élèves en lecture et calcul
- Faible niveau de formation initiale des enseignants
- Une prolifération des écoles privées construites dans des conditions le plus souvent illégales. Ces centaines d'écoles à travers le pays fonctionnent sans aucune supervision et dans l'absence quasi-totale de coordination des autorités locales de l'éducation.
- Une concentration des effectifs des enseignants dans la capitale et les grandes villes (Six fois plus de maîtres par classe à Conakry)
- Taux d'abandon des études à la fin du cycle primaire encore trop élevé

4.1.1.2 - Au niveau de l'enseignement secondaire

- La diminution du taux d'abandon à la fin de l'Enseignement Primaire a eu pour effet un accroissement des effectifs dans le secondaire sans une préparation adéquate en termes de moyens.
- Le faible niveau de réalisation des infrastructures scolaires a conduit à une surcharge des salles de classe. L'augmentation du taux de scolarisation dans l'enseignement primaire a eu pour effet la surcharge des effectifs dans le secondaire (en moyenne 70 à 80 élèves par classe) alors que la norme internationale est de 25 élèves par classe.
- La prolifération des écoles privées qui ne répondent pas aux normes fixées par les pouvoirs publics contribue à la dégradation de la qualité de l'enseignement.
- La mauvaise politique de maintenance des infrastructures malgré les cotisations parentales de 5.000 FG par élève et par an, géré de manière opaque par l'Association des Parents et Amis de l'Ecole, (l'APAE).
- Des milliers d'élèves échouent au brevet et au baccalauréat (en moyenne 80% des candidats). La plupart sortent du système scolaire sans aucune compétence technique pour permettre leur insertion socio professionnelle.
- Des infrastructures d'accueil limitées face à un nombre de plus en plus croissant d'élèves.

4.1.1.3 - Au niveau de l'enseignement technique et la formation professionnelle

La formation professionnelle est importante pour la réduction de la pauvreté et l'amélioration de la productivité des entreprises. Ce sous secteur reçoit la plus faible proportion du budget de l'Etat alloué au secteur de l'Education. En conséquence, il est incapable de s'adapter aux exigences du marché du travail et aux

perspectives du développement de notre pays. D'autres handicaps sont à noter :

- L'absence de motivation des élèves et parents d'élèves, pour le choix de la formation professionnelle en première intention, dans les orientations à la fin du premier cycle.
- La faible capacité d'accueil des écoles professionnelles convoitées par les jeunes (ENAM et l'Ecole de Secrétariat, d'Administration et de Commerce).
- L'absence de matières d'œuvres pour assurer les travaux pratiques. L'une des plus grandes tares de l'enseignement guinéen est la prédominance du verbalisme et de la mémorisation, au détriment de l'activité pratique et de la résolution intelligente des problèmes.
- La faible dotation budgétaire, voire l'absence de budget fonctionnement.
- Le manque d'équipements didactiques adaptés limite considérablement les activités de formation dans les écoles professionnelles existantes.
- L'incapacité d'adaptation de la formation aux exigences du marché de travail en termes de quantité et de qualité.

4.1.1.4 - L'enseignement supérieur et la recherche scientifique

Les insuffisances ci-après sont à relever :

- Chaque année le contingent des jeunes titulaires du baccalauréat dépasse de loin les capacités d'accueil des institutions d'enseignement supérieur et professionnel, d'où un déficit chronique d'infrastructures d'accueil.
- La prolifération des écoles privées d'enseignement supérieur (une soixantaine pour la Guinée) dont la qualité des programmes laisse à désirer.
- La dilapidation des fonds de l'Etat dans l'orientation des élèves bacheliers vers ces écoles privées qui manquent d'équipements didactiques et de formateurs compétents.
- La construction, à l'intérieur du pays, d'institutions d'enseignement supérieur mal équipées et ne disposant pas suffisamment de formateurs compétents.
- L'inadaptation du contenu des programmes aux besoins du marché.
- Le manque de rigueur dans la gestion de l'enveloppe financière allouée aux bourses d'études à l'étranger.

4.1.2- Les Reformes envisagées par GPT

Nous avons la ferme conviction que tous système éducatif est tributaire de la qualité de l'enseignement, et l'enseignement dépend de la qualité de l'enseignant. Aussi, l'efficacité de l'enseignement se mesure-t-elle avant tout par la qualité de l'environnement de l'école : les conditions de vie, le logement, la santé, le personnel enseignant et non enseignant, et la vie familiale. En d'autres termes, c'est d'abord le

contexte humain qui crée les conditions d'une éducation réussie. Dans cet ordre d'idée, il s'agit d'entreprendre des réformes hardies qui s'inscrivent dans des stratégies susceptibles d'offrir à notre pays un système cohérent, performant, compétitif et adapté aux exigences du marché de l'emploi et aux standards internationaux. L'axe de réformes de GPT vise à mettre l'école guinéenne au service de l'entreprise, en corrigeant les lacunes du système et les tendances négatives observées. Ces réformes concernent :

4.1.2.1 - L'élaboration d'une Charte de l'Education Nationale

Il est indispensable pour la Guinée de se doter d'une politique nationale de l'Education qui résiste au changement politique et qui réponde aux exigences de son développement. Cette politique doit être transcrite dans une charte pour se prémunir contre toute improvisation.

Notre projet consiste à mettre en place l'unicité de la politique éducative susceptible de résister à tout changement de ministre ou de gouvernement. Le but est d'arriver à des principes, des règles et normes de fonctionnement du secteur qui feront l'objet de textes de lois votées par l'Assemblée Nationale. Cette démarche marquera la rupture totale avec les pratiques en cours. L'objectif est de relever les défis qui se posent à la nation en matière d'éducation et de formation, dans un contexte de mondialisation.

Notre projet de gouvernement mettra en relief la définition de nouveaux rôles assignés à tous les acteurs internes ou externes du système éducatif et de formation dans le sens de renforcer l'auto dynamisme et l'auto régulation du système, en vue de renforcer sa capacité d'adaptation continue.

Par exemple :

- ❖ Les enseignants doivent mieux comprendre leur mission et sa profonde utilité pour le développement de la nation et ainsi mieux s'investir dans leur vocation fonctionnelle et s'intéresser davantage à leur œuvre sociale et à leur formation continue.
- ❖ Les parents d'élèves doivent mieux s'organiser à travers des associations plus dynamique et mieux structurées.
- ❖ Les gestionnaires d'établissement doivent exercer leurs fonctions dans des structures participatives et selon des procédures plus transparentes
- ❖ Le secteur privé doit être soumis à des évaluations objectives et systématiques en rapport avec les incitations qui leur sont destinées. L'Etat favorisera la mise en œuvre de partenariats entre le public et le privé, dans la réalisation et l'équipement des infrastructures scolaires.
- ❖ Avec les collectivités décentralisées: il s'agira d'un partage de responsabilité entre l'Etat central et les Pôles Régionaux de Développement. L'Etat et les collectivités doivent être capables de connaître et suivre la situation scolaire et démographique, à travers la carte scolaire par exemple.

- ❖ Avec des écoles professionnelles de la Sous Région Ouest Africaine, en Côte d'Ivoire, au Sénégal et au Ghana, l'opportunité devra être saisie pour assurer le perfectionnement des gestionnaires formateurs et des échanges d'expérience
- ❖ Le partage de responsabilité doit être clarifié entre l'Etat et les collectivités décentralisées, à travers les Pôles Régionaux de Développement, dans la construction, l'équipement et le fonctionnement du système éducatif national.
- ❖ La motivation des principaux acteurs que sont les apprenants et les enseignants. L'enjeu est de faire aimer l'école par ceux qui la fréquentent et y passent une bonne partie de leur temps de vie, de sorte qu'ils y adhèrent et partagent un sentiment d'appartenance à elle.
- ❖ L'incitation à l'effort récompensera les meilleurs élèves par l'octroi de bourses de formation dans les institutions et pays de leur choix. L'Etat assurera la couverture des frais pour la formation universitaire et post universitaires des meilleurs élèves et étudiants dans les meilleures institutions universitaires à travers le monde. Un budget spécial sera voté à l'Assemblée Nationale pour ce volet. Il faut donner au mérite sa place dans le système éducatif. Que ce soit au niveau de l'enseignement, de l'apprentissage, de la gestion ou de la recherche scientifique, il faut cultiver l'excellence et prôner la récompense du mérite.
- ❖ La formation continue, c'est-à-dire la formation permanente doit être le moyen de réinventer la promotion sociale. Tout travailleur aussi bien dans le public que dans le privé ayant reçu un niveau de formation générale doit pouvoir ultérieurement se remettre à niveau au moyen d'une formation continue. Pour tous les cadres pédagogiques et administratifs du système d'éducation et de formation, il faut préconiser une formation continue systématique, sous forme de courtes sessions à fréquence rapprochées et de sessions plus longues et plus espacées dans le temps.

La mise en œuvre de cette charte se fera par voie législative et administrative pour éviter les improvisations.

4.1.2.2 - Les Investissements à réaliser

Des efforts seront consentis pour la construction, l'équipement et la maintenance des infrastructures scolaires en vue de réduire le nombre d'élèves par classe et d'augmenter de manière considérable les possibilités de formation professionnelle, adapté aux besoins du marché de l'emploi :

- a) Les investissements dans le Primaire
Ils seront poursuivis et amplifiés dans le but de tendre vers l'objectif 100% du taux brut de scolarisation à l'horizon 2015.
- b) Les investissements dans le Secondaire
Ils seront tout aussi poursuivis, y compris l'encouragement des écoles privées de façon à résorber à moyen terme le déficit d'infrastructures scolaires.
- c) Les investissements dans la formation Professionnelle
La formation professionnelle est le secteur d'appui dans la stratégie de GPT de résoudre les problèmes de chômage et de pauvreté en Guinée. C'est pourquoi GPT en fait la priorité dans son programme de gouvernement. Ce choix n'est pas un hasard. L'exploitation des ressources naturelles de notre pays requiert de la main d'œuvre qualifiée. Or les capacités infrastructurelles dans le domaine de la formation professionnelle sont à ce jour très limitées. Compte tenu des demandes pressantes du marché de l'emploi, Il est urgent de consacrer une partie substantielle des fonds alloués à l'Education dans le développement de la Formation Professionnelle pour répondre à la demande pressante des industries extractives en particulier. Il est impératif de redéployer des ressources humaines, matérielles et financières pour développer ce secteur vital pour l'économie. Dans cette perspective, il pourrait être envisagé la construction de grandes écoles professionnelles à Sangaredy, Beyla et Conakry pour former des aides ingénieurs dans les filières industrielles du génie. Le niveau de compétence des apprenants recherché dans ces écoles sera le brevet de technicien supérieur (BTS), de standard international. La norme internationale en la matière, est un ingénieur pour cinq techniciens supérieurs. En fonction de la demande actuelle, des filières suivantes seront enseignées :
- Electricité bâtiment, électricité industrielle
 - Maçonnerie
 - Plomberie
 - Soudure
 - Tuyauterie
 - Charpenterie, bois et métal
 - Mécanique auto
- d) Les Investissements dans l'Enseignement Supérieur
La formation gratuite systématique sera supprimée dans les institutions d'enseignement supérieur publiques à l'exception des bourses d'excellence qui seront octroyées aux meilleurs élèves pour poursuivre leurs études dans les universités publiques et privées, aux frais de l'Etat. Les subventions allouées actuellement (des dizaines de milliards par an) pour les orientations des bacheliers seront redéployées en grande partie dans la formation professionnelle. En effet, notre parti prend en compte les exigences de développement du pays et

en conséquence fixe comme priorité l'enseignement technique et la formation professionnelle.

Cependant, les universités publiques existantes seront réhabilitées et équipées, les programmes académiques restructurés pour répondre aux exigences de qualité.

En définitive, la carte universitaire sera revue pour matérialiser le schéma GPT qui repose sur une relocalisation de l'Université guinéenne autour des Pôles Régionaux de Développement (PDR). De même, il sera envisagé la construction de nouveaux centres de recherche en fonction des mêmes exigences de politique de proximité par rapport aux utilisateurs du service public.

4.1.3 - Les allocations budgétaires au secteur éducatif

La part actuelle du secteur avoisine à peine 15% du budget de l'Etat. Cette situation devra changer rapidement pour redonner à ce secteur la priorité qu'il mérite au regard des problèmes pressants de la jeunesse guinéenne en quête d'un 1^{er} emploi. Sur un horizon à 5 ans, la part du secteur sera progressivement augmentée pour atteindre un plancher de 40 % du budget de l'Etat. Ce pourcentage sera protégé sur une période de 10 ans pour permettre à la Guinée de combler son déficit éducatif.

4.2 – REFORME DU SYSTEME DE SANTE

4.2.1 - Le contexte

A la faveur du changement de régime en 1984, la Guinée s'est engagée dans un vaste programme de réforme de son système de santé. D'innombrables faits se sont produits depuis cette date. Parmi les plus saillants on peut citer :

- la conférence nationale de la santé, au cours de laquelle, l'option en faveur d'une politique de santé fondée sur les soins de Santé Primaires a été prise
- la réforme hospitalière en 1993;
- l'élaboration d'un plan national de développement sanitaire;
- l'élaboration de la politique pharmaceutique.

Ces réformes ont abouti à des résultats appréciables, notamment à l'amélioration de l'accessibilité géographique, la couverture géographique sanitaire, la couverture vaccinale des enfants, le suivi des femmes enceintes, l'acceptation du document de certification de la poliomyélite par le CRC de l'OMS, la réduction de l'incidence du tétanos néonatal et maternel. Cette situation est le résultat d'une politique de santé cohérente.

Malgré ces résultats, l'accès de la population aux soins est encore très préoccupant. Les taux de mortalité maternelle et infantile

respectivement 98 pour mille naissances et 91 pour mille figurent parmi les plus élevés au monde. Le système de santé connaît un dysfonctionnement. En raison d'un manque de soins, ou de soins inappropriés, un nombre trop important de personnes dans la pleine force de l'âge, sont malades ou handicapés. Un enfant sur cinq meurt dans sa première année ; un nombre élevé d'enfants ont une croissance inférieure à la normale du fait de la malnutrition.

- La situation épidémiologique se caractérise par la prédominance des maladies infectieuses et parasitaires (le paludisme, les infections respiratoires aiguës, les maladies diarrhéiques les helminthiases ...) auxquelles vient s'ajouter la malnutrition.
- Certaines maladies ré-émergentes, autrefois maîtrisées telles que la trypanosomiase humaine africaine, la tuberculose, la lèpre) et des maladies émergentes (VIH/SIDA, hypertension artérielle, diabète, le cancer du col utérin, les maladies de la prostate etc.) prennent de plus en plus une place inquiétante dans le tableau épidémiologique du pays. Il en est de même des accidents de circulation, de la toxicomanie sous toutes ses formes.
- La fréquence de l'épidémie de choléra au cours de ces dernières années est préoccupante en raison de son poids sur la mortalité, mais aussi parce que sa réapparition désorganise les services de santé. Cette situation est aggravée par le fort taux de croissance démographique (3,1 %), la pauvreté (52 %) de la population, le mauvais habitat, l'insuffisance d'installations hygiéniques et d'approvisionnement en eau potable, la dégradation de l'environnement, l'insécurité alimentaire et l'analphabétisme.
- Les infrastructures sanitaires (postes de santé, centres de santé, hôpitaux/communaux et hôpitaux nationaux) ne répondent pas aux normes techniques et fonctionnelles requises. De même, leurs plateaux techniques ne permettent pas de prendre en charge certaines pathologies courantes. Par exemple à l'intérieur du pays il n'y a aucun service spécialisé dans les hôpitaux préfectoraux et régionaux (cardiologie, ophtalmologie, ORL, neurologie, rhumatologie, gastro-entérologie etc...). Des hôpitaux nationaux n'offrent pas beaucoup plus de prestations que les hôpitaux préfectoraux, voire communaux.
- Les ressources humaines sont insuffisantes avec une formation souvent fort peu adaptée. Le peu de compétences réelles est très mal réparti. Les spécialistes cliniciens sont peu nombreux, certaines catégories professionnelles (sages femmes, infirmiers

d'Etat, laborantins, préparateurs en pharmacie...) sont quasi inexistantes.

- La recherche, bien qu'importante reste encore timide et le parent pauvre du système de santé.
- Le sous financement chronique du secteur de la santé (à peine 4 % du budget national de développement)
- Le système de recouvrement des coûts, introduit dès 1988, malgré la modicité apparente des tarifs provoque l'exclusion quasi permanente d'une couche importante de la population en raison à la proportion élevée de la population pauvre (52 %) selon les dernières enquêtes,
- Le système d'approvisionnement inefficace, est incapable d'assurer la disponibilité permanente des médicaments et autres matériels médico-sanitaires pour les structures. Cette situation entraîne ainsi la prolifération du marché illicite des produits pharmaceutiques de mauvaise qualité.

4.2.2 - Orientations stratégiques et politiques

Au regard du constat de la situation actuelle, le système de santé calqué sur le découpage administratif et fondé sur les soins de santé primaires nous paraît cohérent. Il est à noter que ce système de santé a servi de modèle dans la sous région et beaucoup de pays sont venus en Guinée s'en inspirer. C'est la raison pour laquelle GPT le confirme dans son orientation stratégique. Toutefois, il sera revu et mieux financé afin de lui conférer la performance et la capacité de répondre aux besoins réels de la population.

A cet effet, les paquets de prestations par niveau seront redéfinis et les différents dysfonctionnements corrigés, conformément à la nouvelle vision.

4.2.3 - La vision

Notre vision est une société où chaque citoyen a droit aux soins et conseils dont il a besoin et où sont vaincues les maladies liées à la pauvreté, à l'exclusion et à l'ignorance. Six orientations stratégiques ont été identifiées pour la concrétisation de cette vision :

4.2.3.1 - Le développement des ressources humaines

Les ressources humaines qualifiées étant la première richesse d'un pays, des mesures incitatives d'ordre financier, matériel et de motivations diverses seront envisagées pour permettre au secteur

de la santé d'offrir une réponse appropriée aux besoins sanitaires de la population. La politique de développement des ressources humaines sera élaborée, assortie d'un plan directeur de la formation et d'un plan de carrière. Un système de suivi et d'évaluation du personnel sera institué. Il permettra de repérer les plus méritants et favorisera le choix des responsables sur des bases objectives. A cet effet, il sera créé au niveau central une commission de suivi et d'évaluation du personnel. Placé sous l'autorité du Secrétaire Général du département, cette commission regroupera des professeurs d'université, des facultés de médecine, de pharmacie, des directeurs nationaux du département, le responsable en charge des soins infirmiers et celui en charge des soins obstétricaux du département. Des fonds substantiels seront alloués pour la formation dans la spécialisation, notamment pour les spécialités où le manque de personnel spécialisé se fait le plus cruellement sentir.

Le mode de recrutement du personnel sera inversé. En lieu et place de la procédure actuelle, le processus de recrutement commencera au niveau de la périphérie par l'identification des besoins réels.

A l'effet d'améliorer les compétences, les comportements et les connaissances de l'ensemble du personnel médical, il sera construit et équipé au niveau des régions administratives, c'est à dire des Pôles Régionaux de Développement (PRD), des «Centres polyvalents de recyclage». Au niveau national, un centre national pluridisciplinaire sera également construit et équipé, doté de formateurs qualifiés pour assurer le recyclage périodique des formateurs des centres régionaux de formation, et du personnel, toutes catégories considérées.

4.2.3.2 - Le renforcement de la participation communautaire

La population étant le moteur du développement sanitaire, il ne saurait donc y avoir de pérennité des actions sanitaires à la base sans impliquer réellement les communautés à la gestion des structures communautaires. Il s'agira donc de passer du modèle actuel, où l'Etat est le propriétaire exclusif, à un modèle où les communautés seront les propriétaires ou copropriétaires. A ce titre, les structures communautaires de gestion seront restructurées, leurs missions redéfinies ainsi que leur statut juridique. Les responsables locaux, dans le cadre de leur habilitation, bénéficieront de formations sur la planification, la

programmation, la budgétisation, la surveillance et l'évaluation des actions.

4.2.3.3 - La mobilisation des ressources en faveur des actions de santé et le renforcement de la capacité de gestion

La disponibilité des ressources joue un rôle décisif dans la prestation des services de santé. La mauvaise répartition des ressources, l'inadéquation des financements publics consacrés à la santé, la pénurie des personnels de santé, l'absence d'équipements, de logistique, de médicaments et d'autres produits, la mauvaise qualité des infrastructures, le manque de maintenance du matériel existant ont une incidence négative sur le système de santé et la qualité des prestations donc dans la satisfaction des soins de santé de la population. Pour faire face à cet épineux problème de financement, une politique de mobilisation des ressources pour le secteur sera élaborée. Les relations avec les partenaires au développement comme puissant moyen de mobilisation des ressources seront renforcé et amélioré. L'Etat augmentera ses apports en faveur du secteur. De 4 % environ du BND actuellement alloué, ce taux sera relevé à au moins à 10 % conformément aux engagements de l'Etat guinéen avec les partenaires. Les comptes nationaux de santé seront mieux gérés et suivis. L'Etat assurera la promotion des assurances maladie notamment dans les groupements associatifs et la fonction publique. La sécurité sociale obligatoire du secteur privé instituée par la loi L94/006/CTRN sera maintenue, voire améliorée. Il en sera de même pour le régime non contributif de la protection des fonctionnaires instituée par la loi 2001/028/An du 31 décembre 2001. L'aide extérieure sera mieux gérée. La mobilisation des ressources fera également appel aux usagers. Il ne s'agira pas seulement de mobiliser les ressources, mais aussi et surtout de les gérer avec efficacité, dans la transparence, en collaboration avec les partenaires. Les cadres chargés de la gestion recevront une formation leur permettant d'assurer leurs nouvelles fonctions. Toutes ces mesures permettront d'améliorer la qualité des soins de santé apportés à la population et l'équité dans l'accès aux soins en vue d'atteindre les objectifs du millénaire pour le développement.

4.2.3.4 - Le renforcement de la prévention et de la lutte contre la maladie

Les pays en développement étant caractérisés par la rareté des ressources et l'immensité des problèmes de santé, les activités promotionnelles préventives de meilleurs rapports coûts/efficacité telles que les vaccinations, le suivi des femmes enceintes, la sensibilisation bénéficieront de subventions substantielles. Les soins liés à la grossesse, à l'accouchement, à la césarienne ainsi que les soins aux nouveaux nés seront gratuits. Les handicapés regroupés et sous contrôle des Affaires Sociales bénéficieront des fonds d'indigence à travers les élus locaux, les Affaires Sociales ou toute autre structure qui assure leur tutelle. Les mutuelles de santé, les assurances maladies seront fortement subventionnées. Au niveau national, un fonds de solidarité sera mis en place pour les épidémies. Des ressources seront mobilisées et affectées de manière à privilégier la prestation des services de santé de District (Préfecture). Le système d'information à assise communautaire de surveillance des maladies transmissibles et des épidémies sera mis en place. Des programmes de sensibilisation, d'information et d'éducation sur la lutte contre les endémies (paludisme, tuberculose, trypanosomiase humaine africaine, le VIH/Sida), et sur l'importance de l'hygiène seront financés. Dans ce cadre en collaboration avec les élus locaux (mairies et CRD), une police sanitaire sera créée. Au niveau du district le système d'information sanitaire sera renforcé pour une prise de décision rationnelle. Pour une meilleure gestion des ressources du pays, le nombre élevé de programmes sera revu en baisse, cela dans l'esprit de la lutte intégrée.

En ce qui concerne la lutte contre le VIH/Sida, toutes les actions seront centralisées et coordonnées par le CNLS, directement rattaché à la Présidence, afin de ne plus voir la pléthore de financements disponibles dilapidés, ou encore inutilisés en raison des convoitises divergentes des uns ou des autres. Le VIH/Sida est la pathologie qui mobilise mondialement les financements les plus importants et malheureusement avec des résultats très médiocres.

Il faut qu'au niveau de la Guinée, il soit mené une « guerre » sans merci contre cette pandémie. Pour gagner ce combat, il convient que les actions soient pensées, mises en œuvre et coordonnées par un organisme unique.

La lutte contre le VIH/Sida sera accentuée à trois niveaux :

○ **La prévention**

Comme pour toute maladie, la première mesure à prendre est la prévention. A ce jour, le vaccin contre cette maladie n'a pas été découvert. La seule prévention qui existe passe par l'éducation des populations et plus particulièrement par celle des enfants, ceux-ci n'ayant pas encore d'habitudes comportementales. Il est maintenant démontré que le taux de prévalence dans une population éduquée en la matière décroît, alors qu'il croît dans les populations non éduquées. La prévention par l'éducation a donc le même effet, dans le temps, qu'un vaccin.

Le projet GPT prévoit qu'il sera dispensé, dès l'Enseignement Primaire, une éducation à la prévention contre le VIH/Sida.

Cet enseignement pourra également être étendu à l'armée et aux associations de femmes (il convient de noter que le taux de prévalence est 4 à 5 fois plus élevé chez les femmes, ceci pour des raisons morphologiques).

Le financement des équipements et de la formation des enseignants pour dispenser cette matière sera aisément obtenu auprès des nombreuses organisations internationales qui luttent contre ce fléau (UNICEF, ONUSIDA, FIDA, Banque Mondiale, Fonds Mondial, FNUAP etc.) si la volonté politique est claire.

○ **Le dépistage**

Si l'on veut lutter efficacement, il faut également que les personnes infectées sachent qu'elles le sont. En effet, aussi invraisemblable que cela puisse paraître, 95% des personnes atteintes par le virus ignorent leur état. GPT prévoit donc qu'il sera organisé une campagne de dépistage systématique dans l'intérêt des populations.

○ **L'aide aux personnes infectées**

Cette aide a deux volets. L'aide psychologique et l'accès au traitement.

En ce qui concerne l'aide psychologique, il sera créé sur l'ensemble du territoire des cellules spécialement formées à cet effet afin de dédramatiser la situation et apprendre aux personnes concernées qu'il est possible de vivre avec le Sida.

Pour l'accès au traitement, le CLNS mobilisera les institutions internationales concernées et coordonnera équitablement la distribution des médicaments. Comme nous l'avons dit plus haut, ces institutions sont nombreuses et disposent de

moyens importants. Leur souhait est d'avoir l'assurance que leurs dons vont bien aux destinataires prévus, sans magouilles ni tripatouillages. De l'intérêt que l'action qui sera conduite en Guinée soit transparente et sous l'autorité d'une seule entité.

4.2.3.5 - La décentralisation et l'extension de la couverture

Le processus de décentralisation déjà amorcé comme politique de développement à la base sera maintenu et renforcé. Les hôpitaux préfectoraux continueront d'être placés sous tutelle des préfets. Par contre les structures sanitaires de base (postes de santé, centres de santé) seront communautaires et gérées par les communautés sous supervision des services techniques préfectoraux de santé et des hôpitaux régionaux qui continueront d'être les EPA.

La préfecture sera le niveau opérationnel alors que la région jouera le rôle de surveillance, de contrôle, de suivi et d'évaluation. Les fonctions et les responsabilités décentralisées seront clairement définies et accompagnées des ressources utiles. Le système de gestion actuel sera modifié au profit d'un management basé sur la recherche de la performance. Dans ce cadre, les contrats d'objectifs et de moyens seront établis entre le ministère de la Santé et les structures déconcentrées d'une part, entre les directeurs et leurs chefs de services d'autre part. Ces contrats feront l'objet de suivi périodique par des structures de contrôle. Les allocations de ressources se feront sur la base du résultat concret vérifié et non plus sur la base de rapports.

- **Au niveau régional**, les hôpitaux régionaux de référence non adaptés aux normes seront reconstruits ou rénovés et équipés en conséquence avec des technologies modernes. Pour réduire la souffrance de la population, toutes les spécialités y seront créées. Le plateau technique en fonction de la nouvelle vision sera révisé, un système de référence avec toute la logistique sera rendu opérationnel. Au niveau de chaque région, il sera créé un pôle d'excellence pour réduire les multiples évacuations sanitaires coûteuses.
- **Au niveau préfectoral**, les postes de santé, les centres de santé et les hôpitaux préfectoraux non conformes aux normes seront reconstruits ou rénovés selon une technologie moderne. Les paquets de prestations seront revus et adaptés de manière que les niveaux de la pyramide se complètent sans chevauchement évitant ainsi le gaspillage de ressources. Le

système de référence sera également développé (avec logistique roulante, et des radiocommunications) mais aussi un gradient de compétence et de disponibilité permanente des services.

4.2.3.6 - La coordination et le renforcement du partenariat

Compte tenu de la nature multisectorielle des déterminants de la santé, et du nombre élevé des acteurs intervenant dans le domaine, il est indispensable de renforcer la collaboration entre le secteur de la santé et les autres partenaires, y compris les autres secteurs, et d'établir des partenariats. A l'effet d'harmoniser les rôles complémentaires des structures et des multiples intervenants des niveaux préfectoraux, régionaux et centraux, des structures de coordination seront mises en place. Aussi il sera élaboré un cadre réglementaire applicable aux partenaires. Les instances de coordination ainsi que leur mode de fonctionnement seront définies avec toutes les parties de manière consensuelle. Le partenariat à la base sera matérialisé par la participation des communautés à l'identification des projets, à la planification, aux prises de décisions, à la détermination des priorités dans la mise en œuvre, à la surveillance et à l'évaluation. De même le partenariat avec les agents vulgarisateurs communautaires des autres secteurs sera dynamisé.

4.2.4 - Le cadre de mise en œuvre:

L'état de santé d'une population résulte de la conjonction de plusieurs facteurs (le système de santé, l'augmentation du revenu, la réduction de la pauvreté, l'amélioration du niveau d'éducation, de l'habitat, de l'accès à l'eau potable...). La mise en œuvre d'une politique de santé doit en tenir en compte pour être efficace.

4.2.4.1 - Le niveau central

Au niveau central, les institutions de formation, de recherche, les groupes professionnels, les organismes de financement, les ONG, les organismes de coopération, le système des Nations Unies, les départements ministériels et toutes autres institutions intéressées sont les partenaires privilégiés. Les institutions telles que les systèmes législatif, juridique, exécutif jouent le rôle directeur pour assurer à la population guinéenne en général, et en particulier aux démunis (enfants, femmes enceintes, personnes âgées, handicapés...) un maximum d'avantages sur le plan sanitaire.

Les services centraux dont les missions seront redéfinies en fonction de la nouvelle vision, seront des services techniques

chargés de traduire la politique du gouvernement en programmes.

A ce niveau, il sera créé un organe de concertation appelé «conseil national de la santé », lequel sera placé sous l'autorité directe du Premier Ministre ou toute autorité assurant la coordination des activités gouvernementales. Ce conseil regroupera les membres du gouvernement ou leurs représentants, les partenaires et les personnalités nationales ou institutions concernées. Il coordonnera les activités multi sectorielles et assurera le suivi.

Le Ministère de la Santé aura en charge le secrétariat de cet organe d'orientation, de décision et de mobilisation des ressources.

4.2.4.2 - Le niveau régional

La région, en raison de la position charnière qu'elle occupe, servira de relais entre le niveau central et les périphéries. Futur pôle de développement, la région assurera la coordination et le contrôle de l'exécution de la politique sanitaire de l'Etat. Les services régionaux assureront la supervision des programmes des Districts sanitaires ainsi que la gestion sanitaire des différentes préfectures dans ce domaine.

Au niveau de la région il sera créé l'organe de concertation dénommé Conseil régional de la santé. Il regroupera les communautés rurales de développement et les partenaires au développement impliqués dans les actions sanitaires au niveau de la région. Le Conseil régional élaborera les plans régionaux de développement et allouera les ressources aux Districts sanitaires.

L'inspection régionale de la santé assure le secrétariat du Conseil régional de santé.

4.2.4.3 - Le niveau opérationnel

Au niveau décentralisé les individus, les familles et les communautés, seront considérés comme faisant partie du système de santé. Leur habilitation par l'Administration améliorera leur auto-prise en charge par la promotion de la santé, l'éducation et leur participation à l'action sanitaire. Ainsi chaque individu jouera un rôle primordial dans la préservation de sa propre santé.

La famille, cellule de base de notre société, constitue l'espace d'éducation et d'expression de la solidarité. La femme, baromètre et socle de la société guinéenne, a un rôle essentiel. Les services

locaux du ministre de la Santé en collaboration avec les partenaires assureront la mise en œuvre, appuieront les communautés et superviseront toutes les structures sanitaires de la préfecture. A ce niveau il sera créé un Conseil préfectoral de santé et un Comité de suivi de santé.

- Le Conseil préfectoral de santé, organe de décision et d'orientation élaborera les plans préfectoraux de santé, mobilisera les ressources et les allouera au District sanitaire. Placé sous l'autorité du préfet, il regroupera les autorités administratives préfectorales, les présidents des CRD ou leurs représentants, les chefs de districts, les communicateurs, les praticiens, les partenaires au développement impliqués dans les actions sanitaires de la préfecture. Le Directeur préfectoral de la santé assurera le secrétariat.
- Le Comité de suivi procédera à l'évaluation périodique des actions sanitaires au niveau de la préfecture. Placé sous l'autorité du Secrétaire Général chargé des collectivités décentralisées, il regroupera le Directeur des microréalisations, un membre du conseil préfectoral de santé, un représentant de la Direction préfectorale de l'éducation, un représentant des partenaires. Le Directeur des microréalisations assure le secrétariat du comité de suivi.

4.3 - REFORME DU SYSTEME AGRICOLE

Le développement rural concerne toutes les activités productrices de la paysannerie: agriculture, élevage, foresterie hydraulique etc....

Il s'agit des activités de plus de 85 % des populations des régions. Le parti GPT a pour stratégie agricole d'orienter les populations vers des activités agricoles marchandes en vue de diversifier et de relever le niveau de leurs revenus, leur permettant ainsi d'accéder au bien-être de façon durable.

Notre vision en matière du secteur agricole est ainsi différente des stratégies et approches actuelles.

4.3.1 - Le constat dans le milieu rural

En fait, plus de la moitié de la population rurale vit en dessous du seuil de pauvreté, dont un quart se trouve dans une situation d'extrême pauvreté. Selon les résultats pour la Guinée de l'Enquête Intégrée de Base pour l'Évaluation de la Pauvreté (EIBEP 2002/2003), le taux de

pauvreté s'élève à 49,2% et celui de l'extrême pauvreté à 19,1%. Les causes de cette pauvreté en milieu rural sont multiples. Entre autres:

4.3.1.1 - Les exploitations familiales

Elles sont de petites tailles, essentiellement constituées de cultures vivrières et les techniques culturales y sont ancestrales. Il s'en suit un appauvrissement des sols et une érosion désastreuse pour l'avenir de cette agriculture de subsistance. Moins de la moitié des surfaces agricoles utiles (SAU) de la Guinée sont exploitées de nos jours.

4.3.1.2 - Le développement économique et social en Guinée

Il a été fortement limité par les déficiences du cadre institutionnel, juridique et réglementaire à la modicité et à la mauvaise gestion des ressources publiques, à la faible mobilisation des investissements privés et à l'insuffisance d'infrastructures de base pour soutenir la croissance et la modernisation de l'économie.

4.3.1.3 - L'autosuffisance

L'autosuffisance en riz en 2005, qui était un des premiers objectifs stratégiques de la politique agricole, n'a pas été atteinte. En effet, l'augmentation des productions vivrières n'a pas permis d'infléchir de façon durable les importations en riz, même si l'on a observé une tendance à la baisse de près de 50% en l'an 2000 avec 153 000 tonnes, suivie depuis par une forte remontée (autour de 300 000 tonnes) au cours de la dernière décennie.

4.3.1.4 - Le faible taux de croissance de la production agricole

La production agricole qui enregistre un faible taux de croissance, notamment des cultures vivrières, a considérablement affecté le pouvoir d'achat du guinéen en général et aggravé davantage le pourcentage des populations en dessous du seuil de pauvreté. Les prix des denrées de première nécessité, comme le riz par exemple, ont triplé en l'espace de deux ans.

4.3.1.5 – Suspension des décaissements

De nombreux partenaires au développement (Banque Mondiale, Banque Africaine de développement, FIDA, OPEP, etc.) ont fini par suspendre les décaissements effectués en faveur des projets et programmes de développement en Guinée.

4.3.2 - Les réalités actuelles de la Production Agricole

Sur le plan agricole, les meilleurs résultats à ce jour sont à l'actif de la SOGUIPAH (Société Guinéenne du Palmier à Huile et Hévéa) qui a réalisé 6 000 ha d'hévéa et 7 000 ha de palmier à huile. Quant au coton, la filière a enregistré des performances remarquables jusqu'en 1999 avec une production de 45 000 Tonnes. L'échec de la privatisation de la société a engendré la chute de la production à moins de 5 000 tonnes en 2008.

L'analyse du bilan de la filière café fait apparaître dans l'ensemble que l'objectif de création de 5 000 ha de nouvelles plantations par an n'a pas été atteint de même que le projet d'exportation sur le marché international. La production s'est stabilisée autour de 25 000 tonnes.

Concernant les fruits et légumes, les exportations sur le marché international sont restées timides nonobstant l'effort du Projet Cadre de Promotion des Exportation Agricoles (PCPEA). Avec un objectif de 200 00 tonnes, les exportations horticoles n'ont atteint que 5.000 tonnes à peine.

S'agissant de la gestion des ressources naturelles, les résultats obtenus restent modestes : 16 000 ha ont été reboisés sur 50 000 prévus. Près de 35 000 ha de forêts disparaissent chaque année. La forêt dense guinéenne a connu un net recul ces dernières années passant de 14 000 000 ha en 1967 à 700 000 ha seulement, en 2002. Près des 80% de l'énergie utilisée dans le pays sont fournis par la biomasse, ce qui occasionne une dégradation irréversible des ressources naturelles

L'agriculture guinéenne demeure encore peu compétitive et peu productive malgré le désengagement de l'Etat des secteurs de production et de commercialisation. Ceci est dû aux multiples contraintes liées :

4.3.2.1 - Le faible niveau d'utilisation des surfaces agricoles disponibles

Sur un potentiel de 362 000 ha, seulement 30 000 ha ont fait l'objet d'aménagement soit 9% dont :

- 8 500 ha de bas fond,
- 7 500 ha de plaines inférieures
- 2 500 ha de plaines d'arrière mangrove et
- 11 000 ha de plaines fluviales de mangroves

Ce faible niveau d'utilisation des surfaces agricoles disponibles s'explique par :

- Une agriculture de type familial et de subsistance
- La production agricole est assurée par des petites exploitations

- La non modernisation des outils agricoles a conduit à une faible productivité. Il est connu que l'augmentation de la production agricole, notamment pour les cultures vivrières est beaucoup plus le fait de l'extension des superficies cultivées que de l'accroissement des rendements.
- Une des faiblesses majeures, de l'agriculture guinéenne demeure sont faible taux d'utilisation des intrants agricoles (engrais, semences améliorés, produits phytosanitaires, etc.) qui est l'un des plus bas d'Afrique Subsaharienne.
En effet, l'agriculteur guinéen consomme en moyenne 5 kg d'engrais par ha tandis que la moyenne en Afrique est de 10 kg, 60 kg au Proche Orient, 130 kg en Asie et 90 kg au niveau mondial.
- La faible maîtrise de l'eau constitue par ailleurs une pénalisation importante.

4.3.2.2 - La faiblesse du système de commercialisation

- Manque d'informations sur les marchés et les opportunités de marchés
- Insuffisance des capacités de stockage, de conservation de transformation et d'exportation
- Obstacles tarifaires et non tarifaires entravant la production
- Difficultés d'accès au crédit

4.3.3 - Les réalités de la Production Animale

Sur le plan de l'élevage, la transhumance, qui est une des principales caractéristiques de l'élevage extensif en Guinée provoque la destruction de l'environnement à travers les feux de brousse. Les autres contraintes sont variables et fonction des systèmes de production.

- a) Faible utilisation des ressources pastorales, faibles offres fourragères en saison sèche, conflits entre agriculteurs et éleveurs, pour l'utilisation de l'espace, problèmes d'abrévement, transhumance
- b) Contraintes sanitaires (peste des petits ruminants et technicité insuffisante des éleveurs, parasitisme sur la volaille etc.)
- c) Le secteur privé n'est pas toujours capable d'assurer pleinement son rôle pour l'approvisionnement et la distribution des intrants indispensables au développement de la production animale.

4.3.4 - La stratégie de GPT

Au regard des énormes potentialités et des opportunités de développement agricole dont dispose la Guinée, le Parti Guinée

Pour Tous propose de mettre en place une politique agricole axée principalement sur l'agriculture de marché. Nous enfonçons une porte ouverte, mais tout le monde semble l'avoir oublié : nous pensons que la meilleure façon de lutter contre la pauvreté, c'est de créer la richesse. C'est pour quoi, nous optons pour une politique agricole centrée sur la création et l'accroissement progressif des revenus des exploitants agricoles.

Dans chacune des quatre régions naturelles de la Guinée une ou deux cultures d'exportation seront développées en filières agricoles devant être soutenues par une organisation complète de toutes les activités liées à la filière, de la production à la commercialisation en passant par l'approvisionnement en équipements et en intrants agricoles.

Le choix des cultures tiendra compte des conditions climatiques, de la structure et de la texture des sols, et des opportunités de développement rapide de la filière. En un mot le choix des cultures dépendra des avantages comparatifs de la région.

Dans cette perspective, l'accent sera mis non pas strictement sur les produits vivriers, comme c'est le cas actuellement, mais surtout et en priorité sur les produits d'exportation.

A ce titre :

En Guinée forestière, où il y a un exemple de réussite de filière agricole (en fait la seule réussite agricole du pays, grâce à une femme d'un rare dévouement), l'accent sera mis sur le développement de la filière de l'hévéa et de l'huile de palme d'une part, et la filière café-cacao d'autre part.

En haute Guinée, la filière du coton sera réhabilitée et il pourra être envisagé le développement de la filière des agrumes.

En Moyenne Guinée, il pourra être organisée la filière de la pomme de terre, la filière des légumes et de développer l'élevage.

En Guinée Maritime, la filière ananas et celle des fruits de contre saison (melon, pastèque) pourront être entreprises.

Dans la zone spéciale de Conakry il pourra être engagé la filière de la pisciculture et celle des cultures maraîchères.

La relance des cultures d'exportation en amont s'inscrit dans le cadre de notre objectif à court et moyen termes visant l'enrichissement immédiat du paysannat. Cet enrichissement aura certainement un effet catalyseur sur les cultures vivrières dans l'atteinte de l'objectif d'auto suffisance et de sécurité alimentaire.

Ces filières mieux structurées et organisées seront de nature à apporter des revenus substantiels aux agriculteurs à court, moyen et long termes, sans porter préjudice aux cultures vivrières (céréales, tubercules ou agrumes), qui constituent le paysage habituel de l'agriculture de subsistance, encours de nos jours.

En effet, des activités transversales seront menées partout où cela sera possible telles que :

- Appuyer la production du riz en quantités et en qualité.
- Appuyer la production des cultures maraîchères
- Promouvoir le développement de la pêche artisanale et de l'aquaculture
- Assurer la disponibilité des équipements et outillages agricoles et animaux adaptés
- Faciliter les opérations de commercialisation, notamment l'export vers les marchés étrangers.

L'augmentation des revenus permettra aux agriculteurs, non seulement de mieux vivre et nourrir leurs familles, mais aussi d'épargner et entreprendre parallèlement d'autres activités susceptibles d'améliorer leurs conditions d'existence.

Aussi, notre stratégie agricole est-elle de nature à impulser la croissance et créer des emplois en zone rurale. Ces activités agricoles créatrices de revenus et porteuses d'espoir pourront réduire efficacement l'exode rural vers la capitale Conakry.

Cette stratégie agricole qui s'articule autour de l'organisation des filières de production mettra l'accent prioritairement sur :

- La sécurisation des zones de production
- L'appui au secteur privé agricole
- Le désenclavement et l'aménagement correct des zones de production
- La mise en adéquation des moyens logistiques
- Le financement de micro projets en faveurs des jeunes et des femmes par la mise en place de mécanismes de crédit adaptés et appropriés
- La création des facilités pour l'approvisionnement et la distribution efficace des intrants agricoles et animaux (semences améliorées, engrais, produits phytosanitaires)
- L'incitation et l'encouragement du secteur privé international pour promouvoir des mégas projets agricoles

4.3.5 - Structures et organisation du secteur agricole

S'agissant des structures de fonctionnement, GPT propose, au niveau national et régional, des structures techniques avec des Directions fortes qui auront à se focaliser essentiellement sur leurs fonctions régaliennes, à savoir :

- la mise en œuvre de la politique agricole
- L'élaboration de textes juridiques et réglementaires
- Le suivi et la coordination des projets et programmes

Au niveau des Pôles Régionaux de Développement (PRD), il sera mis en place des Directions Régionales étoffées en ressources humaines compétentes, équipées et outillées. De même, des centres d'Appui régionaux (CAR) seront créés, dotés de moyens pour les différentes prestations à fournir aux agriculteurs.

Au niveau déconcentré (Préfecture, Sous-préfecture et Districts) les structures chargées de l'application de la politique agricole seront efficacement représentées.

4.3.6 - Production Animale

En matière de production animale GPT envisage des mesures suivantes :

- o La vulgarisation des cultures fourragères pour l'alimentation du bétail.
- o L'implantation à court terme d'une usine de fabrication d'aliments pour le bétail dans les zones d'élevage.
- o La promotion de l'élevage intensif des bovins, ovins et caprins pour préserver l'environnement et produire les engrais organiques à partir des matières fécales des animaux d'élevage.
- o La vulgarisation de l'élevage des agoutis pour diversifier les habitudes alimentaires de la population et réduire l'importation de viandes de bovins.

4.4 - L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

L'aménagement du territoire a pour objectif de doter la région d'infrastructures de base indispensables au développement local telles que :

- Les routes primaires et ouvrages de franchissement;
- L'électrification et l'hydraulique rurale;
- Les nouvelles technologies de l'information
- Les infrastructures sociales (écoles, hôpitaux et équipements sportifs)

- L'urbanisation des villes;
- La construction des marchés et espaces commerciaux

4.4.1 - L'Energie

La Guinée est un pays de contrastes saisissants. Elle est le pays le mieux doté en ressources énergétiques (hors pétrole) et minières de toute l'Afrique de l'Ouest. Elle est aussi le pays où la mise en valeur de ces ressources est à son niveau le moins avancé. Il en résulte une contribution insuffisante au développement économique du pays au niveau macroéconomique et au niveau de la réduction de la pauvreté de nos concitoyens. Notre orientation stratégique qui est d'intégrer ce secteur dans les priorités nationales de façon à permettre de sortir le pays du marasme économique et servira de catalyseur à son développement. En effet, le développement de ce secteur créera les conditions favorables à la relance des autres secteurs de l'économie dont le succès en dépend : agriculture, tourisme, industries, commerce et artisanat.

Au niveau du constat de la situation énergétique de la Guinée :

Le service public d'électricité dispose de 9 centrales hydroélectriques et de 19 centrales thermiques, dont 5 se trouvent sur le site de Tombo à Conakry.

Sur les 9 centrales hydroélectriques qui totalisent 129MW de puissance installée, seule celle de Garafiri (75MW, c'est-à-dire 58% de la puissance installée globale du parc de production hydroélectrique) est en état de marche acceptable. Toutes les autres centrales sont, soit à réhabiliter, soit « hors service », notamment les mini centrales de Samankou (Télimélé), Loffa (Macenta) et Serédou qui représentent un total de 1 000KW (1MW) de puissance installée. Les 14 centrales (thermiques) de l'intérieur totalisent une puissance installée de 15,6MW dont seulement 2,37MW (15%) sont disponibles.

Le taux de couverture du pays est extrêmement faible, notamment en Guinée Forestière et en Haute Guinée. Seules sont desservis quelques communes urbaines et centres miniers, avec une quasi-absence de l'électricité pour les grandes villes comme Kankan et N'Zérékoré. Même pour les villes censées être desservies, la fourniture d'électricité est irrégulière et sujette à de fréquentes coupures.

Sur la base de 7 personnes par ménage, le taux d'électrification est de 12% pour l'ensemble de la Guinée, à raison de 54% à Conakry, et 3% à l'intérieur du pays. Ces chiffres sont à comparer à la moyenne mondiale du taux d'électrification qui est de 60% et à la moyenne de la CEDEAO, fixée pour l'horizon 2015, à 50% pour l'ensemble de la région et à 36% pour les zones rurales.

Les raisons de cette très faible desserte en énergie électrique sont multiples et variées, entre autres :

- Un faible rendement technique et commercial du réseau dû aussi bien à l'état défectueux des réseaux de transport et de distribution (pertes techniques) qu'à des problèmes de gestion liés notamment aux difficultés d'éradiquer la fraude massive (pertes non techniques) que connaît le secteur ;
- Une forte dégradation des équipements de production ;
- L'insuffisance des investissements dans le secteur ;
- Un cadre institutionnel inapproprié ;
- Le déséquilibre financier de la société nationale EDG aggravé par le non paiement ou les retards de paiement de clients importants dont l'Etat.

Compte tenu des enjeux, le GPT se fixe les objectifs ci-après pour le développement de ce sous-secteur vital de notre économie ;

- Garantir la fourniture d'une énergie électrique fiable aux principaux centres urbains du pays ;
- Assurer une couverture convenable des zones rurales du pays ;
- Assurer la fourniture électrique fiable aux artisans, pme/pmi ;
- Renforcer le cadre institutionnel en vue d'autoriser la réalisation d'ouvrages permettant une couverture des grands projets industriels et miniers et une alimentation régulière du réseau de distribution.

Ainsi l'objectif général de la politique de GPT dans le secteur de l'électricité vise à garantir la fourniture d'une énergie électrique dans les meilleures conditions de fiabilité et de sécurité, au moindre coût possible pour les ménages, les activités rurales et urbaines, le secteur minier et autres industries de transformation qui dépendent du secteur. Pour ce faire, GPT envisage les actions prioritaires ci-après :

4.4.1.1 - A court terme (1-2 ans)

La recherche des ressources financières nécessaires pour la réalisation d'un programme d'urgence qui comprendra :

- a) la réhabilitation et la modernisation de la centrale thermique de Tombo3, afin de disposer d'une puissance installée d'environ 40MW ;
- b) la réhabilitation de la centrale thermique de Tombo5, afin de disposer d'une puissance installée d'environ 33MW
- c) la conclusion d'un contrat d'Opérations et de Maintenance Partagée avec le groupe Warstila (fabriquant des groupes) pour l'exploitation et la maintenance des centrales thermiques de Tombo3 et Tombo5 afin de garantir la disponibilité des groupes et de disposer en permanence d'environ 70MW de puissance installée
- d) la réhabilitation et la modernisation des centrales hydroélectriques existantes du système interconnecté « Samou-Garafiri- Kinkon » comprenant : Grandes Chutes, Donkeya, Baneah, Garafiri et Kinkon.

- e) la réhabilitation et le renforcement des réseaux de transport HT (haute tension) et des réseaux de distribution MT (moyenne tension) et BT (basse tension) du système interconnecté.
La réalisation de ces différents travaux permettra de disposer en permanence d'une capacité totale installée de production d'environ 180MW pour alimenter la capitale Conakry et les villes de Coyah, Dubreka, Forécariah, Kindia, Mamou, Dalaba, Pita et Labé , dans des conditions acceptables.
- f) la poursuite et l'accélération de la mise en œuvre du projet de réhabilitation et d'extension des réseaux électriques des capitales régionales de Labé, Faranah, Kankan, et N'Zérékoré ; ce qui permettra également de desservir correctement ces villes en courant électrique
- g) la réhabilitation, le renforcement et la modernisation de la mini centrale hydroélectrique de Tinkisso (1,5MW) afin de desservir en énergie électrique les villes de Dabola, Dinguiraye et Faranah.

4.4.1.2 - A moyen terme (2-4 ans)

Il s'agit de la refonte du cadre institutionnel du secteur. Nous n'envisageons pas, de recréer les sociétés de patrimoine et d'exploitation d'antan, mais plutôt deux sociétés de type nouveau :

- a) Une société de production (à laquelle seront transférés tous les ouvrages de production existants et futurs réalisés par l'Etat). Le dispositif législatif sera clarifié et allégé pour permettre à des investisseurs privés de réaliser des ouvrages que la société de production ne pourrait pas financer ou réaliser de manière compétitive. L'Etat pourra ouvrir le capital de cette société à des privés.
- b) Une société de transport et de distribution, initialement propriété de l'Etat, qui aura le monopole du transport et de la distribution d'électricité dans le pays. Cette société passera commande à la société de production et/ou à des investisseurs privés .La société de transport et de distribution pourra également commercialiser à travers le réseau l'excédent éventuel de production des sociétés minières et autres groupes industriels .Cette société aura pour mandat essentiel de densifier et d'améliorer les performances du réseau de transport et de distribution afin de réduire les pertes techniques et non techniques, identifiées comme causes essentielles de la non performance du secteur.

Dans le but de satisfaire la demande d'énergie électrique d'ici la mise en service du futur aménagement hydroélectrique de Kaléta, le cadre institutionnel ainsi rénové et assaini devrait faciliter la recherche du financement par la société de production pour l'acquisition de nouvelles unités de production thermique, d'une puissance installée d'au moins 40 MW à Tombo à la place

des groupes à déclasser de Tombo1, Tombo2 et Tombo 4. Il devrait aussi permettre, à travers la nouvelle société de transport et de distribution la construction d'une nouvelle ligne de transport d'énergie électrique en 110KV (ou en 225KV) entre la centrale de Tombo et la sous-station de Matoto.

- c) La construction de la centrale hydroélectrique de Kaléta (240MW; 250gwh/an) ainsi que le réseau de transport associé, ceci dans le nouveau cadre institutionnel décrit plus haut. De par son taux de rentabilité interne satisfaisant (TRI), ce projet est éligible aux opérations de BOT. Ainsi, la promotion de ce projet pourra être faite auprès du secteur privé international pour sa réalisation rapide et sans coût financier pour l'Etat.

La mise en service de Kaléta permettra de disposer d'une réserve importante de production hydroélectrique capable de réduire d'une façon appréciable le coût moyen du kWh produit.

Notre projet de société prévoit l'électrification décentralisée. En effet, des actions dynamiques seront entreprises pour promouvoir l'Electrification Rurale Décentralisée (ERD) afin d'en faire une réalité pour nos populations vivant dans les zones les plus reculées du pays. Ce volet sera un des éléments essentiels de la réforme institutionnelle que nous envisageons. Nous comptons nous inspirer des exemples les mieux réussis dans la sous région, notamment en Côte d'Ivoire, où le secteur privé a été mis à contribution pour soutenir l'ERD. Un Fonds de Développement de l'Electrification Rurale sera créé et mis en oeuvre, lequel sera alimenté par les prélèvements sur les ressources du secteur institutionnalisé. Ce fonds sera complété, en cas de besoin d'abord par des contributions des projets installés dans des zones rurales, les subventions de l'Etat et les apports éventuels de nos partenaires au développement.

4.4.1.3 - A long terme (5 ans et plus)

Nous comptons nous appuyer sur le formidable potentiel hydroélectrique que recèle notre pays pour à la fois résoudre une bonne fois pour toute le problème d'approvisionnement en électricité des populations et des industries guinéennes, mais aussi pour participer au programme régional 'West Africa pool' dans le cadre d'une interconnexion régionale. L'objectif, est de faire du secteur énergétique un point d'appui du développement, une source alternative ou supplémentaire au secteur minier en matière de recettes budgétaires et de ressources en devises pour le pays.

En effet, la Guinée, considérée comme le château d'eau de l'Afrique de l'Ouest est dotée d'un potentiel hydroélectrique estimé à une puissance globale de l'ordre de 6 000MW, dont Souapiti (515MW), Kaléta (240MW), Amaria (665MW), Koukoutamba (300 MW) et Fomi (90MW) ; ainsi que de 130 sites aménageables de puissance installée comprise entre (100 et 1500) KW. A ce jour, seuls 2% (129MW) de ce potentiel ont été aménagés.

Pour tirer le meilleur parti de ces potentialités hydrauliques et atteindre les objectifs que se fixe notre Parti en la matière, les mesures ci-après sont envisagées :

- a) La recherche de financement pour l'approfondissement et / ou la finalisation des études de faisabilité et d'avant projets sommaires et détaillés des projets hydroélectriques susceptibles d'intéresser le secteur privé international pour les opérations de BOT.
Ces opérations pourront être faites pour le compte de la société de production ou de groupes privés intéressés au développement de ces sites.
- b) La recherche de partenariat dans le cadre de la coopération régionale ou le secteur privé pour la réalisation de ces mégaprojets. Le financement pourra se faire en effet, soit par le secteur privé, soit par la société nationale de production, soit encore par le biais des organisations économiques régionales (OMVG, OMVS, ABN...).
Le production électrique provenant de l'aménagement de ces sites sera en partie distribué en Guinée par la société de transport et de distribution. L'excédent sera exporté dans la sous-région à travers le réseau d'interconnexion sous-régional. Il pourra être financé des études ou l'actualisation d'études de faisabilité de micro centrales pour la desserte des petites villes et campagnes, par la facilité Crédit Carbon (CER) dans le cadre du processus CDM de la Convention Cadre des Nations Unies pour les changements climatiques (UNFCC).

4.4.2 - Les routes

4.4.2.1 - L'état des lieux

Il faut rappeler que le pays compte a ce jour un réseau routier long de 43 308 kms dont :

- 6 825 kms de routes nationales, dont 2209 kms sont bitumées,
- 15 5113 kms de routes préfectorales,
- 20 980 kms de routes communautaires
- Sur ce réseau on dénombre 27 bacs fluviaux

Ce réseau est caractérisé par un état de dégradation avancée dû au défaut de programmes de maintenance et aux insuffisances de ressources financières.

4.4.2.2 - Politiques envisagées

Pour le développement du secteur des routes, G P T se fixe pour objectifs :

a) Sur le plan des investissements

- Le bitumage de toutes les routes reliant les préfectures entre elles et avec la capitale
- La construction des routes de liaison avec les pays voisins pour promouvoir les échanges commerciaux
- Le désenclavement des zones de grande production agricole et industrielle
- Le remplacement progressif des bacs et ouvrages provisoires par des ouvrages définitifs

b) Sur le plan institutionnel

- La redéfinition des rôles entre l'Etat et les Communautés décentralisées. A ce titre,
- L'Etat maintiendra son rôle en matière de définition de politiques et stratégies sectorielles, à la recherche du financement, et veillera à la cohérence des programmes routiers de construction et de maintenance.
- Les Pôles Régionaux de Développement (PRD) auront en charge les réseaux routiers secondaires et tertiaires, de même que de la maintenance de l'ensemble du système routier, y compris le réseau primaire.
- Le secteur privé sera encouragé pour la création des PME dans ce secteur qui présente un grand potentiel en matière d'emploi.

4.4.3 - De L'hydraulique rurale et urbaine

4.4.3.1 - L'Etat des lieux

La Guinée est classée parmi les pays les mieux arrosés de l'Afrique de l'Ouest. La plupart des grands cours d'eau de la région y prennent leurs sources (Niger, Sénégal, Sankarani, Tinkisso, etc.).

En dépit de ce potentiel hydraulique exceptionnel l'alimentation domestique et industrielle laissent à désirer même si des efforts appréciables ont été enregistrés.

Sur le plan de l'hydraulique urbaine par exemple, à ce jour, vingt quatre (24) centres urbains de l'intérieur du pays sur trente trois (33) préfectures sont équipés de systèmes modernes d'alimentation en eau potable en plus de la capitale Conakry.

La capacité de production, de stockage et de transport pour la desserte en eau potable de Conakry est passée de 45 000m³ en 1989 à 100 000m³ en 2000.

La ville de Conakry est alimentée en eau potable à 90% par la source d'eau de surface du barrage des Grandes Chutes et à 10% par les captages de Kakoulima et les forages de Kakimbo, de Bassia et du Stade de Donka.

L'eau brute provenant du barrage des Grandes Chutes est traitée par deux stations de traitement situées à Yessouloun avant d'être transportée dans les différents réservoirs d'eau situés à travers la ville sur des points culminants. Le système d'écoulement de l'eau du barrage des Grandes Chutes vers les points de consommation via les stations de traitement et les réservoirs est gravitaire.

Depuis 2001, la desserte en eau potable de la ville de Conakry est perturbée en raison essentiellement d'un important déficit de la production d'eau par rapport à la demande. De nos jours, certains quartiers situés en hauteur connaissent quotidiennement des manques d'eau ; particulièrement pendant la période d'étiage (fin décembre -fin juin). Les capitales régionales (Boke, Kindia, Mamou, Labe, Faranah, Kankan et Nzérékoré) ainsi que les autres centres de l'intérieur disposant d'un système moderne de desserte en eau potable connaissent les mêmes difficultés d'approvisionnement en eau potable que la capitale.

Sur le plan de l'hydraulique villageoise, l'approvisionnement en eau des populations en milieu rural s'est aussi considérablement amélioré. Environ 9 400 points d'eau avaient été installés en Mars 2000 contre 1 938 seulement en 1985.

Malgré le progrès notable dans la desserte, l'alimentation en eau potable de la ville de Conakry et des centres urbains des préfectures de l'intérieur est fortement perturbée depuis 2001 en raison d'un déficit de production par rapport à la demande. En

effet, le développement du secteur n'a pas suivi la croissance démographique.

4.4.3.2 - Politiques envisagées

Pour le développement du secteur de l'hydraulique urbaine et rurale, notre parti, G P T se fixe pour objectif de porter le taux d'accès à l'eau potable :

- De 72% en 2002 à 95% en 2015 pour la ville de Conakry
- De 57% en 2002 à 80% en 2015 pour les villes de l'intérieur

Ces taux sont basés sur une moyenne de 150 litres d'eau par habitant et par jour en milieu urbain et 50 litres d'eau en milieu rural.

Pour atteindre cet objectif, G P T envisage un plan d'action a court et moyen termes comportant :

a) Un programme d'investissements :

o **Pour la ville de Conakry :**

- La poursuite et l'achèvement des travaux de réalisation des 12 forages industriels au pied du mont Kakoulina (y compris leur raccordement au réservoir de la cimenterie)
- La réhabilitation de la première station de traitement d'eau de Yessouloun (Yessouloun 1) construite depuis 1964 ayant un débit de 600 l/s
- La réhabilitation des forages industriels existants à Conakry afin d'optimiser leur niveau de production d'eau (forage de Kakimbo, de Kobaya, de Bassia et du stade de Donka)
- La réhabilitation et le renforcement des installations de stockage, de transport et de distribution d'eau de la ville
- La réalisation des études pour l'identification de nouvelles sources d'eau pour l'alimentation de la ville de Conakry au delà de l'horizon 2015

○ **Pour les centres de l'intérieur :**

- La réhabilitation et le renforcement des équipements de production, de transport, de stockage et de distribution d'eau potable existants
- La poursuite et l'achèvement du projet d'alimentation en eau potable de la ville de Téliélé
- La réalisation ou l'actualisation des études pour l'alimentation en eau potable des centres urbains de Gaoual, Koumba, Beyla, Lola et Yomou.
- La réalisation des travaux d'alimentation en eau potable de ces centres cités ci-avant.

○ **Pour le milieu Rural**

- La réhabilitation des points d'eau existants
- L'aménagement des nouveaux points d'eau dans les localités non encore desservies.

b) - Une restructuration institutionnelle du secteur de l'eau

La réforme du secteur vise la mise en œuvre de l'approche stratégique de GPT en matière de développement durable, laquelle s'articule autour des Pôles Régionaux de Développement (PRD). A ce titre, les Directions Régionales de l'hydraulique au niveau des PRD se verront transférées l'essentiel des attributions actuelles de la Direction Nationale de l'Hydraulique, de la Société des Eaux de Guinée (SEG) et du service national des points d'eau (SNAPE). La réforme du secteur visera aussi la libéralisation de l'activité de production de l'eau de façon à garantir l'offre globale et favoriser la diminution du tarif du service public d'eau.

4.4.4 - Les Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC)

Les Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC) regroupent les techniques utilisées dans le traitement et la transmission des informations, principalement de l'informatique, de l'internet et des télécommunications. Par extension, les NTIC désignent leur secteur d'activité économique. Elles sont à la base de l'économie du savoir. Elles permettent de stocker, traiter et diffuser un

volume croissant de données rapidement et sans coût et elles sont une source de plus en plus importante de gains de productivité. Le programme de GPT vise à accroître le taux d'absorption des technologies numériques (quasiment nul aujourd'hui) et faire en sorte que les guinéens accèdent au savoir technologique nécessaire pour leur utilisation. GPT place au centre des besoins d'investissement prioritaires les NTIC en raison de leur potentiel en matière de croissance et de l'emploi. Le programme de GPT comporte une série d'actions à court et moyen termes suivantes.

4.4.4.1 - Programme d'actions à court terme (sur 1 à 2 ans).

- Mettre en place une Commission Nationale de NTIC chargée de rédiger une lettre de politique, de définir un plan d'action et des mécanismes de suivi et de développement du secteur
- Définir la stratégie nationale de NTIC pour le développement de chaque secteur et évaluer les besoins secteur par secteur
- Mettre en place un cadre de concertation avec les partenaires au développement en vue de leur soutien au développement des NTIC en Guinée
- Doter les administrations centrales, les sièges de Pôles Régionaux de Développement (PRD) et les universités publiques de centres de NTIC.
- Mettre en place des cellules de coordination des activités de NTI pour le développement au sein des départements ministériels
- Mettre en place un système centralisé d'information et de documentation.

4.4.4.2 - A moyen terme (2 à 5 ans)

- Former des professionnels de la NTI pour le développement est une priorité.
- Elaborer un programme de perfectionnement des professionnels de la NTI
- Création d'un cursus universitaire en NTIC pour le développement (formation académique et formation continue)
- Création d'un corps de spécialistes de NTI pour le développement
- Formation des agents de terrain à la NTI pour le développement
- Appui des organismes de la coopération et des ONG à la formation en NTI en développement

4.5 - VISION DE GPT DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DU SECTEUR TOURISTIQUE

4.5.1 - Vision de GPT en matière d'Environnement

4.5.1.1 Situation actuelle du secteur

L'environnement est l'ensemble des éléments physiques, chimiques, biologiques et sociaux, qui ont un effet sur le processus de maintien de la vie, la transformation et le développement du milieu, des ressources et des activités humaines.

Aujourd'hui, force est de reconnaître que la Guinée est périlleusement exposée d'une part aux conséquences de la pollution de ses eaux, qui de plus en plus se raréfient (pourtant château d'eau de l'Afrique de l'ouest), et d'autre part, à la destruction de sa luxuriante végétation, et plus particulièrement de ses forêts.

Impunément et sous nos yeux, cette végétation se détruit sous l'effet fréquent des feux de brousse, de la coupe abusive du bois, des occupations anarchiques des espaces protégés et du réchauffement climatique.

La forêt dense guinéenne a reculé en 35 ans de 14 millions d'hectares à 700 000 d'hectares au début des années 2000. Ceci explique aussi l'avancée du désert à raison de 2 km par an sur notre territoire.

Pour la Guinée, les éléments qui composent l'environnement ont pour fondement les ressources naturelles desquelles les populations tirent majoritairement leurs revenus. Les ressources en terre et en eau, les ressources floristiques, fauniques, halieutiques, pastorales et minières sont les plus concernées.

Ces ressources qui sont encore relativement abondantes, sont menacées d'une dégradation accélérée sous l'effet conjugué des facteurs climatiques et anthropiques.

o Les ressources en eau

La Guinée dispose de potentialités hydriques importantes, environ 13 milliards de m³ d'eau souterraine. Les ressources en eau de notre pays sont entièrement d'origine pluviale. Elles sont collectées par un réseau hydrographique de près de 1 100 cours d'eau. A date, les hauteurs pluviométriques subissent une inquiétante baisse. Cette situation observée sur la dernière décennie influe fortement sur le comportement des cours d'eau.

Les dégradations des terres sont de plus en plus prononcées sur l'ensemble du territoire national, entraînant la remise en cause de tout un système écologique viable. Ce fléau, si on n'y prend pas garde, pourrait compromettre le développement économique et social du pays.

Par ailleurs, il est incompréhensible qu'après 51 années de souveraineté nationale et en dépit des potentialités hydriques du pays doublées du caractère social de l'eau et de son impact sur la santé publique, l'accès à l'eau potable pose encore des difficultés non surmontées en Guinée.

Le constat suivant, obtenu à partir d'une enquête de la Direction Nationale des Statistiques (2002/2003) est bien éloquent :

Les puits à pompe / forages sont les principales sources d'approvisionnement en eau de boisson des populations guinéennes ; 37% des ménages utilisent cette source y compris à Conakry la capitale ; 26,1% des ménages utilisent les puits et les sources qui constituent la deuxième source. Ces sources sont dans la plupart des cas non protégées, voire non aménagées ; 29% des ménages en milieu rural utilisent les puits pour s'approvisionner en eau ; 21,6% des ménages guinéens utilisent le robinet qui est la troisième source d'approvisionnement en eau. Il est presque inexistant en milieu rural (moins de 1% des ménages). Le robinet concerne surtout les ménages urbains (73,1%) ; 16,3% des ménages en Guinée s'approvisionnent à partir des eaux de surface (cours d'eau, lacs, mares etc..) qui constituent la quatrième source d'approvisionnement. Cette situation a dû s'aggraver depuis le temps des enquêtes.

○ **Les ressources floristiques et fauniques :**

Selon la monographie biologique de la Guinée (1997), les différents types de formations forestières couvrent 13 189 000 ha soit 53,63% du territoire national.

La répartition géographique et naturelle du pays (4 régions distinctes) fait de la Guinée un pays dont la faune et la flore sont très riches et diversifiées en raison de la multitude des sites écologiques. Il y est recensé, 3 077 espèces végétales, 3 273 espèces animales et 162 forêts classées.

Depuis que le classement des forêts a commencé en 1936, il s'est fait ressentir à compter de 1985 un relâchement de cette action qui, aujourd'hui, est devenue préoccupant.

Plusieurs forêts classées sont dégradées jusqu'à l'extinction, de par les prélèvements abusifs et les installations anarchiques, mettant ainsi en péril la richesse de la biodiversité.

Le braconnage, la pollution, les feux de brousse, l'exploitation forestière non maîtrisée, le pastoralisme, les activités agricoles, les exploitations minières sont entre autres les causes de ce drame.

L'afflux des réfugiés, il y a quelque temps, a été également d'un apport négatif sur la préservation de la superficie des forêts, notamment dans la région forestière.

○ **Les ressources géologiques et minières :**

Depuis l'indépendance, la bauxite reste incontestablement le principal produit d'exportation de la Guinée. Notre pays possède les 2/3 des réserves mondiales et les estimations affectent à notre territoire national une réserve de 20 milliards de tonnes.

L'or constitue le second produit à potentiel considérable pour la Guinée, dont les réserves sont estimées à 300 millions d'onces (environ 9 300 tonnes.).

En ce qui concerne le diamant, le potentiel de la Guinée est l'un des plus importants de la sous région.

Les gisements de fer, d'uranium, de cuivre, de nickel et de chrome ont été répertoriés dans tout le pays.

Pourtant, toute exploitation minière, qu'elle soit industrielle ou artisanale, est génératrice de pollutions et le plus souvent, ce sont les ressources en eau qui supportent les plus lourdes conséquences, ce qui prive d'autres éléments biophysiques et l'environnement humain de cette ressource vitale.

Les eaux continentales et maritimes ainsi que l'atmosphère sont sérieusement menacées du fait de l'exploitation de la bauxite, des mines d'or et de diamant telle qu'elle est pratiquée en Guinée.

○ **Les ressources énergétiques :**

Parmi les grands défis environnementaux auxquels le pays est confronté, la question énergétique est la plus préoccupante. Toutes les formes d'activités y compris l'agriculture, l'industrie, les transports et les communications exigent de l'énergie. Le

déséquilibre entre l'offre et la demande énergétique a un impact considérable sur la dégradation de l'environnement.

Des mesures urgentes devront être prescrites pour combler le déficit énergétique en Guinée, au risque de voir la consommation en bois de chauffe et en charbon de bois augmenter et devenir aussi chère que l'électricité.

- **La gestion des déchets solides des villes**

Entre autres préoccupations environnementales de GPT, le traitement des déchets constitue un défi à relever. Nos villes en général sont confrontées à un sérieux problème environnemental en raison de la croissance exponentielle des déchets.

Du fait de l'insuffisance des moyens dont disposent les services publics et les PME de collecte des ordures, l'état de nos villes est déplorable en raison de l'insalubrité caractérisée par des immondices à ciel ouvert et dans tous les coins de rue.

Les déchets sont souvent déversés dans les caniveaux ou en bordure de mer, ce qui favorise le développement des maladies telles que : le choléra, la dysenterie, le paludisme etc.....

L'unique décharge d'ordures à Conakry est située en plein cœur de la capitale, dans le quartier de la Minière. Elle est aujourd'hui saturée au point de représenter une véritable catastrophe écologique et sociale. Cet espace qui reçoit tout type de déchets (ménagers, industriels, hospitaliers etc...) sans prétraitement, entraîne de sérieuses pollutions doublées de nuisances pour les populations environnantes. Des études ont confirmé la contamination des eaux des puits riverains.

4.5.1.2 - Programme GPT pour l'environnement

Au regard de la situation environnementale préoccupante du pays, telle que nous venons de la décrire, GPT propose la série de mesures suivantes :

- Le renforcement des capacités institutionnelles des secteurs et programmes en charge de l'environnement .A cet égard les Pôles Régionaux de Développement se verront donner plus de responsabilités dans la mise en oeuvre de la politique de l'environnement
- Le renforcement de la législation pour lutter davantage contre les exploitations agricoles et forestières anarchiques

- L'intégration de la dimension environnementale dans toutes les politiques de développement économique et social de la Guinée
- La conception et la mise en œuvre d'une nouvelle stratégie efficace de lutte contre le braconnage, les feux de brousse, la coupe anarchique du bois et les pollutions ;
- La réalisation d'une adduction d'eau performante pour l'utilisation du robinet comme source principale d'approvisionnement dans les zones urbaines et l'aménagement de sources et de puits de forage protégés en zones rurales ;
- L'élaboration et la mise en œuvre de nouveaux ouvrages de maîtrise d'eau à des fins agricoles ;
- L'initiation d'un programme cohérent de restauration des aires forestières dégradées et son application;
- L'organisation et le renforcement de la participation des populations à la conservation des zones protégées ;
- La promotion de l'utilisation du gaz naturel et le développement des plantations de bois d'énergie comme substitut à l'utilisation du charbon de bois et du bois de chauffe ;
- L'engagement des études et réalisations pour l'intégration des technologies relatives aux nouvelles formes d'énergie et à la production du biogaz ;
- La recherche et l'aménagement de plusieurs sites sécurisés (dans la périphérie de Conakry), pour la décharge des ordures, suivie de la fermeture sans délai du site de la Minière;
- Le développement et la promotion d'industries (PME) spécialisées dans le recyclage des déchets selon les besoins agricoles et énergétiques ;

Refusant la fatalité, GPT, place au centre de ses priorités la question environnementale car le développement durable de la Guinée passe inévitablement par la préservation de nos acquis environnementaux.

4.5.2 - Vision de GPT en matière de Tourisme

Le Tourisme, activité multiséculaire liée aux déplacements des hommes, a connu un début dans notre pays vers la fin des années 1940. La période coloniale enregistra à son actif la réalisation des premiers réceptifs hôteliers à Conakry tout comme à l'intérieur, favorisant ainsi les activités touristiques. La région de Dalaba avec le magnifique hôtel du Fouta qui surplombe encore la ville, baignant dans un micro climat exceptionnel, en est la parfaite illustration.

A partir de 1958, année de l'indépendance de notre pays, d'autres réalisations non moins importantes ont renforcé les capacités d'accueil

de nos villes par la construction d'établissements de standing normalisé.

Au début des années 80 et à la faveur des préparatifs d'évènements de dimensions internationales en Guinée, les autorités en place ont vite compris la nécessité d'appuyer la formation des ressources humaines des secteurs public et privé afin de satisfaire l'exigence de fournir des prestations de qualité.

Malheureusement, cette initiative stratégique n'a pas résisté aux priorités des dirigeants de la deuxième république.

Depuis notre indépendance, le Tourisme est considéré par les différentes autorités qui se sont succédées comme une activité réservée au domaine de la souveraineté de l'Etat qui s'illustre par l'offre du gîte et du couvert de qualité aux hôtes de marque, le tout sous le contrôle et à l'honneur de la classe au pouvoir.

4.5.2.1 - Situation actuelle du secteur touristique

A date, le constat de terrain révèle que le parc hôtelier guinéen appartient encore en majorité à l'Etat. Il est vieillissant et se caractérise par un apport financier insignifiant au trésor public. Ledit parc renferme une faible capacité d'hébergement généralement destinée à un tourisme d'affaires. Pour environ 1 000 chambres répondant à peine aux normes, il est pratiquement impossible d'abriter des évènements de grande affluence (congrès ou sommets internationaux) en raison de la carence en hébergement et de l'indisponibilité de salles de réunion appropriées.

Ceci explique en partie la faible fréquentation de la destination Guinée, avec moins de 45 000 touristes par an (et encore dans cette statistique figurent les femmes et familles qui accompagnent parfois des hommes d'affaires). A rappeler que la République du Mali avoisine les 300 000 touristes par an alors que cette activité n'a été relancée que depuis une dizaine d'années, tandis que la Tunisie et le Maroc se fixent des objectifs de 7 000 000 de touristes par an.

Pourtant la Guinée avec ses 4 régions naturelles, dispose d'un des plus riches potentiels touristiques de la sous région. Elle forme, sur une superficie de 245 857 km², la synthèse géographique, écologique, démographique, historique, et culturelle de toute l'Afrique de l'ouest. A cet effet, notre pays est apte à développer tous les types de tourisme.

Cependant, en dépit du virage économique amorcé en Décembre 1985 et au regard de la richesse et de la diversité de ses atouts, la Guinée n'est toujours pas parvenue à valoriser son potentiel touristique pour en faire un facteur de croissance, de développement durable, de rapprochement des peuples et de lutte contre la pauvreté.

A lui seul et dans la plénitude de son action, il est admis que le Tourisme a la faculté de renforcer nos réserves de changes en générant une importante de devises. Il crée des emplois, surtout des emplois jeunes, et favorise le développement des infrastructures.

Aujourd'hui, la question que tout Guinéen est en droit de se poser est de savoir :

- Pourquoi le Tourisme en Guinée ne joue pas le rôle qui lui est dévolu ?
- Quels sont les obstacles et les contraintes qui freinent son développement et par quels moyens les surmonter ?
- Comment faire participer effectivement cette industrie au potentiel varié, à la richesse nationale et au développement multi sectoriel du pays ?

Cette problématique a son épicerie dans le non accomplissement des actions attendues des principaux acteurs directement concernés par le développement du Tourisme en Guinée. IL s'agit :

a) De l'Etat :

Principal maillon du processus, il a précocement limité son intervention dans le secteur, à la mise en place du cadre institutionnel, législatif et réglementaire d'une part et à l'élaboration d'une politique du tourisme, de schémas directeurs et d'un plan stratégique de développement du tourisme d'autre part. A date ces derniers se caractérisent par leur caducité due à l'évolution des temps.

L'organisation institutionnelle du secteur est inadaptée en raison de l'inversion des priorités. La promotion des activités touristiques a pris le pas sur la viabilisation et les aménagements des sites qui constituent l'essence des produits. La vanité de cette stratégie est éloquent, puisque le pays n'est pas fréquenté ;

La formation des ressources humaines a été reléguée au second plan. Le système d'enseignement professionnel n'est pas performant;

Les incitations à l'investissement (fiscales, douanières, foncières) sont restées théoriques ;

Aussi, la faiblesse des allocations budgétaires a toujours placé le secteur du Tourisme parmi les moins dotés des départements ministériels, et ce depuis plus de 20 ans. Nonobstant cette insuffisance, les décaissements budgétaires de ce secteur n'atteignent généralement pas les 50%.

b) Du secteur privé :

Fondamentalement guidé par le caractère lucratif de ses actions, le secteur privé s'est anarchiquement engagé dans les activités touristiques du fait de la non validité du plan stratégique de développement du tourisme ;

Il n'obéit généralement pas aux exigences de la profession, en raison de la contre performance des services de base et de certaines commodités tels que : l'eau, l'électricité, le réseau routier, les moyens de transport, un code foncier transparent, une formation professionnelle adéquate etc. ;

L'organisation institutionnelle relative aux professions touristiques laisse à désirer, du fait de la non adhésion de sa base.

c) Des populations :

L'absence d'une sensibilisation des responsables civiles et militaires, et des populations urbaines et rurales, représente jusqu'à nos jours un obstacle majeur à la fluidité des activités. Ils ne sont pas préparés à un soutien à l'activité touristique dont les retombées sont pourtant directement destinées aux populations.

Parallèlement à la situation sus décrite, il y a lieu aussi de réduire puis d'éradiquer les 4 grandes tares qui gangrènent la Guinée et dont la nuisance des effets se fait beaucoup sentir dans le secteur du tourisme en particulier. Il s'agit :

- De l'insalubrité :

Elle est de plus en plus importante et visible dans nos villes, au point d'affaiblir encore le classement de notre pays parmi les destinations touristiques recommandables. Les immondices exposées à ciel ouvert font bon ménage avec les

espaces publics (rues, bordures de mer). Pourtant une utilité peut être trouvée aux déchets qui les constituent.

- De l'insécurité :

Dans nos villes tout comme en zone rurale, l'insécurité prend des proportions grandissantes et inquiétantes du fait de sa récurrence et surtout de sa militarisation. Elle se caractérise de nos jours par le vol, le viol, la drogue, le braquage, le brigandage et l'assassinat qui perturbent quotidiennement la quiétude des populations.

- De l'incivisme :

L'absence des responsabilités et des devoirs des uns vers les autres, place les guinéens dans une situation anarchique au point d'affecter outrageusement nos bonnes mœurs.

Nos rues font office de terrain de football ou d'espaces de célébration des cérémonies sociales (mariage, sacrifice, chapelle de circonstance etc..) ;

Les trottoirs, pour peu qu'ils soient aménagés font office de parking pour les véhicules et de marché pour les étalagistes qui entravent la circulation piétonne ;

Aussi, il est regrettable de constater que les saletés rencontrées sur la chaussée, sont déposées par des véhicules en déplacement.

N'est ce pas une hécatombe orchestrée par l'homme sur ce que la nature lui a offert pour se nourrir et se protéger ? L'écotourisme, ce nouveau type de Tourisme très lucratif de nos jours repose sur la nature. En Tanzanie, un parc à lui seul suscite une fréquentation annuelle moyenne de 100 000 touristes, tandis qu'en Guinée, les braconniers et les commerçants de bois rivalisent d'ardeur dans nos parcs. Pour les dénaturer.

Aussi, il y a lieu de rappeler que les belles plages bordées de sable blanc autour de Conakry, ne sont plus que de simples et lointains souvenirs, car les ports de pêche y ont été érigés en lieu et place.

Il est aussi fréquent de constater, que le domaine public maritime de la capitale est devenu en plusieurs endroits, une

carrière autorisée d'extraction de sable marin destiné à la construction, et ce en dépit du caractère illégal de cet acte.

4.5.2.2 - Le programme de GPT pour le tourisme

En se projetant dans l'avenir, **le GPT** propose une vision novatrice sur la forme et le contenu à donner au tourisme en Guinée. Le guinéen doit avant tout apprendre à connaître son propre pays pour qu'il puisse l'aimer et le protéger davantage, avant de le rendre fréquentable par les étrangers, desquels des revenus considérables peuvent être tirés. Pour ce faire, la reformulation de la politique du Tourisme en Guinée s'impose. Les orientations pour cette reformulation sont :

- Un tourisme fondé sur la protection de l'environnement en développant une collaboration étroite avec toutes les institutions en charge de cette question ;
- Un tourisme qui contribuera à l'essor et à la promotion de la culture, de l'art et l'artisanat guinéen ;
- Un tourisme qui protégera nos us et coutumes de la dépravation ;
- Un tourisme décentralisé et solidaire qui sied aux réalités socio économiques du pays ;
- Un tourisme qui contribuera au développement des actions socio environnementales de la sous région ;
- Un tourisme de développement qui, à moyen terme, pourrait être la seconde source d'apport en devises et emplois après le secteur minier.

Cette nouvelle orientation devrait conduire les principaux acteurs du développement de ce secteur à la planification d'une synergie d'actions concourant à poser des jalons fiables dans l'optique d'apporter à court et à moyen termes, des résultats pouvant amener à classer notre pays parmi les destinations touristiques recommandables en Afrique.

Il conviendrait :

Pour l'Etat,

- De restructurer le cadre institutionnel du secteur du tourisme les aménagements en faisant une priorité de l'aménagement des sites touristique et de la formation professionnelle dans ce secteur ;

- De se désengager de la gestion des professions touristiques en particulier de l'hôtellerie, pour passer définitivement le témoin au secteur privé. L'Etat doit désormais se limiter à son rôle de catalyseur et de régulateur du secteur. Ce désengagement pourra engendrer en revenu substantiel pour le trésor public et permettra la réalisation des programmes d'aménagement et de développement des activités touristiques ;
- De légiférer pour garantir aux investisseurs potentiels des mesures incitatives claires ;
- D'établir un nouveau document stratégique de développement durable du tourisme en intégrant les dimensions environnementales et socio culturelles;
- De renforcer l'éducation civique dans les centres d'enseignement pour créer la base de la culture du tourisme ;
- De contribuer activement à la conception, la réalisation, la diversification et la promotion des aménagements infrastructurels de tourisme, des sites historiques et autres attractions ;
- De perfectionner la formation professionnelle en améliorant le contenu pédagogique des programmes et en équipant les centres d'outils spécialisés pour plus de pratique;
- De rechercher les financements sectoriels et de faciliter leur accès aux opérateurs touristiques ;
- De mettre en place des mesures incitatives à l'investissement touristique et de les rendre opérationnelles au niveau fiscal, douanier, foncier etc....;
- De négocier avec Electricité de Guinée (EDG), une tarification spéciale adaptée aux exploitations hôtelières classées ;
- De rendre effective les facilitations pour la libre circulation des touristes sur le territoire (accès aux visas à des coûts bien étudiés, mobilité sécurisée, installations aéroportuaires et accueil améliorés ;
- De considérer le tourisme au rang des services prioritaires de développement ;
- De favoriser l'élaboration et l'effectivité d'une politique de collecte, de recyclage et de réutilisation des ordures à l'échelle nationale.

Pour le secteur privé,

- De se concerter au sein d'une structure organisée qui sera l'interface avec l'Etat afin de faire face aux difficultés qui se présenteront

- De se conformer à la planification stratégique et durable des activités touristiques telles qu'elles auront été définies ;
- De se conformer aux normes de construction, de qualité et d'exploitation des sites hôteliers et touristiques.

Pour les populations,

- De susciter leur adhésion totale au fait touristique, et de les sensibiliser à la promotion et au développement du secteur mais aussi de faire une campagne de formation à la culture touristique afin que le comportement de chacun devienne un atout pour ce secteur et non un handicap.
- D'intégrer toutes les couches sociales actives, les associations et organisations socio professionnelles à l'émergence d'une conscience nationale de développement durable du tourisme. Indubitablement, la mise en œuvre de ces actions requiert une volonté politique forte, accompagnée d'un soutien financier conséquent.

Cette action ne peut être réussie qu'en disposant de ressources humaines de qualité mises au service d'une industrie créatrice d'emplois.

GPT propose des mesures incitatives fortes permettant d'accroître qualitativement et quantitativement le parc hôtelier guinéen sur des zones préalablement identifiées. Il suggère en même temps que l'accent soit mis sur la valorisation des sites touristiques par des aménagements adéquats afin de promouvoir le développement :

- du tourisme balnéaire (300km d'ouverture sur la mer),
- de l'écotourisme (le Mont Nimba, la forêt de Ziama, les parcs et réserves du Badiar et du haut Niger),
- du tourisme culturel (la percussion guinéenne est unique en son genre), du Tourisme historique (plus de 7 sites négriers sur les côtes guinéenne, le Camp Boiro), du tourisme de découverte (le Fouta Djallon) etc.

4.6 - MODE DE PARTICIPATION DES STRUCTURES DECENTRALISEES DANS LE PROCESSUS DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Les modes de participations sont les dispositions à prendre pour rendre plus cohérente l'intervention de tous les acteurs dans le processus de développement local : élus locaux, populations, réseaux des partenaires au développement (ONG et Bailleurs de Fonds).

La première approche concernera les élus locaux dont les programmes de formation seront liés exigences environnementales pour un meilleur pilotage des programmes.

La deuxième approche concernera quant à elle, le mode de gestion du développement dans les espaces communautaires qui sera fondé, comme il est dit plus haut, sur le système de budget programme. Ce système implique d'abord le bouclage financier des projets avant leur mise en œuvre qui mettra les élus à l'abri des échecs.

Ces dispositions sont indispensables dans la mesure où les communautés et les préfectures seront des espaces opérationnels pour les organes techniques spécialisés de la région en matière de politique sectorielles.

En outre, l'innovation fondamentale de cette réforme est la production d'un seul document de stratégie pour la région appelé : **Plan de Développement Régional**.

Les différents plans régionaux seront établis sur une base pluriannuelle avec une parfaite visibilité sur les objectifs, moyens résultats attendus et les concrétisations.

A ce titre, des mesures connexes d'accompagnement s'imposent, telles que :

- La mise à contribution du secteur privé dans la gestion des acquis résultant des investissements par la sous-traitance de leur gestion et maintenance pour les rendre profitables à plusieurs générations ;
- Accorder une plus grande marge de manœuvre aux organes techniques régionaux dans la sélection des projets en leur donnant la possibilité de permutation entre les zones suivant les opportunités régionales.

En ce qui concerne le Gouvernement central et tenant compte de sa mission régaliennne d'arbitrer le partage des richesses entre les différentes régions, exercera sa souveraineté dans le pilotage des programmes de développement sur l'ensemble du territoire suivant les délibérations du parlement national.

Dans la perspective du transfert d'une partie des pouvoirs aux nouvelles autorités des régions, les nouvelles tâches du gouvernement peuvent se résumer comme suit :

- Planification du développement national par l'orientation d'ensemble des plans régionaux et leur harmonisation au regard des stratégies macroéconomiques et sectorielles de la politique nationale ;
- Initiation des projets communautaires jugés opportuns dans l'atteinte des objectifs nationaux ;
- Promotion de la coopération internationale en vue de faciliter l'accès aux investissements directs étrangers (IDE) par des acteurs régionaux et communautaires ;
- Fixation et contrôle des obligations régionales dans la réalisation des projets transversaux ;
- Promotion des politiques et programmes pour l'exploitation des potentialités minières et énergétiques du pays au profit des régions et communautés ;
- Renforcement de la sécurité et de l'intégrité territoriale pour la protection des investissements.

GPT considère que l'harmonie relationnelle entre l'Etat et les organes décentralisés prémunira contre les échecs de projets qui émaillent l'histoire de la décentralisation en Guinée. Il s'agit d'une approche novatrice qui nous conduira à des meilleures chances de succès à l'heure des bilans en 2015 face aux objectifs du millénaire.

5. - FINANCEMENT ET MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME

5.1 - REFORME DU SECTEUR MINIER

Mobilisation des ressources du secteur pour le développement économique et social de la Guinée.

5.1.1 - Le constat du secteur minier

La Guinée recèle le tiers des réserves mondiales de bauxite et les deux meilleurs gisements de minerai de fer à haute teneur non encore développés dans le monde et connus à ce jour. Malgré ces atouts, notre pays ne joue aucun rôle dans l'industrie sidérurgique mondiale. Dans le cas de la bauxite, aujourd'hui notre ressource principale, moins de 2% de l'alumine produite dans le monde l'est à partir de la bauxite de Guinée, alors qu'une des lois non écrites de cette industrie est de « produire l'alumine là où se trouve la bauxite ». Ce sous

investissement dans le secteur se traduit par une faible contribution du secteur minier à l'effort de réduction de la pauvreté, eu égard à son potentiel. On observe aussi que lorsque des investissements sont finalement programmés en Guinée, comme c'est le cas actuellement, les retours en termes de retombées financières pour la Guinée sont si minimes, si hypothétiques et si éloignées dans le temps que l'on est en droit de se demander ce que ce "scandale géologique" vaut réellement pour le pays.

En effet, fouetté par les besoins de croissance des nouveaux pays émergents communément appelés BRIC (Brésil, Russie, Inde et Chine), le secteur des matières premières connaît un développement sans précédent, ce qui explique les niveaux exceptionnels des prix de ces produits ces dernières années. Pourtant notre pays est convoité par tous les grands groupes du monde entier, avec des projections d'investissement dans les secteurs bauxite et fer totalisant plus de 10 milliards de dollars.

L'origine de cette quasi-impuissance est à rechercher dans :

- notre modèle opératoire actuel où l'Etat se cantonne à une position attentiste et concentre l'essentiel de ses efforts sur les rentrées fiscales à dégager de ces projets (et qui sont forcément à long terme, après une période de grâce fiscale pouvant atteindre 15 ans), sans bénéficier aucunement de la plus value financière que la seule annonce de ces investissements pourrait lui procurer presque immédiatement.
- la confusion chronique en Guinée entre les deux rôles de l'Etat, celui de puissance publique et celui de propriétaire des ressources.

.

Les changements intervenus au cours de la dernière décennie dans le financement et le commerce international des matières premières permettent aujourd'hui à la Guinée d'envisager de profondes mutations.

L'explosion économique de la Chine (et bientôt de l'Inde) offre des possibilités d'élargissement de la demande mondiale et donc des opportunités pour la Guinée qui n'existaient pas encore en 2000. La nouvelle politique que propose GPT consiste à faire en sorte que la Guinée sorte du face-à-face éternel avec les "grands" du secteur (dont la présence continuera à être toujours la bienvenue) pour conclure de nouvelles alliances, avec ou sans ces grandes sociétés. Une structure comme Global Alumina n'aurait jamais existé en dehors de ce nouvel environnement. Si des jeunes gens installés à New York, a priori sans financement et sans expérience de l'industrie, peuvent lever plus de \$ 3 milliards uniquement en utilisant le nom de la Guinée et en vantant la qualité de ses ressources, qu'est ce qui empêcherait l'Etat d'en faire autant au sein de nouvelles alliances maîtrisées? Le potentiel de croissance est phénoménal. Le monde entier a consommé 800 millions de tonnes d'aluminium entre 1906 et 2006. Il est prévu

une consommation de 1,2 milliard de tonnes uniquement pour les 25 prochaines années. Dans le cadre d'une nouvelle politique, la Guinée, premier réservoir mondial de la bauxite devrait être le premier bénéficiaire de cette explosion économique. L'approche stratégique de GPT est de préparer la Guinée pour ce rendez-vous. Si la Guinée permet que ce soit encore ces grandes sociétés qui lui délivrent les opportunités de ces nouveaux marchés, elle courra un double risque: le premier risque est le gel des programmes d'exploitation en fonction des stratégies commerciales des cartels miniers qui ont des intérêts ailleurs et ne vont pas permettre à la Guinée de perturber ces intérêts. Le deuxième risque est celui de continuer de subir le chantage éternel de ces grands, en nous laissant dire : « si vous n'acceptez pas nos conditions on va ailleurs ». Exprimé d'une manière plus triviale « c'est à prendre ou à laisser ! ». Dans ce marché inégal, l'essentiel des marges bénéficiaires induites ira une fois encore vers ces sociétés

5.1.2 - Les objectifs de la nouvelle Politique Minière

La nouvelle politique que propose GPT est axée autour de trois objectifs principaux:

a) Donner le contrôle de l'initiative stratégique à la Guinée :

Dans l'état actuel des conventions minières, notre pays n'a aucune influence sur la date de démarrage de l'exploitation des projets de minerai de fer. La conséquence est que, par exemple, nous n'avons pas bénéficié de l'embellie récente des cours. Nos partenaires préfèrent d'abord placer la réserve australienne, de moindre qualité, et bien plus proche du marché chinois avant de penser un jour à développer le minerai guinéen. Cela pourrait encore prendre vingt ans au rythme actuel. De même nos partenaires d'Alcoa promettent de construire la même taille d'usine d'alumine aux gouvernements du Ghana, de la Guinée et du Vietnam, jouant sur cette « concurrence » qu'ils suscitent eux-mêmes pour soutirer des concessions de ces gouvernements. Finalement c'est le gouvernement le « mieux disant » qui verra son projet avancer, s'ils ne changent pas d'avis en cours de route. A ce jour aucun de ces projets ne connaît un début d'exécution. La nouvelle politique minière proposée par GPT consiste à changer cette donne pour que nous ne restions pieds et poings liés.

b) Optimiser les retombées économiques du secteur

La Guinée s'est contentée jusqu'à maintenant de négocier un paquet fiscal. Dans le meilleur des cas, les retombées viendront après plusieurs années. Ceci est largement dû à la confusion entretenue en Guinée entre les deux rôles de l'Etat : Etat propriétaire de ressources et Etat régalien prélevant des impôts même sur des entreprises lui appartenant partiellement. Cet état de fait est souvent le résultat de la pression exercée par les institutions de Brettons Wood dont les recommandations

déconseillent à nos Etats de jouer quelque rôle d'actionnaire que ce soit dans ce domaine. Le succès des modèles asiatiques et latino-américains fondent sur une approche différente et les performances médiocres du secteur minier dans nos Etats battent en brèche les dogmes venant de Washington. Pendant ce temps, utilisant la crédibilité de la Guinée et la qualité de ses ressources, les investisseurs privés réalisent des plus-values phénoménales sur les marchés financiers sans aucune incidence pour le trésor public guinéen. La nouvelle politique minière vise à faire bénéficier l'Etat de cette plus-value aux cotés des investisseurs, sans même attendre que la société commence à payer des impôts dans un futur souvent éloigné.

c) Créer une source de liquidité quasi permanente pour le Trésor Public

En organisant le placement des actions des sociétés à créer sur des places financières ou auprès de partenaires stratégiques choisis par l'Etat, Celui-ci peut, à tout moment, réaliser une partie de ces actions pour faire face aux besoins de financement intérieurs. Ceci ne remettrait pas en cause le besoin de réformes contenu dans les engagements avec les partenaires internationaux de la Guinée. Mais il mettrait le pays en position de force. Le Brésil, qui est le meilleur exemple de réussite de ce modèle minier, vient d'en donner la preuve de manière éclatante dans sa relation avec le FMI. Grâce à la manne issue de la restructuration du secteur minier, le Brésil a repayé par anticipation le total de son service de la dette.

5.1.3 - Les composantes de la nouvelle politique

Pour la mise en valeur de ses ressources de bauxite, fer, hydrocarbures et substances précieuses, la stratégie de GPT est de faire créer par l'Etat une société de groupe dénommée « **Ressources de Guinée** » supportée initialement par trois filiales opérationnelles.

5.1.3.1 - Fer de Guinée

L'Etat confierait par décret à cette société la gestion de l'ensemble des ressources en minerai de fer du Nimba, du Simandou ainsi que chaque gisement majeur découvert dans le pays. La société conclurait ainsi des accords de joint-venture entre Fer de Guinée et les détenteurs actuels de permis de recherche sur le fer. Ainsi chaque opérateur se verrait accorder jusqu'à 25% du capital de la joint-venture contre production d'une étude de faisabilité bancable pour le développement du gisement, et contre un engagement à devenir l'opérateur du gisement. L'opérateur pourrait porter sa part jusqu'à 50% en achetant 25% additionnels. L'argent ainsi collecté pour ces 25% irait directement et prioritairement au Trésor Public, une partie étant mise en réserve pour permettre à Fer de Guinée de faire face à ses obligations d'investissement. Sur les 50% restants

Fer de Guinée conserverait 35% (c'est-à-dire la minorité de blocage, pour avoir un rôle important dans la filiale) et placerait les autres 15% pour lever des fonds additionnels pour l'Etat. Tous les actionnaires de chaque joint-venture participeraient alors, au prorata de leur part du capital, aux financements des projets initiés par la joint-venture. Fer de Guinée puiserait dans ses réserves ou irait sur les marchés financiers pour lever sa part.

Si les détenteurs de titres miniers sur le fer refusaient ces conditions, ils se verraient rembourser les frais qu'ils ont engagés à date par un autre opérateur que Fer de Guinée pourrait trouver. Quant à la dynamique du projet, elle passerait sous contrôle guinéen plutôt que de rester sous celui de l'investisseur étranger.

Il est à noter que dans ce modèle, c'est une société contrôlée par l'Etat Guinéen, Fer de Guinée et ses partenaires, qui concluraient un accord d'investissement (convention) avec l'Etat pour le développement de chaque joint-venture. Les deux rôles de l'Etat seraient clairement mis en évidence. Ainsi après s'être assuré sa part du capital de la société, c'est l'Etat, puissance publique, représenté par le Ministre des Mines, qui négocierait cet accord comme avec tout autre investisseur privé en donnant à la société, dont l'Etat est le principal actionnaire, les moyens de faire face à la compétition internationale.

5.1.3.2 - Aluminium de Guinée (ADG)

Contrairement au minerai de fer, l'Etat a déjà une présence affirmée dans la bauxite. Il s'agira de consolider et développer cette présence. Dans la nouvelle politique de GPT, la société ADG recevra en dotation les participations de l'Etat dans les différentes sociétés de bauxite et d'alumine. Il s'agit des participations dans CBG (49%), CBK (100%) et Friguia (100%). La société aura pour mission la mise en valeur de ses ressources en recourant, de manière prioritaire, au partenariat international et sous-régional. Ceci permettra à la Guinée d'atteindre les trois objectifs énoncés plus haut. Par ce biais, la Guinée pourrait maîtriser toute la chaîne de production de l'aluminium, car Aluminium de Guinée pourra conclure des accords de joint-venture avec des sociétés productrices d'aluminium, notamment dans le Golfe (ou en Chine), qui cherchent à réaliser des investissements en amont dans l'alumine pour assurer leur sécurité d'approvisionnement. Par rapport aux différentes sociétés du groupe, ADG pourra adopter des approches différenciées :

- **Dossier CBK :**

L'avenir de cette société est limité par ses faibles ressources en bauxite. ADG, propriétaire devra engager une discussion avec les opérateurs et clients pour obtenir une rémunération appropriée pour la bauxite. ADG devra reprendre le contrôle des opérations en désignant un opérateur indépendant de l'unique client de la mine.

- **Dossier Friguia :**

L'Etat vient de récupérer cet important actif par voie judiciaire. Il doit être cédé à ADG. ADG va s'atteler alors à moderniser et développer l'usine en passant par les étapes suivantes:

- **Réalisation rapide d'un audit technique de l'usine** pour s'assurer qu'elle est gérée et exploitée selon les meilleurs standards internationaux. L'usine produit une alumine à mi-chemin entre la qualité farineuse (utilisée surtout en Russie) et la qualité sablonneuse (standard mondial). Une modification rapide du processus s'impose pour produire de l'alumine de qualité mondiale.
- **Mise en place de nouveaux organes de gestion et de nouveaux contrats de vente de l'alumine.**
- **Mise à jour de l'étude d'expansion de capacité.** Il conviendra de faire valider ces études et autoriser le doublement de capacité de l'usine. Sans ce doublement de capacité l'usine continuera à avoir un coût de production élevé. Le doublement de capacité, par les effets d'échelle, permet de réduire les coûts unitaires de production et d'augmenter la marge bénéficiaire. Ceci permettrait aussi à l'usine de survivre à une conjoncture difficile comme celle que nous connaissons actuellement.
- **Évaluation et ouverture du capital de Friguia :** ADG pourrait transformer Friguia en une joint-venture en y invitant des investisseurs financiers et stratégiques. Ceci aurait le double avantage de dégager des liquidités pour l'Etat actionnaire, mais aussi de répartir le poids et le risque associé au financement de l'expansion de capacité à d'autres. Ceci peut se faire sur base d'une évaluation de la société.
- **Convention avec l'Etat.** La Nouvelle société Friguia (qui reprendrait son nom) avec son nouvel actionnariat négocierait alors avec l'Etat la mise à jour de sa convention d'établissement qui date de 1957. Ici c'est l'Etat puissance publique qui passe un accord avec une entité différente (Friguia) de statut privé, même si l'Etat y est actionnaire. Dans cet exercice l'Etat devrait appliquer les mêmes règles qu'il appliquerait à un investisseur 100% privé.

5.1.3.3 - Compagnie des Bauxites de Guinée (CBG)

Sous la nouvelle politique prônée par GPT, CBG pourra être l'instrument privilégié pour une entrée en force de la République de Guinée dans l'industrie mondiale de l'aluminium et pour tirer avantage de la croissance prévue de cette industrie au cours du prochain quart de siècle. Depuis sa création en 1963 jusqu'à nos jours la société a surtout servi comme mine de production de bauxite pour les raffineries appartenant aux partenaires étrangers

de la Guinée. Même si ceci a permis de créer un nom sur le marché pour la bauxite guinéenne, CBG n'a pas apporté à la Guinée les richesses qu'on était en droit d'en attendre. Plus frustrant, pendant que l'industrie de l'aluminium connaissait une croissance florissante, les partenaires de la Guinée n'ont pas cru devoir mettre en œuvre les dispositions de l'article 7 de la convention de base qui les encourageaient à créer des raffineries d'alumine en Guinée. Le récent projet Alcan/Alcoa qui devrait créer une usine de 1,5 million de tonnes par an a été récemment abandonné. C'est l'exemple type de notre échec collectif. Nous n'avons su ni maîtriser la dynamique du développement de CBG ni récolter davantage de revenus.

De l'avis de GPT la raison essentielle de cet échec est due à la structure même de l'actionnariat de CBG où la Guinée n'a jamais été en mesure d'imposer ses options stratégiques parce qu'étant en position minoritaire et non contributive au sein du Conseil d'Administration. Jusqu'ici la Guinée s'est préoccupée de collecter les taxes sans avoir d'emprise sur l'avenir de la société. La crise actuelle a même poussé certains actionnaires/clients de CBG à ne pas renouveler leur contrat d'achat de bauxite pour 2010. La Guinée n'a trouvé aucune parade.

GPT souhaite mettre en œuvre une solution définitive pour CBG qui la ferait **évoluer vers le modèle Aramco en Arabie Saoudite**. Si plusieurs observateurs s'accordent sur le fait que la Guinée est l'Arabie Saoudite de la bauxite, contrairement à ce dernier pays, la Guinée n'a pas d'instrument de développement de sa principale richesse.

Pour la petite histoire la société Aramco a été créée en 1933 sous le nom de CASOL (Californie Arabia Standard Oil Limited) par la Social (actuelle Chevron), pour la mise en œuvre des gisements de pétrole d'Arabie Saoudite. C'est en 1973 que le Gouvernement Saoudien prit une participation au capital de la société en acquérant tout d'abord 25% des actions. Il prendra le contrôle total en 1980 en acquérant 100% des actions de la société. Depuis 1988 la société est classée premier producteur mondial de pétrole

On aura noté le parallèle avec l'évolution de l'actionnariat de CBG depuis l'arrivée de Harvey Aluminium jusqu'à l'entrée des majors de l'industrie.

Pour sauver CBG et faire prendre à la Guinée la place qui lui revient dans l'industrie mondiale de l'aluminium, GPT veut appliquer une politique similaire à celle appliquée en Arabie Saoudite: Prendre **le** contrôle total ou fortement majoritaire de CBG à travers Aluminium de Guinée, tout en garantissant la fourniture de bauxite aux partenaires actuels.

Une précision s'impose ici : GPT ne propose pas une expropriation. Il s'agirait, pour Aluminium de Guinée, de lever les capitaux nécessaires pour racheter tout ou partie des actions détenues par Halco Mining.

Les actions Halco ont beaucoup changé de mains ces dernières années. Leur prix est donc connu.

Si la Guinée prend le contrôle de la société, et si le gouvernement lui accorde des permis additionnels, CBG évoluera vers quatre types de marchés :

1. Le fournisseur de référence pour les raffineries installées localement (y compris pour de la bauxite non exportable)
2. Le premier fournisseur de bauxite de qualité à travers le monde y compris vers des non actionnaires, notamment le système de raffineries en Chine et dans l'ex URSS, marchés dont CBG est exclu actuellement par ses actionnaires acheteurs
3. Le propriétaire de la plus grande raffinerie d'alumine au Monde : CBG pourrait tout de suite reprendre et poursuivre pour son propre compte le projet qu'Alcan et Alcoa viennent d'enterrer.

5.1.3.4 - La porte d'entrée de la Guinée dans l'industrie de l'Aluminium

A partir de sa position privilégiée dans la bauxite et l'alumine, CBG pourrait conclure des partenariats stratégiques pour développer des fonderies d'aluminium en Guinée (dès que situation énergétique du pays s'y prêtera) et ailleurs dans le monde. En effet, autant Dubail et autres Mubadalla et Vale, viennent aujourd'hui en Guinée pour produire de l'alumine afin d'approvisionner leurs fonderies, autant CBG devrait veiller à récolter le maximum de marge à partir de sa bauxite en maîtrisant la chaîne de production jusqu'à l'aluminium. Ceci pourrait signifier que CBG et ses partenaires investissent dans un pays à forte position énergétique afin non seulement de trouver un débouché pour son alumine, mais aussi de tirer avantage de la forte valeur ajoutée générée par l'aluminium.

Il est évident qu'une telle orientation stratégique de CBG, qui la mettrait en concurrence directe avec les partenaires actuels, n'est possible que si la Guinée en prend le contrôle effectif.

5.1.3.5- Création de Pétrole de Guinée

Cette filiale se concentrera sur le développement du potentiel en hydrocarbure du pays, situé en offshore/onshore. Grâce aux nouvelles technologies d'exploration des fonds marins et malgré les cours actuels du brut, l'opportunité d'exploiter ce potentiel pour le compte de l'Etat n'a jamais été aussi favorable. Les récentes découvertes au large du Ghana ont mis en évidence un champ pétrolier de plus de 2 milliards de barils qui entre en production en 2010. Plus près de nous, le champ Venus a été mis en évidence en Sierra Leone en Septembre 2009. Cette dernière

découverte a convaincu les investisseurs qu'un nouveau système pétrolier renfermant des quantités importantes de pétrole et ayant la capacité de transformer l'industrie mondiale, pourrait se trouver dans les fonds marins entre le Golfe de Guinée et l'Amérique Latine. La Guinée ne peut pas rater cet autre rendez-vous. La plate-forme guinéenne est déjà découpée en un certain nombre de blocs. GPT se propose de réorganiser totalement le secteur. Cette réorganisation concernera aussi bien la mise en place des organes appropriés et la finalisation des textes au niveau du Ministère, que la création et l'organisation de la société nationale pétrolière. Alors que le Ministère sera le régulateur du secteur (à travers une Direction des Ressources Pétrolières), la Société Nationale sera le bras commercial de l'Etat, effectuant des investissements dans le secteur en nouant des partenariats stratégiques comme les structures décrites ci-dessus dans le secteur Minier.

5.1.3.6 - Création d'une agence des infrastructures

Cette agence aura en charge la coordination de la mise en place des infrastructures de soutien des différents projets miniers, notamment le projet du Transguinéen, le port en eau profonde de Matakang et les différentes initiatives liées à l'évacuation de la bauxite ou de l'alumine sur la côte atlantique. Cette agence serait l'interface entre l'Etat et les différents promoteurs miniers pour les aider à la recherche des financements concessionnels, nécessaires à la mise en place de telles infrastructures. Dans ces conditions, même si sa création est évoquée ici, il est fortement envisageable que cette structure soit directement rattachée au cabinet du Ministre ou à d'autres organes appropriés de l'Etat

5.1.3.7 - Création d'une société de portefeuille : Ressources de Guinée

Cette société, propriété à 100% de l'Etat serait la société-mère des trois sociétés sectorielles dont la création a été suggérée ci dessus. L'Etat pourra y rattacher aussi l'agence des infrastructures même si celle-ci peut être logée ailleurs.

Si dans un premier temps l'Etat reste l'actionnaire unique de **Ressources de Guinée**, il peut décider, à tout moment, d'ouvrir aussi bien le capital de Ressources de Guinée que ceux des sociétés du secteur aux capitaux privés et institutionnels tant guinéens qu'internationaux, à travers un listing (placement) sur les grandes places financières internationales ou auprès de partenaires stratégiques. Si le capital de Ressources de Guinée était ainsi ouvert, l'Etat, à travers une action spécifique (golden share), définirait les actions pour lesquelles il pourrait être amené à exercer son droit de veto, quel que soit le niveau de son actionnariat. Dans tous les cas, ce problème ne se posera pas si l'Etat conserve soit une minorité de blocage, soit un contrôle majoritaire de la société. Le niveau dépendra à la fois des besoins de financement des projets et des besoins de trésorerie de l'Etat

car cette société, ainsi listée, constituera une source de liquidité permanente pour l'Etat.

L'entrée en bourse, permettra à des privés guinéens (individus ou institutions) de prendre des participations dans le capital de ces sociétés, et ira dans le sens des mesures de « empowerment » (ou transfert du pouvoir économique aux nationaux) actuellement en cours dans plusieurs pays africains (Afrique du Sud, Ghana, Angola, Nigeria). Ceci aura aussi pour effet secondaire non moins important, de dynamiser et qualifier le système financier en Guinée et de promouvoir la bourgeoisie nationale.

En résumé, Une société de portefeuille **Ressources de Guinée** avec initialement trois filiales opérationnelles :

- **Fer de Guinée** sera le pôle minier de fer en cours de développement
- **Aluminium de Guinée** répondra aux besoins de l'Etat d'impulser et de profiter financièrement au maximum des plus values et dividendes provenant du développement de ses ressources en bauxite. Son portefeuille sera constitué par les participations aux différentes sociétés CBK, Friguia et CBG.

Aluminium de Guinée sera aussi l'instrument à travers lequel le Gouvernement pourrait faire jouer à la Guinée le rôle qui lui revient dans l'intégration envisagée de l'industrie de l'aluminium en Afrique. Le même modèle prévaudra pour le secteur des hydrocarbures où le véhicule de développement sera Pétrole de Guinée.

- **Pétrole de Guinée** .Cette société recevra en dotation l'ensemble de la plate-forme offshore de la Guinée, en vue de son développement.

Ressources de Guinée, société mère, s'intéressera aussi à la mise en valeur d'autres substances minérales connues dans notre pays (métaux précieux, diamant, uranium, autres métaux de base)

En soutien à ces activités, une agence d'infrastructure aura pour mission de coordonner, pour le compte de l'Etat la mise en place des infrastructures nécessaires au démarrage de ces projets.

5.1.3.8 - Mise en œuvre et financement de la société de portefeuille « Ressources de Guinée »

Le préalable essentiel au schéma proposé est l'ouverture de la Guinée sur les marchés des capitaux. Il ne s'agit pas pour GPT de créer des sociétés d'Etat financées sur le budget de l'Etat. Cela ne marcherait pas. C'est cette orientation qui explique l'hostilité des institutions de Breton Woods aux sociétés

contrôlées par l'Etat. Dans la nouvelle politique de GPT, même s'il est prévu le contrôle par l'Etat de la direction et des orientations stratégiques du groupe, la nécessité de lever des capitaux à risques, exigera le respect de nombreux critères, en termes de gouvernance. Il s'agit par exemple de la qualité et de la composition des conseils d'administration ou de surveillance, des règles d'autonomie, de transparence et d'intégrité de la gestion, toute chose garantissant à la Guinée la crédibilité internationale tout en faisant face à ses besoins de développement

Pour lancer l'opération de la nouvelle politique, GPT préconise que l'Etat, après avoir mis en place les organes de gestion et de contrôle nécessaire (Conseil de Surveillance et Directoire), rétrocèdera un montant de \$ 25 millions (provenant de la cession d'actions de Friguia) à la nouvelle société mère **Ressources de Guinée**, comme dotation de lancement. Après cette dotation initiale l'Etat coupera le cordon ombilical et plus aucune contribution financière ne devra être attendue de lui.

5.1.3.9 - Mise à contribution du secteur minier au financement du programme national de développement.

La restructuration financière du secteur minier sera l'un des tout premiers véhicules dans notre stratégie de mobilisation de fonds pour financer l'ambitieux programme de développement présenté par GPT. A ce titre, grâce à la mise en place de la société de groupe « Ressources de Guinée », dont les contours ont été décrits plus haut, l'Etat procédera en deux ans à une première levée de fonds d'un montant de 3 à 5 milliards de dollars US sur les places financières internationales. Les mécanismes de mobilisation de ce fonds consisteront :

- D'une part, à ouvrir les sociétés du Groupe « Ressources de Guinée » aux capitaux à risques », à travers les ventes partielles ou totales des actions détenues par l'Etat – actionnaire dans les filiales du Groupe. Une première opération de levée de fonds par ce mécanisme pourra être exécutée par l'intermédiaire de la filiale « Fer de Guinée » en capitalisant sur les réserves déjà prouvées sur les gisements de fer du Nimba du Simandou et à Faranah. Une deuxième opération de levée de fonds sera menée via la filiale « Pétrole de Guinée » dès la disponibilité des résultats d'opérations de prospection on shore et off shore déjà entreprises sur les périmètres récemment constitués en blocs.
- D'autre part, en des opérations d'emprunts internationaux adossées sur le cash flow prévisionnel des filiales du groupe et garanties par les actifs détenus par celles-ci. L'Etat en tant que tel ne donnera aucune garantie financière pour ces emprunts. Il s'agira d'escompter la part de dividendes futurs provenant de la filiale « Aluminium de Guinée » et des parts

détenues dans les sociétés de matières précieuses dont le capital sera aussi restructuré pour donner de la liquidité aux actions détenues par Ressources de Guinée.

En fait, il s'agira d'opérations à risques et à coûts financiers quasi nuls pour l'Etat dans la mesure où ce sont de nouveaux flux financiers qui proviendront de la restructuration financière du secteur minier, telle que proposée par GPT. De toute façon, en l'absence de cette restructuration financière, c'est-à-dire dans les conditions actuelles la Guinée ne tire pratiquement rien au titre de sa qualité d'actionnaire dans ces sociétés minières. Les actions dont l'Etat Guinéen se prévaut de détenir ne sont que théoriques, n'ayant aucune valeur marchande. En dehors de CBG, aucune de ces sociétés ne dégage comptablement des profits susceptibles de générer des dividendes. En plus, ces actions n'ayant aucune liquidité, elles ne bénéficient pas de plus-value, celle-ci revenant indirectement à nos partenaires du secteur privé par le biais de leur cotation en bourse. .
Il ne s'agira donc pas d'hypothéquer les ressources fiscales futures de L'Etat, puissance publique, par des opérations d'escompte de cash flow.

5.2 - REFORME BUDGETAIRE ET FISCALE

En matière de finances publiques, des réformes de grandes envergures devront être menées si l'on veut faire reculer la pauvreté dans notre beau pays et s'approcher des objectifs du millénaire (OMD).

La mauvaise qualité de la programmation des dépenses publiques a en effet, entravé les efforts de réduction de la pauvreté dans nos Documents de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP).

Les déficiences du processus de programmation des dépenses à moyen terme, mais aussi le rôle négatif d'une exécution budgétaire inappropriée et les faiblesses en matière de procédures comptables et de contrôles ainsi que le recours abusif aux dépenses hors budget, devront d'urgence être corrigées.

Des réformes cruciales pour la réussite du développement de notre pays devront donc être entreprises en matière de :

- Préparation du budget, étant donné l'écart important entre les ressources réellement disponibles et les coûts des mesures telle que présentés dans les programmes gouvernementaux.
- Face à la rareté des moyens financiers, la hiérarchisation des projets prioritaires est indispensable pour mieux orienter les dépenses à moyen terme.

- Le renforcement des procédures comptables, le renforcement des contrôles internes et externes, ainsi que la transparence de l'exécution du budget, constituent les autres axes clefs de la réforme de nos finances publiques.
- Le renforcement des capacités sera un des piliers de notre stratégie.
- Il conviendra également de rétablir la confiance entre les partenaires au Développement et les autorités afin de leur présenter nos besoins au travers d'un plan pluriannuel sur la modernisation de la gestion des finances publiques pour nous aider à supporter le coût des chantiers à mener.
- Plus généralement, il faudra nous attaquer aux problèmes de gouvernance qui sont une des principales raisons de l'absence de progrès dans la réduction de la pauvreté. La corruption généralisée et les problèmes de gouvernance dans le pays devront faire l'objet d'un débat sans complaisance pour dégager les mesures appropriées. Dans ce domaine, nous veillerons à travailler en étroite collaboration avec la société civile et à solliciter le soutien de tous nos partenaires au développement, en vue d'améliorer la gestion économique et financière du pays. Nous encouragerons les états-majors des administrations à mener des efforts pour endiguer la corruption dans la prestation de services, et à adopter des initiatives pour rompre avec des pratiques qui ont gangrené la gestion de nos finances publiques au cours de ces dernières années. Enfin, les capacités institutionnelles pour suivre les questions de gouvernance et la lutte contre la corruption sont insuffisantes. Nous offrirons les moyens pour un renforcement du mécanisme de contrôle institutionnel de l'Etat en vue d'améliorer la gouvernance. Ces mesures concerneront l'Assemblée Nationale, la Cour Suprême, la Chambre des Comptes et les différents conseils consultatifs pour les questions économiques et politiques. D'autres institutions de contrôle, comme l'Inspection Générale d'Etat (IGE) et l'Inspection Générale des Finances seront redynamisées.

Notre choix de politique de développement a des implications budgétaires découlant de la mise en œuvre de la stratégie de réalisation des objectifs économiques et sociaux dans les régions.

Ces implications concernent l'adaptation de la nomenclature budgétaire au nouveau découpage administratif du pays en vue de matérialiser les transferts effectifs de compétences et de moyens budgétaires.

L'orientation stratégique de GPT en matière de développement économique et social s'articule autour d'une approche agressive de développement à la base. Elle suppose la refonte du système budgétaire actuel dans le but de garantir à la nouvelle politique toutes les chances de succès. Dans cette perspective, la réforme budgétaire visera les points suivants :

5.2.1 - La redéfinition des priorités nationales en matière de dépenses publiques

Cette redéfinition des priorités se fera autour des objectifs ci-après :

5.2.1.1 - Les objectifs universels du millénaire

Ces objectifs feront l'objet, à court et moyen termes, de la plus grande priorité de dépenses publiques afin d'atteindre à l'horizon 2015, l'amélioration des indicateurs de pauvreté à des niveaux ambitionnés. Il faudra faire vite en mettant à disposition des secteurs et programmes concernés les moyens budgétaires requis.

5.2.1.2 - Les objectifs stratégiques de GPT

Ces objectifs concernent :

- L'Education Nationale, par l'orientation des efforts et des ressources budgétaires sur l'enseignement professionnel.
- L'exécution du programme ambitieux d'infrastructures de base au niveau des Pôles Régionaux de Développement (PRD), concernant notamment la construction :
 - de centres administratifs régionaux
 - de complexes régionaux des affaires.
 - d'hôpitaux régionaux
 - d'aéroports régionaux dans les capitales régionales
 - de prisons régionales
 - de parcs régionaux de l'environnement
 - d'universités et institutions de recherche régionales
 - de centres régionaux de formation professionnelle
 - de la création et l'aménagement de cimetières régionaux
 - de complexes omnisports
 - de bibliothèques régionales et de centres régionaux des arts et de la culture

Ces infrastructures régionales constituent le principal moyen d'appui de GPT pour recréer et impulser l'activité

économique dans les régions, et de se placer sur l'axe des objectifs de croissance et de développement urbain

- La préparation des études de faisabilité de projets majeurs d'infrastructures économiques, à soumettre au financement du secteur privé international. Il s'agit des projets énumérés plus haut, en particulier du projet d'un nouveau port minier, du nouvel aéroport international de Conakry et des aéroports régionaux, des Complexes Régionaux d'Affaires, des projets de barrages hydroélectriques de Kaleta, de Souapiti, etc.... En effet, dans les orientations stratégiques du financement de développement, GPT privilégie le secteur privé à travers les opérations de BOT, BOO, et autres formes d'investissements privés. Pour susciter et faciliter ces investissements privés, l'Etat central devra assurer le financement des études sur financement propre du budget ou par l'aide publique au développement.

5.2.1.3 - La modification à moyen et long termes de la structure du budget

Cette modification est indispensable pour une augmentation tendancielle de la part allouée aux secteurs de pauvreté, notamment à l'Education et à la Santé. Cette modification de structure reflétera les priorités de GPT en matière de développement durable. Ainsi sur un horizon de cinq années, la part actuelle du secteur de l'Education devra passer de 15% aujourd'hui des ressources propres de l'Etat à 40 % en 2015. Cette allocation en pourcentage du budget sera maintenue jusqu'en 2025.

5.2.2 - Des sources de financement du programme de développement de GPT

5.2.2.1 - Augmentation des ressources budgétaires ordinaires

L'adhésion de la Guinée à l'UEMOA aura pour implication première pour la Guinée une obligation d'harmonisation de ses politiques macroéconomiques avec ses partenaires de l'Union. A ce titre, des efforts seront entrepris pour atteindre les critères et repères de convergence économique au titre desquels figure le niveau de recettes intérieures, c'est à dire le taux de pression fiscale. Alors que ce taux pour les pays de l'UEMOA est en moyenne de 18%, il est

théoriquement de 15,12% pour la Guinée sur la base de la prévision en 2009 du budget national en recettes fiscales de l'ordre de 3 304,05 milliards. Si la pression fiscale est homologuée à la zone monétaire CFA, ce qui est notre objectif, elle passera alors à 18% soit une augmentation de 3%. Cela donnera lieu à environ 100 milliards GNF de recettes supplémentaires, soit un total de 3 400 milliards GNF au lieu de 3.300 milliards prévus initialement.

Il n'est pas superflu d'espérer par ailleurs que notre adhésion à la zone CFA aura également des incidences budgétaires positives provenant de meilleures performances économiques. En effet, dans les conditions actuelles - sans cette adhésion - la Guinée traîne un taux de croissance économique (3,5% en 2008) contre une moyenne de 5,5% pour les pays de l'Union.

5.2.2.2 - Des ressources de la facilité dite « Pays Pauvres Très Endettés-(PTE) »

L'atteinte du point d'achèvement par la Guinée permettra l'annulation d'une partie du stock de la dette au titre du Club de Paris, pour un montant d'environ 800 millions de dollars, et l'annulation du stock de sa dette multilatérale auprès du Fonds Monétaire International (FMI), du Fonds Africain de Développement (FAD) et de la Banque Mondiale, pour environ 1.600 million de dollars US. Soit un montant total d'annulation la dette de 2,4 milliards de dollars US. L'impact budgétaire annuel sera d'environ 75 millions de dollars US immédiatement disponible pour les dépenses budgétaires visant la pauvreté (notamment les secteurs de la Santé et de l'Education).

5.2.3 - Le partage des ressources budgétaires entre l'Etat Central et les Pôles Régionaux de Développement

Les partages des revenus entre l'Etat et les régions est une vieille querelle à laquelle il faut mettre un terme par une nouvelle législation fiscale privilégiant les régions érigées en Pôles Régionaux de Développement (PRD).

Comme nous l'avons préalablement mis en évidence, les Pôles Régionaux de Développement reposeront sur une dynamique d'activités essentiellement économiques génératrices de revenus pour les populations locales.

Les réformes institutionnelles, en particulier la redéfinition des rôles entre l'Etat et les Régions, s'accompagneront d'une réforme du budget, notamment de la fiscalité par une refonte du code fiscal, qui garantiront des produits fiscaux pour les collectivités décentralisées.

Dans ces conditions, les entités décentralisées reposeront financièrement sur les ressources suivantes:

- des produits fiscaux ;
- des redevances minières ;
- des redevances administratives ;
- des subventions de l'Etat ;
- des fonds d'investissements directs étrangers ;
- des produits divers.

Cette grille des recettes sera ventilée entre les différents projets à l'échelle régionale, préfectorale, sous préfectorale, communale et des districts.

Une innovation majeure de GPT en matière d'orientation budgétaire :

Les régions doivent voir augmenter progressivement leur part de ressources au détriment de l'Etat central. Le principe de base que GPT propose est d'affecter automatiquement au départ à chaque Pôle Régional de Développement, 15% des ressources collectées par l'Etat sur les sociétés opérant sur l'espace géographique régional. Pour le Pôle de Développement de la Zone Spéciale de Conakry, ce pourcentage sera appliqué aux recettes du port, de l'aéroport et des redevances de pêche.

Ce pourcentage de 15% sera graduellement augmenté par voie de lois de finances à voter conjointement par les deux chambres du futur Parlement. Une telle innovation budgétaire a, à la fois, une justification économique évidente et une motivation d'équilibre social, notamment de prévention des conflits sociaux qui peuvent naître des frustrations d'insatisfaction des communautés locales. Les soulèvements sociaux répétés à Kamsar, Siguir, Kérouané, etc....sont légion. Ailleurs cette question de répartition des richesses nationales est souvent à l'origine de maints conflits en Afrique et dans le monde. Le Parlement Nigérian, dans sa tentative de mettre fin aux rebellions en cours et d'endiguer les risques de guerre civile a voté récemment une loi octroyant plus de 50% des recettes pétrolières aux gouvernements locaux des Provinces.

Les services régionaux de planification du développement se baseront sur ces sources de financement pour établir les budgets et plans régionaux.

Dans une telle programmation du développement, l'option budgétaire sera axée sur le principe de budget programme.

Ce choix s'articulera sur :

- a) Une formulation des projets avec un degré élevé de précision des besoins financiers et leur distribution dans le temps ;
- b) L'élaboration de budget en fonction des possibilités et des pertinences de financement par étape ;
- c) Le contrôle de l'exactitude avant, pendant et après les étapes du projet pour confirmer la concordance entre conception et réalisation.

Ces précautions prémunissent contre les échecs de projets et garantissent à priori leur réussite.

Ainsi, au-delà des exigences d'un système de gestion budgétaire, GPT considère le principe du budget-programme comme un engagement politique en raison de ses avantages en termes de sécurité financière.

5.2.4. La réforme fiscale

Bien gérer les finances publiques est fondamental pour maintenir un cadre macroéconomique sain et créer un environnement favorable pour l'investissement privé et la croissance de la productivité, essentiellement par l'impact positif sur l'affectation des ressources.

Une bonne préparation du budget et de son exécution en s'assurant que les ressources sont bien utilisées comme prévu, une saine gestion financière veillant à combattre les détournements des fonds publics, y compris sur les marchés publics, sont des éléments essentiels pour améliorer l'efficacité de nos politiques publiques et pour attirer des capitaux extérieurs.

Par ailleurs, les performances en matière de collecte des impôts et des autres recettes qui financent nos dépenses sont des conditions sine qua non pour assurer à terme une gamme de services adéquats à nos compatriotes et de fournir les biens publics dont le pays a besoin (notamment d'infrastructures, d'éducation, de santé, de sécurité et de justice).

Le système de gestion financière guinéen a réalisé des changements considérables depuis le début des années 1990 mais l'impact de ces réformes a été limité. Avec la montée des conflits régionaux qui ont affecté la Guinée, le système budgétaire et son administration ont été soumis aux préoccupations politiques, avec le détournement d'une

partie des dépenses pour la pauvreté au profit des dépenses liées à la sécurité. Aussi, en dépit des réformes de la gestion des finances publiques introduites dans la dernière décennie, la gestion des dépenses publiques a été minée par l'ampleur des dépenses extrabudgétaires. Alors que les dépenses ont fait l'objet d'ajustements à court terme pour répondre aux critères de stabilité, souvent au détriment de secteurs prioritaires dans le cadre des politiques budgétaires globales au cours des années 1990 pour soutenir la stabilité macroéconomique, on n'a pas réussi à élever le niveau des recettes aux besoins du pays. En conséquence, les dépenses pour les secteurs prioritaires (l'agriculture et l'élevage, les transports, l'eau, les secteurs sociaux) ont été insuffisantes.

Ainsi, l'administration fiscale est restée faible et la prolifération des exonérations fiscales a sapé le potentiel fiscal.

Cette politique doit céder le pas à une politique où les priorités seront les réformes pour améliorer la collecte des recettes, le renforcement de la gestion de la TVA et une réforme du système d'exonération fiscale conjuguant efficacité économique et fiscale.

Notre politique comporte trois axes :

- Une meilleure gestion des exonérations fiscales ;
- Le renforcement de l'administration fiscale en particulier en matière de recouvrement de la TVA,
- Une politique de décentralisation et d'intéressement des personnels des administrations fiscales.

Le système fiscal guinéen a aussi été profondément réformé depuis 1990. Les réformes visaient à adapter les pratiques fiscales à une économie de marché. À cette fin, au cours des années 1990, la Guinée a transformé progressivement, son système passant d'un dispositif hybride "quasi informel" de la période dite révolutionnaire vers un système fiscal classique sur la base d'impôts directs et indirects, perçus sur les activités de production, services, commerce intérieur, commerce international d'importation et d'exportation, ainsi que sur les recettes sous forme de redevances sur les concessions minières. Un nouveau code des impôts a été introduit en 1995 et en 1996, le régime de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) a été adopté en 1996 ainsi qu'un nouveau code minier, y compris des dispositions fiscales spécifiques. Toutefois, malgré ces réformes, depuis 1990, le rendement total des recettes a diminué de façon substantielle. La pression fiscale a chuté

de 16,7 % du PIB en 1990 à 12,2% en 2005. Cette diminution reflète les effets conjugués de la part des recettes tirées du secteur minier, qui a chuté de 52 % des recettes totales au cours de la période 1990-93 à 19 % au cours de la période 2002-05, et la faible collecte des recettes non minières. Les réformes fiscales mentionnées ci-dessus n'ont eu qu'un impact positif sur les recettes fiscales mineures. Les recettes non fiscales minières ont augmenté de 8 % du PIB en 1995 à environ 9 % en 2005.

En outre, la contribution des taxes sur le commerce international a chuté de 3 % du PIB en 1997 à environ 2 % du PIB en 2005 et les taxes sur le pétrole de 2 % du PIB en 1995 à environ 1 % en 2004 en raison de la prolifération des exonérations à l'importation. Par rapport à la CEDEAO et d'autres pays africains, les recettes fiscales sont demeurées inférieures en Guinée. Au cours de la période 1990-2005, ce ratio a représenté une moyenne de 17,7 % du PIB dans les pays de la CEDEAO alors qu'elles n'étaient que de 11,7 % en Guinée.

Les exonérations ont largement contribué à la stagnation de la collecte de recettes. Les exonérations fiscales minent le rendement fiscal de la Guinée. Les plus importantes exemptions sont dans le code minier, code des investissements et des subventions accordées. En 2001, environ 50% de toutes les catégories d'importations ont été exonérées de tout impôt. Le coût budgétaire de telles exonérations est estimé à 20 % des recettes totales (soit 3 % du PIB). En outre, la valeur réelle des exonérations est plus élevée que celle effectivement enregistrée car de nombreuses exemptions ont été accordées de manière informelle et sur une base ad hoc, à des opérateurs individuels et des entreprises, soit en tant que faveur ou encore d'une rente de base, sans couverture juridique à travers les différents codes d'investissement. L'utilisation généralisée des exonérations fiscales a sérieusement limité l'impact du secteur minier sur le développement du pays, puisque la fiscalité minière n'a pas mobilisé suffisamment de ressources pour les finances publiques. En outre, elle a contribué à répandre la corruption et la fraude fiscale car ces exonérations ont été administrées de façon non transparente. L'administration fiscale doit donc être réorganisée et renforcée pour améliorer la lutte contre l'évasion fiscale et la réduction des exonérations. Elle devra être dotée de procédures de collecte plus performante. Il conviendra également de mieux articuler la coordination entre l'administration douanière et l'administration fiscale centrale, notamment en créant un service de contrôle en commun. Cette disposition aura pour but de mettre en place le plus rapidement possible un système d'exonérations d'impôts

conforme à la législation et en accord avec les règles administratives et les accords d'investissements.

Tout en assurant la sécurité juridique des conventions légales à l'origine d'exonération, nous nous attacherons à revoir le système actuel d'exonération et de prévoir une réforme visant un régime d'importation plus simple et plus transparent. Actuellement, il existe peu d'incitations formelles des agents du fisc pour appliquer strictement le code fiscal. Il nous faudra introduire des systèmes d'intéressement suivant le modèle anglophone où une part des produits, des taxes spécifiques sur les recettes sont distribuées sous forme de primes aux services fiscaux sur la base de leur performance.

Ces résultats relativement stagnants ont été également la conséquence de la mauvaise performance en matière d'impôts indirects. Ce en dépit de l'adoption de la TVA en avril 1996, qui a remplacé une multitude de taxes indirectes qui existaient alors. Cette mauvaise performance est due à l'existence d'un secteur informel important et donc d'une assiette fiscale étroite, de la réticence de la part de certains acteurs économiques opérant dans les secteurs formel et informel de payer les impôts et, surtout, la faiblesse de l'administration fiscale de la Guinée dans l'application de la TVA sur les transactions domestiques.

En outre, le rôle des administrations locales dans la mobilisation de l'impôt devra être encore renforcé. Il faudra poursuivre le mouvement amorcé de redistribution des produits de l'impôt pour les communautés locales en l'appui de la décentralisation des services gouvernementaux et des priorités de développement local. Ce sera un signal positif vers l'autonomisation des communautés locales. Mais une analyse des mesures possibles pour renforcer la mobilisation des recettes au plan local doit être menée. Il conviendra en particulier d'examiner comment améliorer la transparence comptable. Le manque de transparence de l'administration, au niveau local (ainsi qu'au niveau central), est un obstacle pour l'application des politiques des autorités locales dans le but d'améliorer la prestation de services.

5.3 - MOBILISATION DU SECTEUR PRIVE ET SYSTEME DE MICROCREDITS

5.3.1 - Mobilisation du secteur Privé

Les contraintes budgétaires actuelles associées à la tendance à la baisse des financements multilatéraux, bilatéraux et bancaires interpellent pour envisager des sources alternatives de financement du développement. Le recours au secteur privé à travers un

partenariat public et privé (PPP) actif offre aujourd'hui les meilleures chances de pallier l'insuffisance des ressources classiques. En effet, les instruments traditionnels de l'État ont montré leurs limites dans de nombreux domaines, et ce, tant pour des motifs d'efficacité et de légitimité qu'en raison de ressources financières insuffisantes. Le PPP constitue l'une des approches qui permet de compléter ou de remplacer l'action de l'État, des collectivités territoriales ou d'agences publiques. Les investissements étrangers directs (IDE) apparaissent aujourd'hui comme une source importante d'investissement productif et de croissance économique. Dans les conditions d'un environnement qui maximise leur contribution au développement à long terme du pays, ces IDE peuvent apporter de nombreux bénéfices : augmentation des capacités de production, nouvelles technologies, nouvelles méthodes de gestion, nouveaux marchés à l'exportation etc.

En effet, plusieurs facteurs militent en faveur de la mise en place du PPP :

- Le PPP dans une initiative publique est avantageux car le partenaire privé peut apporter la totalité du financement ou en faciliter la mobilisation dans la mesure où sa présence donne plus de crédibilité à l'opération.
- Le PPP est susceptible de générer des réductions de coûts, grâce à une combinaison des activités de conception, de réalisation et d'exploitation future de l'ensemble du projet. Cette situation permet une résolution intégrée des problèmes, donc des économies d'échelle souvent appréciables.
- Le PPP permet de réaliser l'objectif de rentabilité et l'efficacité qui caractérisent le secteur privé conduisant généralement à une amélioration des résultats de gestion.
- Le PPP permet l'accélération de l'exécution du projet du fait de la possibilité qu'il offre de réaliser certaines composantes du projet concomitamment et non séquentiellement.
- Il permet de réduire les risques de dépassement des enveloppes budgétaires. Le secteur public peut ainsi établir ses budgets prévisionnels avec une plus grande certitude.
- Dans les pays en développement comme la Guinée, ce mécanisme peut être un moyen de réduction ou de suppression tant des subventions aux entreprises publiques, de personnel pléthorique et mal géré, que des risques de gestion clanique, ethnique ainsi que clientéliste et de réalisation d'opérations aventureuses.

GPT a pris l'option de recourir au partenariat du secteur privé pour promouvoir le développement des infrastructures, de même que pour fournir un service public de qualité et à moindre coût grâce à ce PPP. Ce partenariat se déroulera sous les différentes formes suivantes : l'affermage, le Build Own Operate (BOO), le Build Operate Transfer (BOT), le Build Own Operate Transfer (BOOT), la concession, le contrat de gestion, la franchise, la libre concurrence, la sous-traitance, etc....

Les investissements éligibles à ces types de partenariat avec le secteur privé concerneront les projets suivants :

- Barrages hydroélectriques dont Kaleta, Souapiti, etc.
- Adduction d'eau, y compris l'augmentation des capacités et l'exploitation de réseaux ;
- Construction et extension portuaires, notamment le nouveau port sec de Conakry et les nouveaux ports miniers ;
- Construction de chemins de fer, notamment minier ;
- Centrales thermiques, pour résorber le déficit énergétique courant des villes ;
- Construction aéroportuaire, dont le nouvel aéroport de Conakry et les aéroports des capitales régionales ;
- Méga projets agricoles pour impulser les exportations agricoles ;
- Transport urbain et stationnement ;
- Biens immobiliers du secteur public, notamment pour abriter les nouvelles administrations des PRD ;
- Logements sociaux ;
- Exploitation et entretien d'équipements sportifs ;
- Locaux universitaires ;
- Etablissements hospitaliers.

L'Etat et les PRD placeront au centre de leurs priorités la recherche de ce partenariat privé. Pour ce faire, l'Etat et les Collectivités devront prendre l'initiative de ces projets en finançant les études d'identification, voire de faisabilité économique et financière de manière à susciter l'intérêt et le financement du secteur privé national et étranger à leur réalisation. L'Etat et les Collectivités décentralisées devront travailler également dans leurs compétences respectives aux déterminants de ces investissements privés nationaux et étrangers, que sont : une bonne gouvernance, une saine gestion macroéconomique, des institutions favorables à l'économie de marché, la qualité de la main d'œuvre, la sécurité juridique.

5.3.2 - Microcrédits

Face au chômage endémique, notamment celui de la jeunesse guinéenne, GPT envisage d'encourager les activités de micro finance ou microcrédit pour impulser l'initiative privée et l'intégration à l'économie, par l'accès au crédit pour les plus vulnérables de la société. Ces plus vulnérables sont généralement des femmes et des jeunes qui ont besoin d'un capital de démarrage pour :

- Leur petit commerce : ventes de vivres, de cigarettes, de boissons, etc.,
- Leur petite entreprise de production : l'achat d'une machine à coudre, d'une charrue, d'une vachère pagnes pour la teinture, d'instruments de travail pour les travaux de maraîchage.

- Leur petite entreprise de service : achat d'un micro-ordinateur, d'une photocopieuse, de brouettes pour le ramassage des ordures, etc.

Il s'agit de miser sur les capacités de la femme ou du jeune débutant, en accordant un petit prêt sans garantie, à un "exclu du système bancaire," pour démarrer une entreprise élémentaire artisanale ou commerciale à rembourser sur les bénéfices produits. Le prêt permet un démarrage autrement impossible. Son remboursement permet de prêter à nouveau et ainsi alimenter une chaîne illimitée de bénéficiaires.

- a) Modalités d'attribution des microcrédits :
Comme nous l'avons vu ci avant, l'attribution de ces microcrédits n'exigera pas de garantie préalable. Toutefois, ayant conscience de la faiblesse humaine devant l'argent, GPT préconise que ces microcrédits soient accordés à des groupes de trois ou cinq emprunteurs individuels qui seront solidairement responsables du total de l'emprunt du groupe. Pour que cette mesure soit efficace, il conviendra que ces emprunteurs soient d'un même quartier ou d'un même village et que les montants empruntés par chacun soient sensiblement équivalents. Cette mesure vise uniquement à instaurer une auto discipline du groupe qui évitera les abus par la pression sociale. Ainsi, les fonds initiaux de l'institution qui gèrera ces microcrédits ne seront pas dilapidés, ce qui permettra la pérennisation du système.
- b) Institution de gérance des microcrédits :
Cette institution, qui aura le statut de banque, sera créée par l'Etat qui en prendra une participation minoritaire mais de blocage (34%) et par appel à la participation du secteur privé, en particulier bancaire.
Cette institution, qui délivrera un service de proximité, devra avoir des bureaux sur l'étendue du territoire jusque dans chaque sous-préfecture.

Le microcrédit est donc étroitement lié à l'activité des travailleurs du secteur informel. Ce sont des services d'épargne et de crédit qui sont nécessaires pour promouvoir ou soutenir des activités génératrices de revenus permettant à cette catégorie de population d'améliorer son niveau de vie, d'atteindre une meilleure intégration sociale et d'accéder à un développement humain durable.

Dans son plan de lutte contre la pauvreté, GPT ambitionne un vaste programme de relance économique fondé, entre autres, sur le développement des programmes de financement d'organismes de microcrédits.

Le programme de microcrédits soutiendra les micros projets au niveau local. Cela créera une dynamique souvent plus efficace et ayant un plus grand effet d'entraînement que de gros projets

industriels ou d'infrastructures qui bénéficient rarement aux plus pauvres.

A l'instar de nombreux pays, (Chine, Algérie, Maroc, Cameroun...) l'objectif sera de créer un meilleur environnement économique pour les micros entreprises, dont la vocation est de satisfaire les besoins de proximité. Le programme de microcrédits visera aussi le cadre de vie des populations des quartiers pauvres des villes, des bidonvilles, où se cristallisent les poches de pauvreté et d'exclusion.

Les objectifs de ce programme porteront sur :

- Des crédits aux jeunes diplômés sans emploi constitués en association ou en ONG et qui, à l'évidence, n'ont pas accès aux institutions classiques de crédit en vue de leur participation au développement.
- L'Offre d'opportunités de formations qualifiée, notamment en matière de développement communautaire et de gestion d'entreprise.
- L'appui aux jeunes professionnels en vue d'améliorer leurs conditions de vie et de travail par le biais d'une assistance financière et logistique.
- L'appui aux travailleurs qui ont perdu leur emploi et qui souhaitent créer leur propre entreprise.

Ce Programme de microcrédits permettra aux jeunes de concrétiser des microprojets favorisant ainsi l'activité économique et la création de richesses. GPT ambitionne de doter la Guinée d'un vaste programme de microcrédits et de micro finance de proximité aussi bien dans la capitale qu'à l'intérieur du pays.

5.4 - AIDE PUBLIQUE AU DEVELOPPEMENT (ADP)

L'Aide Publique au Développement (APD) est essentiellement composée d'une part des dons et subventions (y compris les allègements sur la dette extérieure), et d'autre part, des crédits concessionnels, c'est-à-dire des prêts consentis aux pays en voie de développement à des conditions financières douces (un faible taux d'intérêt, une longue durée de remboursement). L'APD provient aussi bien des sources bilatérales (les budgets publics) que des institutions multilatérales (Banque Mondiale, Banque Africaine de Développement, les agences, fonds et programmes des Nations Unies et les fonds de la Commission Européenne.).

D'après l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE), en 2006, l'aide publique au développement (APD) brute consentie par les membres du Comité d'Aide au Développement (CAD) a été de USD 117 milliards. L'APD multilatérale, qui s'est chiffrée à USD 28 milliards, a représenté plus du quart de ce total. Des apports supplémentaires ressortant à environ USD 11 milliards ont transité par des organisations

multilatérales sous forme de dons à des fonds fiduciaires et autres contributions pré affectées.

Pour le financement de son ambitieux programme de développement de la Guinée, GPT considère l'APD comme l'une des principales sources de financement.

En effet, suivant nos projections, un montant annuel d'environ USD 500 millions pour les cinq premières années du programme, pourra être mobilisé au titre de l'APD. Sur ce montant, USD 100 millions par an (soit 20%) proviendra de l'annulation de la dette guinéenne, pour environ USD 2 milliards et ce, dès l'atteinte du point d'achèvement de la PPTE, prévu dans les tous premiers mois du retour à l'ordre constitutionnel.

Le niveau de mobilisation projeté à hauteur d'USD 500 millions par an de l'APD est une visée réaliste compte tenu de nos objectifs de croissance et de réduction de la pauvreté. Ce niveau est tout à fait réalisable en raison de l'engagement des partenaires au développement pour soutenir les efforts des gouvernements vers les objectifs du millénaire pour l'horizon 2015. Les tendances à la hausse de l'APD à l'Afrique subsaharienne, malgré le contexte de crise mondiale, autorise l'optimisme. En effet, les statistiques montrent que les apports nets d'APD bilatérale des donateurs du Comité d'Aide au Développement (CAD) à l'Afrique en 2008 ont totalisé 26 milliards USD, dont 22.5 milliards à destination de l'Afrique subsaharienne. Compte non tenu des dons au titre de l'allègement de la dette dont le montant est volatil, l'aide bilatérale consentie à l'Afrique et à l'Afrique subsaharienne s'est accrue de respectivement 10,6 % et 10 % en valeur réelle.

5.5 - MOBILISATION DE LA DIASPORA GUINEENNE POUR LE DEVELOPPEMENT DU PAYS

Pour tous les pays en voie de développement, les transferts financiers des migrants représentent une manne importante pour la balance des paiements des pays d'origine. Selon certaines estimations ces transferts représentent le double de l'aide publique au développement (APD). La Guinée n'est pas en reste. Selon les données de la Banque Mondiale le montant des envois de fonds des travailleurs émigrés guinéens est passé de 42 millions USD en 2005 et 2006 à 151 millions USD en 2007.

GPT considère que les chiffres actuels de transferts seront nettement améliorés dans les années à venir sous l'effet de la conjonction de deux mesures envisagées : L'intégration à l'UEMOA avec l'adoption du Franc CFA et les structures d'appui aux guinéens de l'Etranger. En effet, la première mesure est de nature à éliminer les risques de change que nos compatriotes encourent dans les transferts de fonds vers la Guinée. La deuxième mesure quant à elle, favorisera lesdits transferts grâce aux facilités que ces structures (lesquelles seront mises en place aussi bien à Conakry que dans les capitales régionales) ont vocation à offrir à nos concitoyens. Ces facilités concernent l'appui aux projets et programmes de réinsertion économiques (entrepreneuriat), l'aide communautaire (investissements scolaires, sanitaires

et hydrauliques) et privée (acquisition de parcelles ou construction de logements).

5.6 - AMELIORATION DE LA CAPACITE D'ABSORPTION

GPT a conscience des insuffisances notoires du climat des affaires en Guinée en termes de fragilité des institutions républicaines, de précarité du système législatif, judiciaire et réglementaire, ainsi que de l'inefficacité de l'Administration publique. Ces insuffisances se traduisent par la faible capacité d'absorption du pays en matière d'Aide Publique au Développement (APD) et d'Investissements privés Directs Etrangers (IDE). C'est la raison pour laquelle GPT a inscrit dans les priorités les mesures visant à assainir l'environnement des affaires, y compris l'amélioration du cadre juridique des affaires et la restructuration de l'Administration publique. Dans cet ordre d'idée, GPT envisage le renforcement des capacités d'absorption du pays par des mesures suivantes :

5.6.1 - La sous-traitance au secteur privé de certaines fonctions administratives

Dans tous les secteurs d'activité, et dans toute la mesure du possible, GPT propose que certaines fonctions et actions de l'Etat fassent l'objet de sous-traitance au secteur privé pour des raisons d'efficacité. A ce titre, la maîtrise d'ouvrage ou la maîtrise d'œuvre de certains projets et programmes publics seront confiés au secteur privé. Par exemple, les projets de refonte foncière de l'Etat et des Pôles Régionaux de Développement pourraient être confiés à l'ordre national ou régional des architectes.

5.6.2 - Le renforcement de l'action des Agences et Organisations internationales ou des Organisations Non Gouvernementales (ONG)

Ces Agences et ONG peuvent contribuer efficacement à l'amélioration des capacités d'absorption du pays en matière d'aide internationale dans les domaines respectifs de leurs compétences. Par exemple, la coordination d'un programme de vaccination pourra être confiée à l'UNICEF. La distribution de vivres dans une zone ayant subi un sinistre naturel peut être confiée au Programme Alimentaire Mondiale (PAM). La coordination d'un programme de microprojets peut être confiée à une ONG spécialisée.

5.6.3 - L'implication de la Diaspora Guinéenne

La diaspora guinéenne est une réserve de compétences éparpillées à travers le monde qu'il faudra associer à la conception et l'exécution des projets et programmes de développement. Ceci peut être fait par :

- Leur insertion aux commandes, à certains postes clés de l'Etat réclamant des connaissances spécifiques, par voie de procédures transparentes de recrutement (appel d'appel ouvert). Par exemple, un concitoyen de la diaspora, spécialiste en NTI pourra se voir

confier, sur la base d'un contrat, l'élaboration du plan d'informatisation d'une administration publique. Un spécialiste de l'éducation pourra être adjudicataire d'un contrat d'assistance technique pour une prestation précise dans le secteur.

- L'appui aux actions communautaires que nos concitoyens de l'étranger entreprennent très souvent au profit des collectivités villageoises.

CONCLUSION GENERALE

Le programme politique du Parti et de l'Alliance « GUINEE POUR TOUS » qui vient de vous être présenté est très ambitieux. Il reflète cependant toute la dimension de la situation catastrophique dans laquelle se trouve aujourd'hui notre pays. La vérité est que ce sont les dérives successives et les ambitions personnelles mesquines qui nous ont conduit où nous sommes. En lisant la première partie de ce document « *l'état des lieux : la Guinée d'aujourd'hui* », chaque citoyen guinéen ressentira, sans doute, un malaise tant il est vrai qu'il est choquant qu'un pays comme le nôtre, riche de ses hommes et de ses femmes, d'une jeunesse qui a soif de vivre et de s'épanouir, doté d'atouts naturels et historiques hors du commun, soit parvenu à un tel niveau de déliquescence. Il faut rompre le système. Nous n'y arriverons que dans l'ordre, la paix civile et la générosité de chacun animé de la volonté de construire une nation forte et prospère.

Comme vous pouvez le constater, la tâche est colossale, tous les problèmes sont vitaux et urgents. Pourtant, si nous voulons nous en sortir au plus vite, il faut nous attaquer dès maintenant à ce chantier pharaonique.

Nous ne voulons pas vous mentir pour des raisons politiciennes, le chemin sera dur puisque la situation est des plus dégradées. Le résultat n'en sera que plus exaltant.

GPT se veut un parti responsable dont la direction est bien consciente des problèmes dont souffre le pays. En effet, GPT ne veut pas être un parti sur l'échiquier national pas plus qu'un parti des t-shirts ou de distribution de billets de banque pour s'acheter une clientèle. Il a essayé, à travers ce document, de vous exposer aussi clairement et loyalement que possible ce que sont ses aspirations pour la Guinée de demain.

Notre démarche est de regrouper, de fédérer. Aussi nous invitons tous les représentants des partis politiques, des syndicats, des associations professionnelles et privées, des ONG, à venir débattre avec nous, dans la plus grande liberté d'expression, afin de parfaire encore notre plan d'action.

Nous voulons que notre projet de société soit un programme issu d'un consensus quasi général dans lequel chaque guinéenne et chaque guinéen y trouvera une réponse satisfaisante à l'essentiel de ses préoccupations fondamentales.

La Guinée est, aujourd'hui, à la croisée des chemins : elle n'a pas d'autre choix que de réagir avec force et détermination pour se réinscrire dans une logique de développement durable et d'expansion, pour renouer avec une prospérité

partagée par tous qu'elle mérite après tant d'années de souffrance et de désillusions.

GPT vous exhorte à lire ce programme, à en discuter, à le commenter, à faire des suggestions, car ce document n'est, en rien, figé et définitif. GPT vous propose sa vision de l'avenir et vous invite à y adhérer massivement. Ce projet de société ambitieux ne pourra, en effet, se concrétiser que si toutes les guinéennes et tous les guinéens, sur le territoire national mais aussi à l'étranger, se l'approprient. Aujourd'hui, l'opportunité est donnée à tous de le faire : il faut que chacune et chacun d'entre vous se sentent impliqués dans la création de notre avenir collectif et de celui de nos enfants. Ce programme, né de la volonté des fondateurs et des membres de « Guinée Pour Tous », d'en finir avec le passé est le vôtre. A travers ce programme GPT propose à tous les guinéens un contrat d'avenir, un véritable plan de développement territorial, en un mot une renaissance. Cette vision ambitieuse de la Guinée de demain est, en fait, le reflet de notre enthousiasme mais aussi de notre conviction que si les guinéens y croient, ensemble, tout devient possible.

La faillite idéologique, politique et morale de ceux qui ont dirigé ce pays depuis plus de cinquante années est avérée. La faillite économique et sociale a plongé les masses laborieuses de ce pays dans la misère, la maladie et l'obscurantisme. Un sentiment inexorable de fatalité s'est emparé de chacune et de chacun d'entre nous en voyant, jour après jour, le pays s'enfoncer dans une situation socio-économique et politique désastreuse. C'est triste : la Guinée est à la 173^e position sur 183 dans le classement des pays « Doing Business », établi par la Banque Mondiale pour classer tous les pays du monde en fonction de la qualité de l'environnement économique. En ce qui concerne la création d'entreprise, notre pays est à la 178^e place. Tout est dit. Et tout cela dit la raison pour la quelle nous mettons l'accent sur la nécessité de reformer. Tout cela explique pourquoi le projet de société que GPT propose est essentiellement un programme de reformes.

Guinéennes et Guinéens,

C'est vrai : rien ne vous a été épargné. Ni les privations, ni les exactions, ni même les crimes de sang. Tout ce que chacun d'entre vous a subi au fil des ans doit nous redonner la force d'agir, la fois de réagir et de refuser la fatalité et l'échec. C'est en regroupant nos forces que la Guinée retrouvera son équilibre moral et social et redonnera au monde l'image de sa grandeur retrouvée.

Pour une Guinée forte, unie et prospère, telle est la devise emblématique de « Guinée pour Tous ».

La communauté internationale nous observe en ce début d'année 2010 où, enfin, les conditions semblent réunies pour le rétablissement de la démocratie. Nous n'avons jamais été aussi près du but alors qu'il y a encore quelques semaines tout espoir semblait perdu. Une fois de plus la Guinée semblait s'enliser dans l'imprévisible, l'irrationnel.

Pour mobiliser les ressources immenses d'énergie du peuple guinéen, GPT, ses membres et ses sympathisants, ne ménageront aucun effort. Avec GPT, engageons-nous résolument dans le combat démocratique pour faire triompher nos idées et nos convictions, pour une Guinée plus pure et plus forte, capable d'entreprendre la plus grande œuvre de reconstruction et de rénovation de son histoire.

Unis quant au but à atteindre, unis quant aux moyens à mettre en œuvre pour y parvenir, toutes les guinéennes et tous les guinéens qui veulent faire table rase du passé et construire un nouveau « vivre ensemble » peuvent compter sur la détermination de GPT et de son Président.

Notre projet de société fixe les objectifs à atteindre d'ici 2015, les politiques à mettre en œuvre, les plans stratégiques articulés nos priorités, les principes de bonne gouvernance qu'il est grand temps de poursuivre et les partenariats à mettre en œuvre avec les pays de la sous-région, les bailleurs de fonds et les investisseurs pour impulser, enfin, une dynamique positive pour la Guinée.

GPT a pris en compte les espoirs et les ambitions de tous : les réformes qu'il propose créeront un cadre qui permettra à chacun de s'épanouir et de construire ensemble la Guinée de demain, une Guinée forte, unie et prospère.

Guinéennes, guinéens, le projet de société de « Guinée Pour Tous » n'est pas un rêve chimérique.

Ce rêve, nous pouvons le réaliser si nous y croyons et si nous unissons nos efforts pour :

- Une Guinée forte de ses valeurs. Il faut que les guinéens soient conscients de leurs droits comme de leurs devoirs. Ils éprouvent déjà un réel sentiment d'appartenance à leur pays, à leur ville ou leur village, à leur famille. Ils partagent un fonds commun de valeurs articulées autour des grands principes démocratiques que sont la liberté, l'égalité, la fraternité et la responsabilité.
- Une Guinée développée et territorialement équilibrée grâce aux Pôles Régionaux de Développement.
- Une Guinée sûre et sécurisée grâce à la réforme de l'armée et de la police qui inspirera confiance non seulement à ses citoyens mais aussi au monde extérieur.
- Une Guinée où chaque enfant pourra s'épanouir, où tout sera mis en œuvre pour faciliter son développement harmonieux en veillant à sa santé, son éducation, sa formation et finalement son intégration dans la société.
- Une Guinée prospère et active du nord au sud et de l'est à l'ouest par la mise en œuvre d'une politique de développement incitative, créatrice d'activités innovantes et d'emplois.
- Une Guinée stable financièrement grâce à l'adhésion à l'UEMOA et l'adoption du Franc CFA.
- Une Guinée attractive pour les investisseurs et les touristes grâce à la réforme complète du secteur minier, le développement des infrastructures de base, la réforme budgétaire et fiscale, la mobilisation du secteur privé et de l'aide publique au développement.

Faisons nôtre le slogan du Président Obama mais en le complétant : Oui, nous le pouvons parce que nous le voulons.

Faisons de la Guinée, un pays accessible à tous, où les infrastructures, les équipements, les lieux publics et privés seront aux normes internationales.

Faisons de la Guinée un pays où il fait bon vivre, de la campagne à la ville, du bord de mer aux hauteurs du Fouta, dans la savane du Milo ou la forêt du mont Nimba. Inscrivons-nous dans le développement durable et transformons les dépotoirs que sont nos villes aujourd'hui en des centres d'activités multiples, des lieux de vie et de séjour agréables, grâce à des voiries modernes et fonctionnelles, des logements nombreux et confortables, des transports publics bien organisés et abordables, un système de défense et de sécurité au service de toute la population. La qualité de la vie quotidienne est liée à celle du cadre de vie : maîtrise de l'énergie, respect et valorisation des espaces naturels, logement, urbanisme, aménagement du territoire, réduction des gaz à effet de serre. Tous ces paramètres déterminent notre santé et notre bien-être. Un cadre de vie agréable et serein stimule dynamisme et créativité, attire et retient les investisseurs et les touristes.

Faisons de la Guinée un pays qui rayonne non seulement économiquement grâce à l'exploitation rationnelle de ses richesses naturelles mais aussi un pays qui rayonne au travers de sa culture. La Guinée est un haut lieu de la culture africaine : dans tous les domaines de la création, picturale, musicale, architecturale, littéraire et cinématographique, nombreux sont les guinéens qui se sont faits remarquer et sont reconnus sur la scène internationale. Au sein de l'espace francophone qui transcende les frontières, la Guinée doit retrouver la place qui lui revient. De même, dans le domaine sportif, notre pays doit renouer avec le succès.

Pour y parvenir, la Guinée devra relever plusieurs défis de taille, il faut en être conscient, et se fixer des objectifs ambitieux. Dans le cadre d'une politique minière totalement repensée, enfin au service du développement de chaque citoyen, des ressources seront dégagées pour financer les réformes.

Ce faisant, la Guinée retrouvera sa place dans le concert des nations et, en tout premier lieu, en Afrique de l'ouest.

La réussite dépendra essentiellement de la sagesse collective mais aussi des qualités, en particulier de la probité, de la rigueur et de la détermination, de l'homme d'Etat qui aura à nous conduire, enfin, sur la voie du développement économique et social.

Que Dieu aide la Guinée ! La Guinée Pour Tous !